

RÉGIE DE L'ÉNERGIE

DEMANDE DE MODIFICATION DES TARIFS ET CONDITIONS  
DE DISTRIBUTION D'ÉLECTRICITÉ RELATIVE À UNE  
OPTION D'INSTALLATION D'UN COMPTEUR  
N'ÉMETTANT PAS DE RADIOFRÉQUENCES

DOSSIER : R-3788-2012

RÉGISSEURS : Me LISE DUQUETTE, présidente  
Me LOUISE ROZON  
Me RICHARD LASSONDE

AUDIENCE DU 18 JUIN 2012

VOLUME 4

CLAUDE MORIN  
Sténographe officiel

COMPARUTIONS

Me HÉLÈNE BARRIAULT  
procureure de la Régie;

REQUÉRANTE :

Me JEAN-OLIVIER TREMBLAY  
Me MARIE-JOSÉE HOGUE  
Me DOMINIQUE MÉNARD  
procureurs de Hydro-Québec Distribution (HQD);

INTERVENANTS :

Me STÉPHANIE LUSSIER  
procureure de Association coopérative d'économie  
familiale de l'Outaouais (ACEFO);

Me DENIS FALARDEAU  
procureur de Association coopérative d'économie  
familiale de Québec (ACEFQ);

Me ANDRÉ TURMEL  
procureur de Fédération canadienne de l'entreprise  
indépendante (FCEI);

Me GENEVIÈVE PAQUET  
procureure de Groupe de recherche appliquée en  
macroécologie (GRAMÉ);

Me ÉRIC DAVID  
procureur de Option consommateurs (OC);

Me FRANKLIN S. GERTLER  
Me JACYNTHE LEDOUX  
procureurs de Regroupement des organismes  
environnementaux en énergie (ROÉÉ);

Me DOMINIQUE NEUMAN  
procureur de Stratégies énergétiques et Association  
québécoise de lutte contre la pollution  
atmosphérique (SÉ/AQLPA);

Me RICHARD BERTRAND  
Me LOUISE-HÉLÈNE GUIMOND  
procureurs de Syndicat des employés-e-s de  
techniques professionnelles et de bureau d'Hydro-  
Québec, section locale 2000 et Fonds de solidarité  
des travailleurs du Québec (SCFP-FTQ);

Me HÉLÈNE SICARD  
procureure de Union des consommateurs et de  
Regroupement national des conseils régionaux de  
l'environnement du Québec (UC/RNCREQ);

Me STEVE CADRIN  
procureur de Union des municipalités du Québec  
(UMQ).

TABLE DES MATIÈRES

	PAGE
LISTE DES PIÈCES . . . . .	6
PREUVE DE SÉ/AQLPA	
JACQUES FONTAINE	
BRIGITTE BLAIS	
INTERROGÉS PAR Me DOMINIQUE NEUMAN . . . . .	9
CONTRE-INTERROGÉS PAR Me MARIE-JOSÉE HOGUE . . . . .	51
INTERROGÉS PAR Me LOUISE ROZON . . . . .	62
INTERROGÉS PAR LA PRÉSIDENTE . . . . .	63
PREUVE DE SCFP-FTQ	
GUY POIRIER	
INTERROGÉ PAR Me RICHARD BERTRAND . . . . .	66
MOYENS PRÉLIMINAIRES	
REPRÉSENTATIONS PAR Me MARIE-JOSÉE HOGUE . . . . .	75
REPRÉSENTATIONS PAR Me FRANKLIN S. GERTLER . . . . .	79

PREUVE DU ROEÉ

LUDO ARDEN BERTSCH

PATRICK HÉBERT

INTERROGÉS PAR Me FRANKLIN S. GERTLER . . . .	102
CONTRE-INTERROGÉS PAR Me MARIE-JOSÉE HOGUE . .	157
CONTRE-INTERROGÉS PAR Me RICHARD LASSONDE . .	183
INTERROGÉS PAR LA PRÉSIDENTE . . . . .	185
RÉINTERROGÉS PAR Me FRANKLIN S. GERTLER . . .	191

CONTRE-PREUVE HQD

SYLVIE BÉLANGER

GEORGES ABIAD

DENIS PARENT

INTERROGÉS PAR Me MARIE-JOSÉE HOGUE . . . . .	198
---	-----



LISTE DES PIÈCES

	PAGE
C-SÉ/AQLPA-0015 : Document intitulé Automatic Meter Reading and the Advanced Metering Infrastructure . . . . .	24
C-SÉ/AQLPA-0016 : (SÉ/AQLPA-4, Document 1) Brochures d'Hydro-Québec Distribution offrant une aide financière à l'enfouissement du réseau de distribution (Enfouissement des réseaux câblés sur des voies publiques; Enfouissement des réseaux câblés sur des sites d'intérêt patrimonial et culturel; Guide en matière de distribution souterraine) . . . . .	48
C-ROEE-0021 : Considerations for Powerline Communicating Systems. . . . .	103

R-3788-2012  
18 juin 2012

- 7 -

C-ROEE-0022 :       Presentation to Régie de  
                          l'énergie regarding Hydro Quebec  
                          R-3788-2012 Project . . . . . 104

C-ROEE-0023 :       Horizon Technologies -  
                          Background . . . . . 104



ERRATA

À la page 186 du volume 1, le 13 juin 2012.  
À la 10e ligne, le nom de M. Georges Abiad devrait  
être supprimé et devrait remplacé celui de M.  
François Brassard à la 20e ligne.



1 L'AN DEUX MILLE DOUZE, ce dix-huitième (18e) jour  
2 du mois de juin :

3 LA GREFFIÈRE :

4 Protocole d'ouverture. Audience du dix-huit (18)  
5 juin deux mille douze (2012), dossier R-3788-2012,  
6 demande de modification des tarifs et conditions de  
7 distribution d'électricité relative à une option  
8 d'installation d'un compteur n'émettant pas de  
9 radiofréquences. Poursuite de l'audience.

10 LA PRÉSIDENTE :

11 Bonjour tout le monde. J'espère que vous avez eu un  
12 beau week-end. Il a fait beau en tout cas. Maître  
13 Neuman, je pense qu'on est rendu avec votre preuve.  
14 Alors si vous voulez assermenter vos témoins.

15

16 PREUVE DE SÉ/AQLPA

17

18 Me DOMINIQUE NEUMAN :

19 Dominique Neuman pour Stratégies énergétiques et  
20 l'Association québécoise de lutte contre la  
21 pollution atmosphérique. Nos deux témoins sont  
22 madame Brigitte Blais et monsieur Jacques Fontaine  
23 qui sont prêts à être assermentés.

24

---

1 L'AN DEUX MILLE DOUZE, le dix-huitième (18e) jour  
2 de juin, ONT COMPARU :

3

4 JACQUES FONTAINE, consultant en énergie, ayant son  
5 adresse d'affaires au 10946, avenue de Rome,  
6 Montréal (Québec);

7

8 BRIGITTE BLAIS, analyste pour l'AQLPA, ayant son  
9 adresse d'affaires au 484, route 277, Saint-Léon-  
10 de-Standon (Québec);

11

12 LESQUELS, après avoir fait une affirmation  
13 solennelle, déposent et disent :

14

15 INTERROGÉS PAR Me DOMINIQUE NEUMAN :

16 Q. [1] Bonjour, Madame Blais; bonjour, Monsieur  
17 Fontaine. Je vais d'abord vous demander  
18 d'identifier, d'abord, Madame Blais, les deux  
19 documents suivants : d'une part, votre rapport re-  
20 révisé qui est déposé sous la cote C-SÉ/AQLPA-0013  
21 (SÉ/AQLPA-2, Document 1.2) rédigé par madame Blais  
22 et monsieur Fontaine pour une option accessible et  
23 réaliste; ainsi qu'un document de référence qui est  
24 cité, qui est le document de l'État du Vermont qui  
25 est la Loi S.214, et c'est déposé sous la cote

1 C-SÉ/AQLPA-007 (SÉ/AQLPA-1, Document 1). Donc, est-  
2 ce que vous reconnaissez, Madame Blais, ces deux  
3 documents et le rapport qui est le premier document  
4 comme ayant été rédigés par vous et monsieur  
5 Fontaine, ou sous votre supervision?

6 Mme BRIGITTE BLAIS :

7 R. Oui.

8 Q. [2] Merci. Même question, Monsieur Fontaine.

9 M. JACQUES FONTAINE :

10 R. Oui, je les reconnais.

11 Q. [3] Alors, Madame Blais... D'abord, pour les deux  
12 témoins, nous savons que la Régie a pris  
13 connaissance de l'ensemble de la preuve, et donc  
14 nous n'allons pas passer en revue la totalité de la  
15 preuve. Nous allons faire ressortir certains points  
16 que nous estimons importants pour les fins du  
17 Tribunal. Madame Blais, brièvement, en quoi est-ce  
18 que la mise en contexte du dossier R-3770 est  
19 importante à rappeler?

20 Mme BRIGITTE BLAIS :

21 R. Bien, en fait, la décision ou les décisions qui  
22 seront prises au dossier R-3770 pourrait rendre le  
23 présent dossier inutile ou très peu utilisé par les  
24 abonnés. En effet, si la solution technologique qui  
25 sera retenue pour l'offre standard à l'issue du

1 dossier R-3770 permet la diminution ou la  
2 disparition des radiofréquences, surtout dans le  
3 cas des compteurs intérieurs dans des pièces  
4 habitées ou faisant face à une terrasse, l'option  
5 de retrait ne serait plus en demande ou presque  
6 plus. Elle resterait alors intéressante  
7 essentiellement pour les personnes qui craignent  
8 une intrusion dans leur vie privée par leur profil  
9 de consommation. L'ampleur du besoin de l'option  
10 différente de l'offre standard d'HQD dépend donc de  
11 ce que sera cette offre standard.

12 Q. [4] Madame Blais, que pensez-vous de la nouvelle  
13 proposition du Distributeur en réponse à la  
14 question 1.1 de la Régie de l'énergie à l'effet que  
15 l'option de retrait soit disponible en tout temps?

16 R. Bien, nous sommes tout à fait d'accord avec cette  
17 proposition. Donc, nous recommandons à la Régie de  
18 l'énergie d'approuver que l'option de retrait soit  
19 disponible en tout temps et non seulement dans un  
20 délai de trente (30) jours, comme il était  
21 précédemment prévu.

22 Q. [5] Monsieur Fontaine, pouvez-vous nous expliquer  
23 les raisons qui vous amènent à proposer votre  
24 recommandation numéro 2 du rapport à l'effet de ne  
25 pas rendre l'option de retrait conditionnelle à ce

1 qu'Hydro-Québec ait accès à l'appareil de mesurage?

2 M. JACQUES FONTAINE :

3 R. Nous considérons que, selon l'article 13.1 des  
4 conditions de service d'Hydro-Québec, celui-ci a,  
5 par définition, déjà droit d'accès à tous les  
6 équipements, y compris tous ses compteurs chez tous  
7 ses clients, y compris lorsque l'accès aux  
8 compteurs est contrôlé par une personne autre que  
9 le client. Alors, si une personne refuse  
10 illégalement l'accès d'Hydro-Québec à ses  
11 compteurs, ce n'est pas un problème de voisinage ni  
12 un problème locataire-propriétaire. C'est à Hydro-  
13 Québec d'obtenir l'accès à ses équipements et de  
14 faire cesser toute entrave.

15 Nous craignons que la proposition d'Hydro-  
16 Québec de rendre le droit d'option conditionnel à  
17 l'accès aux compteurs vienne priver de ce droit les  
18 personnes qui sont les plus susceptibles de vouloir  
19 cette option, soit des clients exposés à des  
20 radiofréquences à l'intérieur de bâtiments habités.  
21 Nous reconnaissons par ailleurs que si ces  
22 compteurs sont situés dans le logement du client  
23 qui requiert le retrait, alors il devrait y avoir  
24 aucun problème d'accès.

25

1 9 h 40

2 Q. [6] Madame Blais, que pensez-vous de l'exigence du  
3 Distributeur à l'effet qu'un client ne peut se  
4 prévaloir de l'option que s'il n'a pas reçu d'avis  
5 d'interruption de service au cours des vingt-quatre  
6 (24) derniers mois?

7 Mme BRIGITTE BLAIS :

8 R. On considère que cette exigence constitue un ticket  
9 modérateur injustifié de la part d'Hydro-Québec  
10 pour retreindre l'admissibilité à l'option. En  
11 effet, d'une part, si un tel client ne doit rien à  
12 Hydro-Québec, alors il n'est pas en défaut. Et  
13 d'autre part, Hydro-Québec peut, en tout cas...  
14 peut, dans les cas prévus aux conditions de service  
15 requérir un dépôt plutôt que de strictement refuser  
16 une demande d'option de retrait. Il est illogique  
17 d'interdire l'option de retrait à un client qui a  
18 reçu un avis d'interruption au cours des deux  
19 dernières années car Hydro-Québec n'impose une  
20 telle interdiction pour aucun autre de ses  
21 services, que ce soit le tarif DT, le tarif  
22 Visilec, l'option d'auto-production ou toute autre,  
23 ou toute la panoplie des aides financières des  
24 programmes d'efficacité énergétique et toute la  
25 panoplie des aides financières des programmes

1            commerciaux qui lui sont applicables ainsi qu'au  
2            déplacement d'un compteur à ses frais.

3                        Si on interdisait l'option au client du  
4            simple fait qu'ils auraient reçu un avis  
5            d'interruption reçu au cours des vingt-quatre (24)  
6            derniers mois, on s'éloignerait de la raison d'être  
7            de l'option, soit l'universalité du droit à la  
8            prévention et à la préservation de sa santé.

9                        D'où notre recommandation numéro 4 où nous  
10            recommandons à la Régie de l'énergie que l'option  
11            de retrait ne soit pas conditionnelle à ce que le  
12            client n'ait reçu aucun avis d'interruption de  
13            service.

14    Q. [7] Monsieur Fontaine, pourquoi êtes-vous préoccupé  
15            par le phénomène des compteurs groupés dans un seul  
16            logement? Est-ce que ce phénomène a un impact sur  
17            l'option de retrait?

18            M. JACQUES FONTAINE :

19    R. Oui. Bien il semble qu'un grand nombre de clients  
20            qui ont plusieurs compteurs groupés à l'intérieur  
21            de leur logement, par exemple dans leur cuisine,  
22            pourraient souhaiter ne pas être exposés à leurs  
23            émissions de radiofréquences. Dans notre rapport,  
24            nous citons différentes sources à l'effet que  
25            l'exposition aux radiofréquences est plus

1           problématique dans ces cas particuliers. Nous  
2           comprenons que la proposition technologique du  
3           Distributeur consisterait en un compteur qui non  
4           seulement n'émettrait pas de radiofréquences mais,  
5           en plus, ne communiquerait d'aucune façon. Il  
6           perdrait ainsi son intelligence.

7           Dans ce contexte, il est compréhensible,  
8           tel que le Distributeur le confirme, qu'il soit  
9           interdit à un abonné de remplacer le compteur d'un  
10          autre abonné qui perdrait alors les avantages  
11          éventuels du compteur intelligent, tel qu'un  
12          « feedback » sur son profil de consommation.

13          Ce caractère individuel de l'exercice de  
14          l'option est très problématique. En effet, un  
15          client qui a six compteurs dans son logement ne  
16          pourrait en faire remplacer qu'un. Cela ne  
17          l'avancerait guère. Il est possible que ce problème  
18          soit réglé dans le dossier R-3770, par exemple en  
19          obligeant dans tous les cas de compteurs groupés  
20          dans des logements à déplacer l'antenne émettrice  
21          des compteurs à l'extérieur de ce logement ou à les  
22          munir d'un mode de communication par téléphone, par  
23          câble ou fibre optique en lieu et place des  
24          radiofréquences. Ou simplement en réduisant à une  
25          ou deux fois par mois les émissions de

1 radiofréquences au lieu des mille quatre cent  
2 quarante (1 440) à deux mille huit cent quatre-  
3 vingts (2 880) fois par jour actuellement.

4 Puis ici je voudrais déposer un extrait de  
5 brochure des entreprises Enfora et SimonsVoss qui  
6 furent déposés par SÉ/AQLPA au dossier R-3770 quant  
7 à la possibilité d'installer un commutateur sur des  
8 compteurs avancés afin de pouvoir désactiver  
9 l'antenne émettrice du compteur et le raccorder à  
10 une antenne émettrice externe.

11 Me DOMINIQUE NEUMAN :

12 Oui. Écoutez déposons ces documents qui avaient  
13 déjà été déposés au dossier A-3770 simplement pour  
14 que la Régie, s'assurer que la Régie en ait bien  
15 connaissance. Ils sont cités explicitement dans le  
16 rapport avec les références aux numéros que ces  
17 pièces comportent dans le dossier 3770.

18 Me MARIE-JOSÉE HOGUE :

19 Alors j'ai une remarque ici à faire à l'égard du  
20 dépôt du document. Si on veut le déposer simplement  
21 pour dire : « Écoutez, il y a une entreprise qui  
22 prétend cela. » c'est une chose, je n'ai pas de  
23 difficulté. Si on veut faire la preuve qu'au niveau  
24 technique cela est faisable dans le cadre du réseau  
25 d'Hydro-Québec, bien là, j'ai un problème parce que

1 ça ouvrirait tout un débat qui, quant à moi, n'est  
2 pas un débat qui est devant vous alors dépendant de  
3 l'objet qui est visé par Maître Neuman avec la  
4 production de ce document-là, je n'ai même pas la  
5 possibilité évidemment de contre-interroger à  
6 l'égard de ce qui est avancé dans ça par cette  
7 société-là, alors ça vaut ce que ça vaut, quant à  
8 moi, si c'est strictement pour dire : « Voici, il y  
9 en a une qui prétend ça », je vais laisser passer,  
10 sans ça, j'ai une objection formelle.

11 Me DOMINIQUE NEUMAN :

12 O.K. Je pense que ça rejoint un peu ce que Maître  
13 Hogue dit, en fait le contexte est le suivant :  
14 nous citons, bien nous avons déjà déposé ce  
15 document dans le dossier 3770, donc il est déjà  
16 dans cet autre dossier, et nous le... il est cité  
17 par madame Blais et monsieur Fontaine dans leur  
18 rapport avec, en notes infrapaginales, la référence  
19 exacte au numéro de cote que ça porte dans le  
20 dossier 3770. Simplement dans le contexte où nous  
21 demandions : « Est-ce que c'est suffisant de le  
22 citer? Est-ce que ça vous permet d'aller voir les  
23 pièces dans le dossier 3770? Ou est-ce que c'est  
24 requis qu'on le dépose formellement dans ce  
25 dossier? », c'est simplement pour s'assurer qu'il

1 est, que ce document qui est déjà cité que vous en  
2 ayez bien connaissance. C'est deux documents très  
3 courts de leurs, des deux entreprises en question  
4 qui indiquent simplement qu'elles, sur leur site  
5 web, qu'elles offrent un produit de commutateur qui  
6 permet de désactiver l'antenne interne, l'antenne  
7 émettrice interne d'un compteur pour le raccorder à  
8 une autre antenne qui serait à l'extérieur du  
9 compteur.

10 LA PRÉSIDENTE :

11 Alors si je comprends bien c'est juste pour que  
12 nous prenions connaissance...

13 Me DOMINIQUE NEUMAN :

14 Oui.

15 LA PRÉSIDENTE :

16 ... de la possibilité technologique qui est, qui  
17 pourrait être fournie par les entreprises  
18 suivantes.

19 9 h 47

20 Me DOMINIQUE NEUMAN :

21 Oui, c'est ça, c'est ça. Et qui est citée déjà dans  
22 le rapport, ce n'est pas quelque chose, ce n'est  
23 pas une surprise dont on a jamais entendu parler,  
24 on le sait déjà.

25

1 Me RICHARD LASSONDE :

2 Mais, ça, ça ne fait pas la preuve que c'est  
3 faisable techniquement chez Hydro-Québec, alors...

4 Moi, je me demande quelle est l'utilité de

5 produire... On dit « bien, il y a des entreprises

6 qui permettent la possibilité d'installer un

7 commutateur sur des compteurs avancés » patati

8 patata là. C'est bien beau ça, mais la vraie

9 question, c'est puisqu'on parle de... c'est est-ce

10 que ça se fait chez Hydro-Québec? Est-ce que c'est

11 faisable chez Hydro-Québec? Et ce n'est pas le

12 début ici là.

13 Me DOMINIQUE NEUMAN :

14 Oui, mais ça a la même force probante que le fait

15 que c'est déjà cité dans notre rapport.

16 Me RICHARD LASSONDE :

17 Non, non, mais...

18 Me DOMINIQUE NEUMAN :

19 Nous l'avons déjà dit dans notre...

20 Me RICHARD LASSONDE :

21 ... c'est bien beau de dire « je l'ai cité dans le

22 rapport », mais là vous produisez quelque chose. On

23 veut que ce soit clair. Ce n'est pas... vous ne

24 produisez pas ça pour faire une preuve à l'effet

25 qu'il y a la possibilité d'installer des

1 commutateurs et de mettre les antennes à  
2 l'extérieur sur le réseau d'Hydro-Québec.

3 Me DOMINIQUE NEUMAN :

4 Bien, ce que nous disons, c'est en référence au  
5 3770. C'est que si on touche au problème des  
6 compteurs groupés qui sont à l'intérieur d'un  
7 logement, si on a trouvé un moyen de régler ce  
8 problème, si on trouve un moyen de régler le  
9 problème du fait que les gens ne veulent pas être  
10 exposés aux radiofréquences autrement, par exemple,  
11 un des exemples, c'est de mettre une antenne à  
12 l'extérieur, un autre exemple, c'est d'avoir un  
13 mode de communication par téléphone ou par câble.  
14 Il y a une série d'exemples. Je veux simplement  
15 vous situer dans le contexte. Tout ça, c'est dans  
16 le contexte d'une...

17 LA PRÉSIDENTE :

18 Mais, vous ne prétendez pas que c'est une solution  
19 technologique présentement applicable au projet  
20 d'Hydro-Québec tel que présenté dans le dossier  
21 R-3788.

22 Me DOMINIQUE NEUMAN :

23 Ce que nous prétendons, c'est que ça existe chez  
24 Enfora et SimonsVoss.

25

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Oui, mais que vous ne savez pas et vous ne  
3 prétendez pas que ça pourrait être applicable tel  
4 que présenté en ce moment dans 3788. Alors, la  
5 réponse, elle est « oui » ou elle est « non ».  
6 Alors, est-ce que vous prétendez que c'est  
7 applicable dans le présent dossier?

8 Me DOMINIQUE NEUMAN :

9 Au présent dossier, ce que nous avons demandé,  
10 c'est d'essayer de trouver une solution pour le  
11 problème des compteurs groupés et que l'offre de...  
12 l'option offerte ne règle pas le problème parce  
13 qu'on pourrait enlever seulement un compteur parmi  
14 d'autres.

15 LA PRÉSIDENTE :

16 Ce que je comprends de votre réponse...

17 Me DOMINIQUE NEUMAN :

18 Ceci fait partie d'une énumération d'autres  
19 solutions possibles à examiner.

20 LA PRÉSIDENTE :

21 Alors, ce que je comprends de votre réponse, c'est  
22 que vous ne prétendez pas que ça pourrait être  
23 applicable dans le présent dossier, mais qu'on  
24 devrait en tenir compte dans l'éventualité... peut-  
25 être dans d'autres circonstances.

1 Me DOMINIQUE NEUMAN :

2 Ce que nous prétendons, c'est que... Ce que nous  
3 mettons en preuve, c'est que ça existe ailleurs.  
4 C'est ça que nous... que nous mettons en preuve.

5 Me RICHARD LASSONDE :

6 Mais, Maître Neuman...

7 Me DOMINIQUE NEUMAN :

8 Si la Régie arrive à la conclusion que, malgré tous  
9 ces efforts, on n'a toujours pas réussi à trouver  
10 une solution pour le problème des compteurs  
11 groupés, bien, parce que selon l'offre, selon la  
12 proposition actuelle, le client peut enlever un des  
13 compteurs groupés, il ne peut pas... c'est-à-dire  
14 il ne peut pas remplacer les autres. Donc, ça fait  
15 partie d'une panoplie de solutions possibles à  
16 examiner. Excusez-moi, je ne sais pas pourquoi ma  
17 consœur est debout. Si elle veut parler, je vais  
18 m'asseoir pour la laisser parler.

19 Me MARIE-JOSÉE HOGUE :

20 Non, parce qu'on débat d'une objection et  
21 généralement on reste debout par courtoisie pour le  
22 banc, tout simplement. Alors, je ne sais pas si je  
23 vous fais de l'ombre.

24 Me DOMINIQUE NEUMAN :

25 Je me demandais si ma consœur avait quelque chose

1 à dire, mais... en tout cas, donc je vais  
2 continuer. Donc, ce que nous prétendons, c'est que  
3 ces solutions existent ailleurs. C'est à la Régie  
4 de déterminer est-ce que ces solutions l'aident ou  
5 est-ce qu'elle a un autre moyen de... est-ce que la  
6 Régie a un autre moyen de résoudre le problème des  
7 compteurs groupés. Mais, actuellement, il nous  
8 semble que l'offre présentement... l'option  
9 présentement offerte ne règle pas le problème des  
10 compteurs groupés, donc il faut trouver un autre  
11 moyen parce que le client concerné ne peut enlever  
12 qu'un de ses compteurs dans sa cuisine et pas les  
13 autres.

14 LA PRÉSIDENTE :

15 Alors, dans le meilleur des cas là, ce que vous  
16 espérez qu'on fasse avec ça, c'est qu'on dirige  
17 Hydro-Québec, à l'avenir, d'étudier cette  
18 possibilité-là. Parce que là vous vous rendez  
19 compte que, juste avec ça, on ne peut pas dire à  
20 Hydro-Québec « vous allez implanter des antennes »  
21 ou enfin la technologie proposée pour les compteurs  
22 parce que c'est pas suffisant là.

23 Me DOMINIQUE NEUMAN :

24 Je comprends. Je comprends.

25

1 LA PRÉSIDENTE :

2 On s'entend.

3 Me DOMINIQUE NEUMAN :

4 Je comprends.

5 LA PRÉSIDENTE :

6 Alors, ce serait à au mieux, ce que vous pourrez  
7 plaider, c'est qu'on regarde peut-être cette  
8 technologie-là pour les compteurs groupés, c'est  
9 ça?

10 Me DOMINIQUE NEUMAN :

11 Absolument. Absolument. De la même manière que  
12 d'autres intervenants ont également fait part de  
13 certaines technologies qui existaient ailleurs  
14 et... Donc, on a parlé des compteurs...

15 LA PRÉSIDENTE :

16 Je vais avoir besoin d'un numéro de cote.

17 Me DOMINIQUE NEUMAN :

18 Ce sera le numéro C-SÉ/AQLPA-15.

19 LA PRÉSIDENTE :

20 Merci.

21

22 C-SÉ/AQLPA-0015 : Document intitulé Automatic Meter  
23 Reading and the Advanced Metering  
24 Infrastructure

25

1 M. JACQUES FONTAINE :

2 R. Alors, je vais continuer ma réponse. Mais, si le  
3 dossier R-3770-2011 n'impose pas ces solutions aux  
4 compteurs groupés, ce qu'on vient de parler, alors  
5 il serait nécessaire de trouver une solution  
6 technologique comparable pour que le droit d'option  
7 puisse être exercé de façon efficace dans les cas  
8 des compteurs groupés se trouvant à l'intérieur des  
9 logements.

10 Il est problématique, d'après nous, que la  
11 seule option de retrait possible soit de la plus  
12 basse technologie possible, sans les  
13 fonctionnalités intelligentes auxquelles les autres  
14 abonnés ont droit. Le service Visilec offre déjà  
15 des compteurs communicants sans radiofréquence par  
16 téléphone ou par câble. Le coût de l'option devrait  
17 être établi en fonction de ces choix technologiques  
18 de meilleure qualité.

19 Enfin, afin de réduire les coûts, lorsque  
20 les compteurs ne sont pas groupés, la possibilité  
21 devrait être offerte aux clients exerçant l'option  
22 de conserver son compteur électromécanique déjà  
23 existant jusqu'à la fin de la vie utile de... ou  
24 jusqu'à ce que le gestion des lots soit inefficace.

25

1 Me DOMINIQUE NEUMAN :

2 Q. [8] Merci, Monsieur Fontaine. Madame Blais, au  
3 sujet des appareils pouvant être mis en veille,  
4 comme vous l'évoquez, vous avez entendu une  
5 affirmation lors de l'audience d'Hydro-Québec. Est-  
6 ce que vous pouvez élaborer là-dessus.

7 9 h 54

8 Mme BRIGITTE BLAIS :

9 R. Oui. Aux notes sténographiques du treize (13) juin  
10 deux mille douze (2012), page 185 sur 245, monsieur  
11 Brassard a dit, et je cite:

12 Et là, à ne pas confondre avec  
13 l'option "on-off" qu'on pourrait  
14 appeler à distance où là certains  
15 fournisseurs ont commencé à travailler  
16 pour essayer de contrôler la partie  
17 émetteur de la carte et la partie  
18 récepteur. Et là, comme on a dit ce  
19 matin, bien, ça fait partie de la  
20 VIGIE puis des technologies qui  
21 risquent de se développer dans le  
22 futur et qu'on verra en temps et lieu  
23 qu'est-ce qui sera applicable.

24 Donc, dans le dossier 3770, HQD a également dit à  
25 quelques reprises qu'on pouvait attendre un peu le

1           déploiement, il pouvait y avoir un délai, qu'on  
2           n'était pas... ce n'était pas urgent au point où on  
3           ne pouvait pas attendre un peu. Donc, si la  
4           technologie est là, et qu'elle risque d'être mise  
5           sur le marché bientôt, ça réglerait presque  
6           l'entièreté des préoccupations de santé d'attendre  
7           un peu. Alors, on se dit pourquoi ne pas attendre,  
8           et même faire pression sur les fabricants pour  
9           qu'ils offrent un tel produit. Ça réglerait même  
10          presque l'entièreté des problèmes. Mais on doit  
11          garder à l'esprit que même sans attendre la  
12          technologie des compteurs avec commutateur  
13          « on-off », HQD peut, dès aujourd'hui, programmer  
14          ses compteurs, comme en Suède, pour qu'ils émettent  
15          une (1) ou deux (2) fois par mois, ou même six (6)  
16          fois par jour, au lieu de mille quatre cent  
17          quarante (1 440) à deux mille huit cent quatre-  
18          vingts (2 880) fois par jour actuellement prévues.

19        Q. [9] Madame Blais, sur un autre sujet, quelles  
20        informations, d'après vous, le Distributeur  
21        devrait-il transmettre à ses clients quant à  
22        l'option de base et l'option de retrait?

23        R. Bon. Selon nous, il y a des besoins d'information  
24        de la clientèle et ça ne doit pas seulement porter  
25        sur la possibilité d'exercer l'option de retrait,

1           mais ça doit également permettre d'établir les  
2           différences entre les deux types de compteur pour  
3           que le client puisse faire un choix éclairé. Alors,  
4           en particulier, le client doit être informé des  
5           éléments suivants : Que le compteur standard  
6           communique par radiofréquences et permet une série  
7           de fonctionnalités, c'est-à-dire qu'il a une  
8           intelligence; que le compteur de l'option de  
9           retrait n'émet pas de radiofréquences mais  
10          n'offrira pas de fonctionnalités non, donc perdra  
11          son intelligence si tel est le choix retenu; et le  
12          client doit être informé que l'embase appartient au  
13          propriétaire des lieux et qu'il peut être déplacé à  
14          ses frais; l'abonné doit cependant être informé que  
15          ce déplacement peut être coûteux et qu'il doit  
16          respecter différentes règles et règlements.

17                   A ce sujet, nous avons remarqué que la  
18          CORPIQ, qui représente quinze mille (15 000)  
19          propriétaires immobiliers, a déposé une lettre à la  
20          Régie au document D-0013 sous le nom de Hans  
21          Brouillette, affirmant que les propriétaires de  
22          voudront pas assumer de tels travaux de déplacement  
23          des compteurs puisque le règlement sur les critères  
24          de fixation du loyer ne leur permet pas de  
25          récupérer, via une hausse du loyer proportionnelle,

1           cette dépense coûteuse.

2                       Alors, finalement, SÉ-AQLPA privilégie les  
3           solutions techniques et technologiques plutôt que  
4           le déplacement des embases. C'est pourquoi nous  
5           recommandons à la Régie que les conditions de  
6           service édictent pour Hydro-Québec Distribution  
7           l'obligation d'aviser périodiquement le client, par  
8           exemple, une (1) fois par année ou avant tout  
9           déploiement massif de compteurs, ou lors de  
10          l'ouverture d'un compte pour un nouveau client  
11          quant aux éléments suivants :

12                       a) Les caractéristiques de l'offre  
13           standard des compteurs, ou de ces  
14           offres standards, incluant le nombre  
15           d'émissions de radiofréquences par  
16           jour et le nombre de transmissions de  
17           données distinctement. Parce qu'il y a  
18           une différence entre les émissions et  
19           les transmissions.

20                       b) Les caractéristiques des compteurs  
21           d'option, y compris s'il y a plusieurs  
22           options;

23                       c) La présentation graphique, c'est-à-  
24           dire l'image, une étiquette qui  
25           permettra de distinguer les compteurs

1                   émetteurs et non émetteurs;

2                   d) L'information sur le coût de

3                   l'option, ou des options, et des

4                   possibilités éventuelles de réduire ce

5                   coût, par exemple, par le taux relève

6                   ou par la conservation de l'ancien

7                   compteur électromécanique jusqu'à la

8                   fin de sa vie utile;

9                   d)1. L'information à l'effet que

10                  l'embase des compteurs appartient au

11                  propriétaire des lieux, tel que cité

12                  plus tôt;

13                  e) L'information sur la tenue

14                  prochaine d'un déploiement massif

15                  éventuel et les possibilités de

16                  réduire les coûts d'option à cette

17                  occasion. Et

18                  f) L'information à l'effet que

19                  l'option de retrait s'adresse en

20                  premier lieu aux abonnés dont le

21                  compteur est situé à proximité des

22                  occupants, à l'intérieur d'une pièce

23                  fréquemment occupée, ou face à une

24                  terrasse, un balcon ou une cour

25                  utilisée.

1 Ceci afin de réduire l'exposition aux  
2 radiofréquences de ces occupants par mesure de  
3 précaution.

4 Q. [10] Monsieur Fontaine, dans quel cas êtes-vous  
5 d'avis que le coût de l'installation initiale du  
6 compteur de l'option de retrait devrait être nul?  
7 Et je précise, quand je pose cette question, je ne  
8 vous demande pas de parler immédiatement de la  
9 recommandation, qui est la recommandation neuf (9)  
10 dans votre rapport, de prévoir la gratuité dans  
11 tous les cas. On va commencer un peu par morceaux,  
12 par tranches d'abord, de prévoir les cas où, même  
13 sans aller jusqu'à la gratuité complète dans tous  
14 les cas, s'il y a des cas où l'installation  
15 initiale devrait être à coût nul?

16 M. JACQUES FONTAINE :

17 R. Oui. Bien, nous ne connaissons pas le contrat qui  
18 lie le Distributeur avec son installateur désigné,  
19 soit Capgemini en ce moment dans le dossier R-3770,  
20 mais il est raisonnable de penser qu'il a été prévu  
21 d'adapter ce contrat à toutes variations qui  
22 pourraient résulter de la décision de la Régie qui  
23 sera rendue dans le dossier R-3770.

24 10 h 00

25 Il est également raisonnable de penser que

1 les contrats des autres installateurs qui seront  
2 accrédités à travers la province auront, dans leur  
3 contrat, des clauses adaptées à toute variation qui  
4 pourrait résulter des décisions de la Régie.

5 Hydro-Québec prétend que les installateurs  
6 de Capgemini ne peuvent pas installer les compteurs  
7 non communicants car ce sont des cas qualifiés par  
8 Hydro-Québec distribution de « compliqués ». Et  
9 parce que ces compteurs d'option seraient dans un  
10 entrepôt différent.

11 Selon nous, ce sont de faux problèmes, des  
12 problèmes de logistique et non technique. Une  
13 solution envisageable pour faire diminuer de  
14 beaucoup les coûts d'installation initiaux serait  
15 de faire installer des compteurs sans  
16 radiofréquence par Capgemini et les autres  
17 installateurs.

18 Ces installateurs externes pourraient  
19 avoir, dans un même camion, ou dans un deuxième  
20 camion, des compteurs non communicants. D'ailleurs,  
21 Hydro-Québec nous a confirmé que treize (13) autres  
22 modèles de compteur ont déjà été... ont déjà à être  
23 gérés par ces... par les installateurs. Alors,  
24 pourquoi pas un de plus!

25 Les compteurs d'option seraient alors

1 installés à un coût semblable au coût  
2 d'installation des compteurs du projet LAD, de  
3 sorte que les clients qui profitent de la période  
4 déploiement massif pourraient exercer l'option de  
5 retrait sans encourir de frais initiaux autres que  
6 ceux qui devaient déjà à travers leur tarif.

7 Similairement, si lors d'une construction  
8 neuve un client demande dès le départ un compteur  
9 d'option, il n'existe aucune raison pour que ce  
10 client ait à payer un coût supplémentaire, puisque  
11 l'installation d'un compteur standard aurait requis  
12 les mêmes démarches.

13 De même, aucun tarif supplémentaire  
14 d'installation initiale ne devrait être exigible du  
15 client lorsque l'option de retrait s'exerce par le  
16 maintien du compteur électromagnétique déjà en  
17 place pendant la suite de sa vie utile. Et si  
18 l'exercice de l'option de cette manière est  
19 acceptée par la Régie.

20 Q. [11] Excusez-moi, électromagnétique?

21 R. Électromécanique, excusez-moi. Je suis trop dans  
22 la science de base... Cette option sans frais  
23 supplémentaires devrait également être étendue aux  
24 clients qui se sont déjà vus installer par Hydro-  
25 Québec des compteurs standards avec radiofréquence

1           lors des divers projets pilotes du projet LAD,  
2           incluant les compteurs ITRON ou autres avec  
3           radiofréquence, lors d'installations antérieures,  
4           alors que l'option de retrait ne leur était pas  
5           encore disponible.

6                        Nous supportons également l'idée discutée  
7           en audience la semaine dernière, selon laquelle les  
8           locataires qui arrivent dans un logement où le  
9           compteur d'option est déjà installé, et qui  
10          désirent le conserver, n'aient pas à repayer les  
11          frais initiaux d'installation, puisqu'Hydro-Québec  
12          distribution n'aura pas eu à venir le changer entre  
13          deux changements de locataires.

14                      Le signal de prix évoqué par monsieur Abiad  
15          la semaine dernière pour justifier les frais  
16          d'installation est en fait un ticket modérateur qui  
17          cherche à imposer Hydro-Québec distribution  
18          puisque'elle semble croire sans nuance que la raison  
19          d'être de l'option serait un caprice sans  
20          fondement.

21                      Nous croyons que la Régie doit rester  
22          vigilante et chercher à charer que les vrais coûts  
23          aux optants, pas des coûts créés sur mesure pour  
24          freiner le choix de l'option. De même, le client de  
25          l'option devrait se faire créditer le coût moindre

1 du compteur de l'option par rapport aux compteur  
2 standard.

3 Q. [12] Madame Blais, que pensez-vous du tarif mensuel  
4 que le distributeur associe à l'option de retrait?

5 Mme BRIGITTE BLAIS :

6 R. Donc... Si notre recommandation numéro 9, qui est  
7 la gratuité universelle, n'était pas retenue, alors  
8 nous recommanderions ceci : nous constatons que les  
9 nouveaux compteurs de l'option de retrait avec leur  
10 écran numérique se prêtent beaucoup mieux à l'auto-  
11 relève que les compteurs électromécaniques  
12 présentement utilisés.

13 Alors madame Bélanger évoquait à l'audience  
14 du treize (13) juin le fait que seul deux point  
15 cinq pour cent (2,5 %) des clients remplissent  
16 effectivement leur carte. Or, dans le cas de  
17 l'option de retrait, nous croyons que l'entente  
18 spécifique entre HQD et l'abonné optant, pourrait  
19 stipuler par écrit et à voix haute, lors de  
20 l'inscription et lors de l'installation, que  
21 l'envoi des cartes d'auto-relève est obligatoire.  
22 Sans quoi, après X nombre de mois, l'option  
23 pourrait être retirée à ce client.

24 Donc, cette condition serait un incitatif à  
25 exercer l'auto-relève rigoureusement. En plus, un

1 message automatisé téléphonique pourrait rappeler à  
2 l'abonné, aux deux mois ou plus fréquemment selon  
3 ce qui sera décidé, qu'il est temps qu'il remplisse  
4 sa carte virtuelle ou physique, au risque de perdre  
5 son droit au compteur d'option.

6 Un releveur de HQD pourrait tout de même  
7 passer une fois ou deux par année pour vérifier les  
8 données transmises. Plusieurs techniques sont  
9 possibles. Il n'y a pas que le simple petit carton  
10 qui est possible comme carte de relevé. Il serait  
11 possible, par exemple, d'envoyer des données  
12 numériques transmises par clavier téléphonique,  
13 comme le fait le service ACCÈS-D chez Desjardins,  
14 ou par Internet à l'aide d'un formulaire web  
15 sécurisé, ou en envoyant une photo à HQD avec...  
16 avec le compteur et les nombres qui y sont  
17 inscrits.

18 Nous recommandons-donc à la Régie de  
19 l'énergie de prévoir que le client exerçant  
20 l'option puisse éviter ou réduire ses frais  
21 mensuels en procédant à l'auto-relève au moins lors  
22 d'une partie des périodes de facturation, selon la  
23 périodicité que la Régie fixerait, le but ultime  
24 étant de réduire les frais mensuels demandés à  
25 l'optant, voire même de les éviter.

1 Q. [13] Maintenant nous allons aborder la  
2 recommandation numéro 9, qui est la recommandation  
3 de gratuité dans tous les cas. Madame Blais, si  
4 vous voulez élaborer là-dessus.

5 R. Alors, on s'est posé là comment est-ce... Pourquoi  
6 est-ce que l'option de retrait serait gratuite? Eh  
7 bien c'est à cause de la raison d'être de l'option  
8 que l'on décrit dans notre rapport et on y  
9 reviendra par maintenant. Nous croyons que les gens  
10 qui vont se prévaloir de l'option de retrait le  
11 feront principalement par soucis de prudence pour  
12 leur santé et celle de leur famille.

13 10 h 06

14 Or, cette même prudence qui est  
15 recommandée... c'est cette même prudence qui est  
16 recommandée par Santé Canada, l'Institut national  
17 de santé public du Québec, l'Organisation mondiale  
18 de la santé et d'autres autorités internationales  
19 telles qu'on les cite dans notre rapport.

20 La raison d'être de l'option fait qu'on ne  
21 peut pas demander aux gens qui exercent des mesures  
22 de prévention et de précaution prônées par des  
23 autorités de santé publiques de payer pour cette  
24 prévention qui dit qu'il faut viser à diminuer et  
25 non pas à augmenter notre exposition aux

1 radiofréquences. L'option de retrait se fait dans  
2 un esprit de prévention.

3 À l'inverse, le principe de l'utilisateur-  
4 payeur, à la base de l'argumentation de HQD, donne  
5 plutôt l'impression que l'option est un droit aux  
6 caprices. À la limite, nous sommes d'accord avec  
7 l'ACEF Outaouais pour dire que finalement ce n'est  
8 pas l'abonné qui utilise le compteur, mais c'est  
9 bien le Distributeur qui s'en sert pour mesurer la  
10 consommation d'énergie de son client. Nous sommes  
11 également d'accord à ce que l'on considère aussi  
12 que le principe en cause dans le présent dossier  
13 pourrait être celui du pollueur-payeur, tel que  
14 soulevé par l'ACEF Outaouais. Mais, revenons à  
15 l'idée que le client serait un utilisateur-payeur.

16 Demande-t-on aux gens de payer pour ne pas  
17 utiliser un téléphone cellulaire? En fait, oui, on  
18 dit aux personnes qui ne veulent pas de téléphone  
19 sans fil d'utiliser un téléphone filé. Si au moins  
20 HQD demandait aux abonnés de payer pour un compteur  
21 filé et intelligent, les optants auraient une  
22 raison de payer. Or, ici, on leur demande de payer  
23 pour la prévention, de payer pour moins de services  
24 et pour... de payer pour se priver des  
25 fonctionnalités. Ça n'a pas de sens.

1                   HQD, en installant une technologie  
2                   émettrice de radiofréquences dans les domiciles  
3                   impose à certains foyers - pas à tous, à certains -  
4                   une augmentation des radiofréquences. Qu'elles  
5                   soient ou non sous les normes lorsque mesurées  
6                   individuellement dans une chambre isolée et  
7                   contrôlée, le fait est que HQD introduit des ondes  
8                   qui auparavant n'étaient pas là. En plus, dans  
9                   certaines situations, il y a plusieurs compteurs au  
10                  même endroit.

11        Q. [14] Madame Blais, toujours sur ce sujet, vous avez  
12                  une observation à ajouter sur le nombre de  
13                  compteurs dans les cuisines, suite à des  
14                  observations la semaine dernière lors du témoignage  
15                  de monsieur Abiad.

16        R. Oui. Le quatorze (14) juin deux mille douze (2012),  
17                  aux notes sténographiques page 159, monsieur Abiad  
18                  explique que sur cinquante-sept mille (57 000)  
19                  compteurs dans les cuisines, seulement mille quatre  
20                  cents (1 400) sont groupés et que cela signifie au  
21                  maximum sept cents (700) cuisines affectées.

22                        J'aimerais attirer votre attention sur le  
23                        fait que cinquante-sept mille (57 000) moins mille  
24                        quatre cents (1 400), ça donne cinquante-cinq mille  
25                        six cents (55 600) cuisines où il y a un compteur

1 unique. Nous avons reçu des photos de citoyens où  
2 les compteurs uniques étaient situés juste à côté  
3 de la table, c'est-à-dire à côté de la tête de  
4 quelqu'un qui s'assoit à cette table-là, et  
5 également un autre compteur qui est situé à côté du  
6 comptoir de la cuisinière, et caetera, donc qui  
7 expose les personnes qui peuvent cuisiner plusieurs  
8 heures par jour. Dans les deux cas, malgré...  
9 malgré que ce soit un compteur unique, les  
10 résidents nous ont affirmé que leur santé s'était  
11 dégradée. Nous croyons donc que même les abonnés où  
12 il n'y a qu'un seul compteur sont appelés à adhérer  
13 à l'option.

14 De plus, à ce cinquante-sept mille (57 000)  
15 dans les cuisines, il faut ajouter les compteurs  
16 dans les autres pièces fréquentées, les chambres,  
17 les bureaux, les salons, les ateliers - les  
18 ateliers, on peut passer plusieurs heures là-dedans  
19 - un garage, cour, terrasse, et caetera, ce sont  
20 toutes des pièces qui peuvent être fréquentées huit  
21 heures par jour facilement. Bref, nous croyons que  
22 l'estimation de trente-huit mille (38 000), soit un  
23 pour cent (1 %), risque d'être très conservatrice.

24 Q. [15] Excusez. L'estimation de trente-huit mille  
25 (38 000), c'est... à quoi vous faites référence?

1 R. C'est l'estimation d'Hydro-Québec, c'est soit le un  
2 pour cent (1 %) des abonnés risque d'être très  
3 conservatrice.

4 Par ailleurs, même dans les cas des mille  
5 quatre cent quarante (1 440) compteurs groupés,  
6 mille quatre cents (1 400) compteurs groupés qui,  
7 selon monsieur Abiad, se trouveraient dans un  
8 maximum de sept cents (700) cuisines, c'est bien  
9 mille quatre cents (1 400) clients et non sept  
10 cents (700) clients qui devront demander l'option  
11 pour retirer l'exposition aux radiofréquences. Et  
12 comme on l'a vu, ce sont ces cas qui sont les plus  
13 problématiques.

14 Q. [16] Madame Blais, revenons au principe de  
15 l'utilisateur-payeur à la base de la réflexion.  
16 Vous avez référé un peu plus tôt à des propos de  
17 l'ACEF de l'Outaouais. Est-ce que vous pourriez  
18 élaborer là-dessus?

19 R. Oui. Le principe de l'utilisateur-payeur doit être  
20 opposé au principe du pollueur-payeur lorsqu'on  
21 pense en termes de santé publique et de  
22 développement durable. Ce principe de pollueur-  
23 payeur est l'un des principes de la Loi sur le  
24 développement durable du Québec, au chapitre 2,  
25 article 6. De plus, au sens de la Loi sur la

1           qualité de l'environnement, les radiations peuvent  
2           être considérées comme étant des contaminants. Dans  
3           le présent cas, où HQD impose de nouvelles sources  
4           de radiation artificielle à l'intérieur des  
5           domiciles, à soixante-dix pour cent (70 %) Montréal  
6           et à trente-cinq pour cent (35 %) dans le Québec  
7           entier, il est clair que c'est le pollueur...

8    Q. [17] Excusez-moi. Les pourcentages, vous référez à  
9           quoi exactement?

10   R. Alors...

11   Q. [18] Soixante-dix pour cent (70 %) de quoi?

12   R. ... soixante-dix pour cent (70 %) des compteurs  
13           sont à l'intérieur sur l'île de Montréal ou dans la  
14           Ville de Montréal et trente-cinq pour cent (35 %)  
15           dans le Québec entier.

16           Alors, pour nous, il est clair que c'est le  
17           pollueur qui devrait payer pour éviter cet ajout  
18           d'un contaminant dans les lieux privés et habités.  
19           Il serait contraire au principe du pollueur-payeur  
20           de demander aux abonnés, qui n'ont rien choisi et  
21           qui sont exposés malgré eux de longues heures par  
22           jour à un contaminant controversé, de payer pour  
23           les éviter. Il serait contraire au principe du  
24           pollueur-payeur que le pollueur se déresponsabilise  
25           de son choix technologique et qu'il fasse payer les

1 autres pour des contaminants qu'il a lui-même émis  
2 de par son choix technologique.

3 À l'époque où les embases ont été  
4 installées, les compteurs n'émettaient pas de  
5 radiofréquences. Ils n'ont donc pas été installés  
6 dans certains lieux en fonction d'une exposition à  
7 quoi que ce soit.

8 10 h 12

9 Le Livre bleu et le Code de la construction  
10 ne tiennent pas compte d'émissions de  
11 radiofréquences aussi minimes soient-elles. Par  
12 ailleurs, en ce qui concerne les frais mensuels de  
13 dix-sept dollars (17 \$) par mois, HQD demande à ce  
14 que l'optant paie pour les frais de collecte de  
15 données mensuelles par un releveur. Pourtant, comme  
16 nous le proposons, il y aurait des solutions moins  
17 coûteuses, comme l'autorelève obligatoire et  
18 modernisée.

19 Q. [19] Madame Blais, donc en proposant la gratuité à  
20 la fois des frais d'installation initiaux et des  
21 mensualités, cela n'entraîne-t-il pas que les coûts  
22 devraient être partagés par l'ensemble des abonnés?

23 R. Nous adhérons à la recommandation de l'ACEF de  
24 l'Outaouais selon laquelle les coûts de l'option de  
25 retrait doivent être intégrés au projet LAD en

1 entier. Ce qui donnerait le signal de prix du coût  
2 réel du projet, incluant les coûts de l'option.  
3 S'il n'y avait pas de possibilité d'option, il n'y  
4 aurait pas de projet LAD.

5 À titre comparatif, au Québec, les frais de  
6 santé sont partagés. Même les gens en bonne santé  
7 paient pour les gens malades. Même chose pour le  
8 système d'éducation. Même les gens qui ne vont pas  
9 à l'université paient par leurs impôts une part  
10 importante du diplôme des étudiants. Il devrait en  
11 être de même dans le cas des compteurs pour la  
12 raison d'être de l'option, mais aussi pour d'autres  
13 raisons.

14 D'abord, une minorité des abonnés vont se  
15 sentir concernés finalement, mais ils devront subir  
16 pour l'ensemble des gens. Parmi les soixante-dix  
17 pour cent (70 %) des foyers montréalais qui ont un  
18 compteur à l'intérieur, trente-cinq pour cent  
19 (35 %) pour le Québec, si les compteurs des  
20 multiplex sont regroupés dans un seul logement, par  
21 exemple six dans une cuisine, alors c'est dire  
22 qu'il y a un sixième des abonnés de ces multiplex  
23 qui risque de se sentir concerné par l'option. Mais  
24 les personnes qui, par hasard, ont chez eux les  
25 compteurs de leurs voisins ne devraient pas avoir à

1 subir, à payer et à négocier avec leurs voisins et  
2 propriétaires.

3 Enfin, l'option devrait être gratuite au  
4 même titre que l'ensemble des abonnés paie pour les  
5 programmes du PGÉE même s'ils ne bénéficient pas  
6 tous des améliorations structurelles et des  
7 réductions de factures qui découlent de ces  
8 actions. C'est la même chose selon nous pour des  
9 optants qui, plutôt que de poser un geste pour  
10 diminuer le gaspillage d'énergie, posent un geste  
11 pour éviter la dégradation de leur santé en  
12 diminuant leur exposition aux radiofréquences tel  
13 que recommandé par les autorités de Santé publique.

14 Par ce geste, ces optants risquent d'éviter  
15 des coûts de santé à l'ensemble de la société  
16 québécoise. Ainsi, à l'instar des bénéficiaires des  
17 autres programmes d'HQ, l'ensemble des abonnés  
18 devrait payer pour que les personnes qui, par  
19 hasard, sont au prise avec un ou des compteurs mal  
20 placés, mal situés dans leur domicile puissent  
21 bénéficier de l'option de retrait gratuitement.

22 En imposant des frais, HQD impose un ticket  
23 modérateur qui fera en sorte qu'un moins grand  
24 nombre de personnes feront le choix de la  
25 prévention, ce qui est contraire aux valeurs

1 québécoises.

2 Q. [20] Monsieur Fontaine, dans votre rapport, vous  
3 comparez la gratuité de l'option au fait que, comme  
4 madame Blais l'a mentionné, que le PGEÉ d'Hydro-  
5 Québec Distribution et les programmes, et aussi le  
6 rapport mensuel des programmes commerciaux dans les  
7 réseaux autonomes, les PUEERA, ces programmes  
8 commerciaux d'Hydro-Québec Distribution qui sont  
9 payés par la masse des clients. Mais comme cela a  
10 été mentionné en audience, cela ne s'explique-t-il  
11 pas du fait que ces programmes d'HQD bénéficient à  
12 tous les clients car ils réduisent le coût total  
13 d'approvisionnement électrique d'Hydro-Québec  
14 Distribution? Le principe n'est-il pas que la masse  
15 des clients ne paie le PGEÉ et les PUEERA que parce  
16 qu'elle en bénéficie elle-même?

17 M. JACQUES FONTAINE :

18 R. En fait, ce n'est pas tout à fait le principe. La  
19 masse des clients paie pour le PGEÉ et les  
20 programmes commerciaux de Gaz Métro, bien qu'elle  
21 n'en bénéficie pas. Évidemment, les programmes  
22 d'HQD évitent des coûts à la masse de la clientèle,  
23 mais pas nécessairement les programmes de Gaz  
24 Métro, qui ont de la misère avec le TCTR. Mais d'un  
25 autre côté, tout le monde paie pour les programmes

1 commerciaux puis pour l'alimentation des réseaux  
2 autonomes en région nordique, des réseaux très  
3 isolés. Ça, c'est vrai.

4 D'autres exemples, les autoproducteurs ne  
5 paient pas pour leurs compteurs de ... C'est la  
6 masse des clients qui la paie. L'ACEF de Québec a  
7 aussi noté que ce sont tous les clients d'Hydro-  
8 Québec Distribution qui paient pour l'enfouissement  
9 souterrain sur l'île de Montréal.

10 Et puis pour l'enfouissement, il y a aussi  
11 un programme d'Hydro-Québec que je pourrais  
12 déposer, des notes qui offre une aide financière à  
13 l'enfouissement du réseau de distribution. Alors,  
14 ce sont des documents d'Hydro-Québec. J'ai ici  
15 « Enfouissement des réseaux câblés sur des voies  
16 publiques ». Et j'ai aussi « Enfouissement des  
17 réseaux câblés sur des sites d'intérêt patrimonial  
18 et culturel ». Et c'est complété par un « Guide en  
19 matière de distribution souterraine », qui donne en  
20 particulier un tableau dans lequel l'entreprise  
21 d'électricité montre pour différents types  
22 d'ouvrages, ouvrages civils, quelle est la  
23 contribution qu'elle va faire. Alors, dans certains  
24 cas, ça dépend du programme; dans d'autres cas,  
25 c'est cent pour cent. Qu'on peut déposer.

1 Q. [21] Nous désirons, ces brochures d'Hydro-Québec  
2 qui font état de ces programmes d'aide financière à  
3 l'enfouissement, et donc qui illustrent, comme  
4 monsieur Fontaine l'a dit, que la masse des clients  
5 paie pour ces aides financières à l'enfouissement  
6 de certains clients en particulier. Ce serait  
7 C-SÉ/AQLPA-16 (SÉ/AQLPA-4, Document 1).

8

9 C-SÉ/AQLPA-0016 : (SÉ/AQLPA-4, Document 1)

10 Brochures d'Hydro-Québec  
11 Distribution offrant une aide  
12 financière à l'enfouissement du  
13 réseau de distribution  
14 (Enfouissement des réseaux câblés  
15 sur des voies publiques;  
16 Enfouissement des réseaux câblés  
17 sur des sites d'intérêt  
18 patrimonial et culturel; Guide en  
19 matière de distribution  
20 souterraine).

21 10 h 29

22 Alors, on peut aussi ajouter, ce sont tous  
23 des clients du Québec qui paient pour les pertes  
24 éventuelles d'Hydro-Québec Distribution lorsqu'elle  
25 conclut des ententes avec des clients en difficulté

1 de paiement. Alors, il y a des cas où, pour  
2 différentes raisons...

3 Q. [22] Attendez, Monsieur Fontaine, allez moins vite,  
4 le temps que la disposition se fasse.

5 R. O.K.

6 Q. [23] Est-ce que vous pouvez répéter votre dernier  
7 propos?

8 R. Oui. Alors, j'ajoutais, ce sont donc tous les  
9 clients du Québec qui paient pour les pertes  
10 éventuelles d'Hydro-Québec Distribution lorsqu'elle  
11 conclut des ententes avec des clients en difficulté  
12 de paiement. Il y a donc des cas, pour différentes  
13 raisons de choix de société, la masse des clients  
14 paie pour des avantages qui ne bénéficient qu'à  
15 certains clients plutôt que d'appliquer le principe  
16 utilisateur-payeur de façon stricte.

17 Puis on pourrait aussi rappeler qu'il y a  
18 l'interfinancement en faveur du secteur résidentiel  
19 qui est déjà dans la loi puis qui est un autre cas  
20 d'utilisateur non payeur.

21 Q. [24] Alors, finalement, Monsieur Fontaine, est-ce  
22 que la gratuité a déjà été choisie par une autre  
23 juridiction, la gratuité de l'option de retrait?

24 R. Oui, bien, on a déposé un précédent, le gouverneur  
25 du Vermont a signé une loi qui prévoit que les

1 utilités publiques offrent gratuitement l'option de  
2 compteur intelligent avec fil. C'est détaillé dans  
3 notre preuve.

4 Alors, nous recommandons donc à la Régie de  
5 l'énergie qu'au-delà des cas particuliers énoncés  
6 pour les frais initiaux et mensuels, que l'option  
7 de retrait soit gratuite dans tous les cas.

8 Q. [25] Alors, je vous remercie beaucoup, Madame Blais  
9 et Monsieur Fontaine.

10 Les témoins sont disponibles pour recevoir  
11 d'autres questions.

12 LA PRÉSIDENTE :

13 Je vous remercie, Maître Neuman.

14 Est-ce qu'il y a des intervenants qui  
15 souhaiteraient poser des questions aux témoins de  
16 SÉ-AQLPA? Je n'en vois pas.

17 Maître Hogue, avez-vous des questions?

18 Me MARIE-JOSÉE HOGUE :

19 Je vous demanderais une petite pause pour que je  
20 puisse simplement consulter mes clients.

21 LA PRÉSIDENTE :

22 On va prendre une pause de quinze (15) minutes. Je  
23 vois et vingt (20), alors on va recommencer à dix  
24 heures trente-cinq (10 h 35). Je vous remercie.

25

1 Me MARIE-JOSÉE HOGUE :

2 Merci.

3 LA PRÉSIDENTE :

4 Pour les engagements, est-ce qu'on prévoit toujours  
5 les recevoir aujourd'hui? Engagements 2, 3, 4.

6 Me MARIE-JOSÉE HOGUE :

7 Il devrait y en avoir aujourd'hui et d'autres  
8 probablement demain.

9 LA PRÉSIDENTE :

10 O.K., merci.

11

12 SUSPENSION DE L'AUDIENCE

13 REPRISE DE L'AUDIENCE

14

15 10 h 34

16 LA PRÉSIDENTE :

17 Rebonjour, Maître Hogue.

18 CONTRE-INTERROGÉS PAR Me MARIE-JOSÉE HOGUE :

19 Q. [26] Alors, bonjour, Monsieur Fontaine, Madame

20 Blais. Quelques petites questions pour vous. Dans

21 l'une de vos propositions que vous avez faites lors

22 de votre témoignage, en fait, vous suggérez que le

23 Distributeur attende pour voir si la nouvelle

24 technologie à laquelle vous avez fait référence

25 pourrait être disponible. Est-ce que vous avez

1 vous-même tenté d'identifier le délai à l'intérieur  
2 duquel cette technologie-là pourrait  
3 potentiellement être disponible?

4 M. JACQUES FONTAINE :

5 R. Non.

6 Q. [27] Est-ce que vous avez une idée quelconque,  
7 lorsqu'une technologie devient... est complétée par  
8 un fabricant, quels sont les délais avant qu'elle  
9 soit homologuée?

10 R. Non plus.

11 Q. [28] Vous avez... vous avez participé au dossier  
12 3770, alors vous savez que certains intervenants  
13 ont suggéré que la technologie qu'Hydro-Québec se  
14 propose d'utiliser ne serait pas une technologie  
15 suffisamment mature, alors qu'elle est sur le  
16 marché depuis dix (10), quinze (15) ou vingt (20)  
17 ans. Dans le cas de la nouvelle technologie à  
18 laquelle vous faites référence, quelle est votre  
19 proposition quant au délai que le Distributeur  
20 devrait attendre avant de pouvoir juger qu'elle est  
21 suffisamment mature pour l'implanter?

22 R. Non, je n'ai pas... je n'ai pas cette information-  
23 là.

24 Q. [29] O.K. Est-ce que votre proposition donc est à  
25 l'effet que, dès lors qu'elle serait disponible sur

1 le marché, indépendamment de sa maturité, elle  
2 devrait être mise en oeuvre ou adoptée par le  
3 Distributeur?

4 R. Bien, je sais qu'Hydro-Québec a déjà installé des  
5 compteurs là, je pense aux compteurs avec censeur  
6 de température pour le Tarif BT et il s'est avéré  
7 qu'à ce moment-là Hydro-Québec avait devancé un peu  
8 la technologie et ça n'a pas fonctionné. Alors,  
9 c'est vrai qu'il y a des délais et des fois ça peut  
10 être un peu long, mais présentement on ne parle pas  
11 de quelques cas, on parle de... il y a des millions  
12 de compteurs, de nouveaux compteurs qui  
13 s'installent et il y a, dans différentes  
14 communautés, des compteurs avec fil, il y en a qui  
15 en ont installé. Moi, je n'étais pas présent  
16 physiquement là durant tout le dossier R-3770, mais  
17 je sais et j'ai lu des choses qu'il y avait des...  
18 Il y a des réseaux qui ont installé des compteurs  
19 intelligents filés. Et Hydro-Québec en a aussi déjà  
20 eu ou a quelque chose d'équivalent avec le système  
21 Visilec.

22 Q. [30] Est-ce que vous êtes capable de nous  
23 identifier des réseaux filés comme ça qui auraient  
24 été installés en Amérique du Nord?

25 R. Bien, de mémoire là, mais sous tout réserve, je

1           dirais qu'il y a l'Idaho.

2       Q. [31] Pardon?

3       R. En Idaho.

4       Q. [32] Ah! En Idaho, c'est celui que vous êtes en  
5           mesure d'identifier.

6       R. Bien, de mémoire là.

7       Q. [33] O.K. Est-ce...

8           Mme BRIGITTE BLAIS :

9       R. Bien, il y aurait le Vermont qui vient d'autoriser  
10           donc les compteurs intelligents filés sans frais  
11           pour cette option.

12      Q. [34] C'est seulement les cas de l'option de  
13           retrait...

14      R. Oui.

15      Q. [35] ... non pas pour le réseau global.

16      R. Exact.

17      Q. [36] Est-ce que vous avez effectué quelque'analyse  
18           que ce soit pour déterminer quels pourraient être  
19           les coûts, compte tenu de la topologie ici et  
20           compte tenu du... du nombre de compteurs que ça  
21           pourrait impliquer et des aménagements qui  
22           devraient être apportés au niveau technologique  
23           pour pouvoir avoir une technologie comme celle-là?  
24           Avez-vous fait des analyses de coûts?

25      R. Non, ce n'est pas à nous de faire ça.

1 Q. [37] O.K. Est-ce que... Vous suggérez également,  
2 dans une de vos recommandations, que les compteurs  
3 puissent être programmés pour n'émettre que  
4 quelques fois par jour. Est-ce que vous avez fait  
5 des analyses ou avez-vous requis de l'information  
6 pour évaluer l'impact que, ça, ça pourrait avoir  
7 sur le maillage - je ne sais pas si c'est une bonne  
8 expression, mais on sait que c'est un réseau maillé  
9 - où l'ensemble des compteurs interagissent l'un  
10 avec l'autre et se synchronisent l'un et l'autre?  
11 Est-ce que vous avez fait des analyses pour  
12 vérifier si cela aurait un impact au niveau du  
13 maillage du système?

14 R. Non. Ce qu'on a, c'est un exemple où, en Suède, ça  
15 fonctionne comme ça et ça a l'air à bien  
16 fonctionner. Alors, ça devrait faire partie, selon  
17 nous, de la veille scientifique que fait Hydro-  
18 Québec. Vous avez les techniciens, vous avez les  
19 gens compétents là-dedans.

20 Maintenant, on se pose la question : est-ce  
21 que vous avez fait de la veille technologique  
22 puisque vous nous offrez une, une seule, un  
23 compteur standard et une option, alors que, nous,  
24 on vous dit qu'il y a autre chose dans le monde et  
25 qu'il serait possible... Maintenant, il faut faire

1 les études économiques, évidemment. Filé, on  
2 s'attend à ce que ça coûte plus cher que sans fil,  
3 évidemment, mais on n'est pas des experts à ce  
4 niveau-là.

5 Q. [38] Est-ce que par ailleurs vous avez tenté  
6 d'obtenir de l'information pour savoir quels sont  
7 les équipements additionnels qui devraient être  
8 installés sur l'ensemble du réseau pour pouvoir  
9 accommoder même si ce n'est que les compteurs des  
10 gens qui se prévaudraient de l'option de retrait,  
11 pour savoir quels sont tous les équipements qui  
12 devraient être déployés sur l'ensemble du réseau,  
13 principalement au niveau des transformateurs, pour  
14 pouvoir accommoder une solution comme celle-là?

15 R. Non.

16 Q. [39] Vous suggérez également qu'Hydro-Québec soit  
17 tenue de fournir, une fois par année, un certain  
18 nombre d'informations, notamment de l'information  
19 sur les taux de radiofréquence. Vous avez défilé là  
20 toute une liste d'informations qui, quant à vous,  
21 devraient être... pour lesquelles on devrait faire  
22 obligation à Hydro-Québec de les dévoiler à la  
23 clientèle une fois par année.

24 10 h 41

25 Est-ce que vous connaissez un seul

1 fournisseur, que ce soit un fournisseur de service  
2 cellulaire, un fournisseur de service internet, ou  
3 un fabricant d'appareils domestiques qui émettent  
4 des radiofréquences? On sait qu'il y en a de  
5 nombreux, que ça soit micro-ondes, les lecteurs à  
6 distance, bon, et caetera. Est-ce que vous en  
7 connaissez un seul qui se serait vu imposer une  
8 obligation par une autorité réglementaire de  
9 dévoiler ce type d'information-là sur une base  
10 régulière?

11 R. Écoutez, vous ne serez pas surpris d'apprendre que  
12 je n'ai pas de téléphone cellulaire, pour toutes  
13 les raisons qu'on évoque ici, mais j'ai entendu  
14 parler que lorsqu'on achète un téléphone cellulaire  
15 il y a des recommandations pour diminuer son  
16 exposition, comme utiliser le texto plus souvent,  
17 les oreillettes, et caetera. Mais je n'ai pas  
18 vérifié, voilà.

19 Q. [40] Mais ma question ce n'est pas de savoir si un  
20 fabricant peut faire des recommandations de cette  
21 nature-là, je veux savoir si à votre connaissance  
22 il y a une autorité réglementaire quelconque, que  
23 ce soit à l'égard de fournisseurs de service comme  
24 internet ou fournisseurs cellulaires ou de  
25 fabricants d'appareils domestiques, tous les

1 appareils domestiques qui émettent certaines  
2 radiofréquences, qui aurait imposé une obligation  
3 de cette nature-là? Est-ce que je dois comprendre  
4 que, ça, c'est une vérification que vous n'avez pas  
5 faite?

6 R. Il faudrait vérifier auprès de l'Organisation  
7 mondiale de la santé parce que... sinon, c'est  
8 probablement volontaire par principe de précaution  
9 ce qu'on préconise dans le 3770.

10 Q. [41] Est-ce que vous avez fait quelque vérification  
11 que ce soit pour savoir dans les cas où... vous  
12 avez fait référence à Visilec et du fait que dans  
13 certaines situations, ça serait une technologie qui  
14 serait disponible. Est-ce que vous avez fait une  
15 vérification pour savoir quels sont dans ces  
16 situations-là, les coûts qui sont effectivement  
17 exigés des clients mensuellement?

18 R. Non.

19 Q. [42] Est-ce que vous avez, par ailleurs, fait  
20 quelque analyse ou évaluation que ce soit des coûts  
21 qui pourraient être engendrés par tout le  
22 traitement administratif et tout le travail  
23 supplémentaire qui pourrait être engendrés par une  
24 autorelève plus répandue, c'est-à-dire une  
25 autorelève qui pourrait être offerte à toute et

1           chacune des personnes qui se prévaudraient de  
2           l'option de retrait?

3           M. JACQUES FONTAINE :

4           R. Bien, peut-être qu'au début, il pourrait y avoir  
5           des coûts supplémentaires, mais on pense que, assez  
6           rapidement, si les clients prennent l'habitude,  
7           avec les nouveaux moyens, avec le fait que la  
8           lecture du compteur va être beaucoup plus facile,  
9           il y a déjà des gens qui peuvent travailler avec  
10          l'ordinateur facilement, ou avec des téléphones  
11          intelligents, si eux osent les utiliser, et qui  
12          peuvent transmettre cette information très  
13          facilement au Distributeur. Alors, il y aurait  
14          probablement, comme dans bien des choses, un  
15          certain nombre, un grand nombre de clients, d'après  
16          moi, qui communiqueraient cette information-là  
17          rapidement et selon les vœux du Distributeur. Mais  
18          je suis d'accord qu'au début, il y aurait un coût  
19          de mise en place qui serait là, mais disparaîtrait  
20          à la longue ou qui deviendrait un montant moindre  
21          pour tenir compte des mouvements de déménagement  
22          puis d'éléments comme ça, là.

23          Q. [43] Alors, vous parlez, Monsieur Fontaine, qu'il  
24          deviendrait un coût moindre. Ma question c'est  
25          justement de savoir si vous avez tenté, de

1 n'importe quelle façon, de chiffrer les coûts qui  
2 pourraient être engendrés par un système comme  
3 celui-là?

4 R. Non.

5 Mme BRIGITTE BLAIS :

6 R. J'aimerais ajouter que SÉ-AQLPA n'est pas  
7 spécialiste en économie et qu'on se fait  
8 reprocher... si on parle d'économie, on se le fait  
9 reprocher. Alors, non, on n'a pas évalué les coûts  
10 de quoi que ce soit.

11 Q. [44] Est-ce que, par ailleurs, vous avez tenté  
12 d'évaluer l'impact d'un système comme celui-là...  
13 premièrement, est-ce que vous connaissez le taux de  
14 réponse des gens qui ont accès à l'autorelève?  
15 Lorsqu'on laisse une carte, combien des gens, quel  
16 pourcentage des gens, à votre connaissance,  
17 effectivement retournent la carte dûment complétée?

18 R. Oui. Oui, on l'a dit tout à l'heure, deux point  
19 cinq pour cent (2,5%). Mais dans la mesure où ça  
20 deviendrait obligatoire sinon on vous retire le  
21 compteur sans émissions de radiofréquences, je  
22 crois que ce serait un incitatif assez important  
23 pour que les gens se disciplinent à le faire. Si en  
24 plus il y a un message téléphone qui rappelle aux  
25 gens qu'ils doivent remplir la carte d'autorelève,

1 et caetera, je pense que c'est des moyens  
2 incitatifs suffisants pour que les gens le fassent  
3 à un pourcentage beaucoup plus élevé.

4 Q. [45] Est-ce qu'il y a une analyse qui a été faite  
5 de votre côté pour connaître l'impact d'une méthode  
6 comme celle-là sur les mauvaises créances, sur le  
7 taux e perception?

8 M. JACQUES FONTAINE :

9 R. Bien là, on a l'impression qu'avec l'autorelève  
10 pourrait être faite, puis on l'a proposé dans notre  
11 rapport, beaucoup plus fréquemment qu'aux deux (2)  
12 mois, on pourrait le faire au mois. Et puis des  
13 clients qui sont identifiés comme difficiles ou qui  
14 peuvent facilement être en retard, eux, on pourrait  
15 les suivre à la trace ou à chaque mois et puis...  
16 bien, en tout cas, ça vous donne un outil puis  
17 qui... puis en plus, ce serait plus fréquent que la  
18 relève de compteurs qui se fait aux deux (2) mois.

19 Q. [46] Je n'ai pas d'autres questions, merci.

20 LA PRÉSIDENTE :

21 Je vous remercie, Maître Hogue. Maître Barriault,  
22 avez-vous des questions?

23 Me HÉLÈNE BARRIAULT :

24 Aucune question.

25

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Je vous remercie. Maître Lassonde? Maître Rozon?

3 INTERROGÉS PAR Me LOUISE ROZON :

4 Q. [47] Bonjour. J'aurais peut-être juste une  
5 question.

6 Vous avez mentionné dans le cadre de votre  
7 témoignage que le un pour cent (1%), l'évaluation  
8 du un pour cent (1%) qui a été faite par Hydro-  
9 Québec du nombre de personnes qui potentiellement  
10 seraient intéressées à faire appel à l'option de  
11 retrait, que c'était un pourcentage conservateur.  
12 Est-ce que vous avez des données ou des études qui  
13 vous permettent d'appuyer cette affirmation-là et  
14 sur quelle base, dans le fond, vous avez fait cette  
15 affirmation?

16 10 h 47

17 Mme BRIGITTE BLAIS :

18 R. Je dirais qu'on a plutôt des indices par rapport à  
19 ce qu'on a entendu en audience ici et dans le 3770.  
20 Par exemple, monsieur Abiad, si j'ai bien  
21 interprété ce qu'il a dit la semaine dernière,  
22 parlait des cuisines seulement lorsqu'il parlait  
23 des cinquante-sept mille (57 000), alors ça  
24 pourrait être vérifié. Monsieur Lassonde, lui,  
25 demandait est-ce que ça inclus les chambres à

1           coucher, les bureaux, les ateliers, et caetera.  
2           puis monsieur Abiad a répondu : « Dans les  
3           cuisines », donc on imagine facilement qu'il y en a  
4           cinquante-sept mille (57 000) à l'intérieur. De  
5           toute façon, on le sait, en fait, on les a les  
6           chiffres, oui, c'est vrai qu'on les a les chiffres,  
7           mais ils nous ont été fournis par Hydro-Québec.  
8           Maintenant, il y a également eu des pétitions donc  
9           treize mille (13 000) pétitions signées d'un côté,  
10          dix-sept mille (17 000) de l'autre. Parfois c'était  
11          pour le maintien des emplois des releveurs chez  
12          Hydro-Québec et d'autres fois pour les  
13          radiofréquences donc c'est différentes raisons,  
14          mais ça nous porte à croire que trente-huit mille  
15          (38 000) risque d'être conservateur.

16          Me LOUISE ROZON :

17          C'est beau, merci beaucoup.

18          INTERROGÉS PAR LA PRÉSIDENTE :

19          Q. [48] Une seule question, Monsieur Fontaine, vous  
20          avez mentionné concernant l'article 13.1 de l'accès  
21          aux appareils de mesurage, ça m'a surpris un petit  
22          peu ce que vous avez mentionné, l'accès à 13.1,  
23          est-ce que de votre compréhension c'est à Hydro-  
24          Québec d'aller rechercher l'accès ou c'est au  
25          client d'aller la rechercher, de le fournir?

1 M. JACQUES FONTAINE :

2 R. Nous on pense qu'Hydro-Québec a, dans les  
3 conditions de service, doit avoir accès à tous les  
4 compteurs. Alors que c'est déjà donné à Hydro-  
5 Québec alors...

6 Q. [49] Oui, mais qui doit donner cet accès-là? C'est,  
7 est-ce que, c'est parce que ma question est : qui  
8 doit aller le rechercher? Parce que moi, de la  
9 façon que je lisais 13.1, c'était le client qui  
10 avait l'obligation de fournir l'accès à Hydro-  
11 Québec et non pas nécessairement Hydro-Québec de  
12 faire tous les efforts nécessaires pour aller  
13 rechercher...

14 R. Oui.

15 Q. [50] C'est juste ma nuance.

16 R. Oui. Moi je comprenais qu'Hydro-Québec avait accès  
17 à tous les compteurs sinon il y avait un problème  
18 là, ils pouvaient, Hydro-Québec pourrait même, ça a  
19 été énoncé à la Régie là, Hydro-Québec pouvait même  
20 interrompre un client qui ne donnait pas accès ou,  
21 lorsque Hydro-Québec n'a pas accès à un compteur,  
22 ça peut être une cause d'interruption de service.  
23 Mais je ne suis pas avocat, là.

24 Q. [51] Non, c'est correct, c'est beau. Ça fait que je  
25 vais arrêter là. Je vous remercie.

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Maître Neuman voulez-vous un réinterrogatoire?

3 Me DOMINIQUE NEUMAN :

4 Non, nous n'avons pas de réinterrogatoire et je, en  
5 réponse à la question de Maître Duquette, je me  
6 permets de signaler que lors de l'argumentation de  
7 mercredi je traiterai de ce point particulier.

8 LA PRÉSIDENTE :

9 Je vous remercie. Alors on va remercier les  
10 témoins. Merci beaucoup. Et on va demander aux gens  
11 de, à Maître, où est-ce qu'elle est? Le syndicat  
12 c'est SCFP-FTQ et, excusez-moi, je vais juste,  
13 Madame, Maître Guimond, Monsieur Bertrand.

14 Me RICHARD BERTRAND :

15 Oui.

16 LA PRÉSIDENTE :

17 Bonjour Monsieur, Maître Bertrand. Bonjour. C'est  
18 parce que je ne la voyais pas dans la salle alors  
19 je me demandais.

20 Me RICHARD BERTRAND :

21 J'ai demandé à Maître Guimond d'assurer seule la  
22 responsabilité jusqu'à maintenant en raison de  
23 problèmes d'agenda, veuillez m'en excuser. Alors  
24 oui?

25

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Alors vous pouvez procéder à l'assermentation.

3 Me RICHARD BERTRAND :

4 Oui, écoutez, il n'y a pas énormément d'éléments  
5 factuels alors on m'a souligné qu'il fallait quand  
6 même que monsieur Poirier soit là pour adopter le  
7 mémoire, ce que je vais lui demander de faire,  
8 alors on peut procéder à son assermentation si vous  
9 voulez.

10

11 PREUVE DE SCFP-FTQ

12

13 L'AN DEUX MILLE DOUZE (2012), ce dix-huitième (18e)  
14 jour du mois de juin, A COMPARU :

15

16 GUY POIRIER, Secrétaire général de la Section  
17 locale 2000 du SCFP, ayant une place d'affaires au  
18 1010 de Liège est, deuxième étage, Montréal,  
19 province de Québec;

20

21 LEQUEL, après avoir fait une affirmation  
22 solennelle, dépose et dit :

23

24 INTERROGÉ PAR Me RICHARD BERTRAND :

25 Q. [52] Alors Monsieur Poirier, nous avons déposé

1 au dossier de la Régie sous la cote C-SCFP-FTQ-0011  
2 un mémoire de preuve qui s'intitule en fait  
3 « Exposé sommaire du syndicat des employé-e-s de  
4 bureau d'Hydro-Québec » est-ce que vous adoptez ce  
5 document-là comme étant votre témoignage?

6 R. Oui.

7 Q. [53] Je n'ai pas de questions supplémentaires pour  
8 le témoin, alors il est à la disposition de ceux  
9 qui voudraient procéder au contre-interrogatoire.

10 LA PRÉSIDENTE :

11 Je vous remercie beaucoup. Est-ce qu'il y a des  
12 intervenants qui souhaiteraient poser des questions  
13 au témoin de SCFP-FTQ? Je n'en vois pas. Maître  
14 Hogue, avez-vous des questions?

15 Me MARIE-JOSÉE HOGUE :

16 Je n'ai pas de questions et je veux juste souligner  
17 que j'avais informé mon confrère avant ce matin que  
18 je n'aurais pas de questions alors...

19 LA PRÉSIDENTE :

20 Maître Barriault?

21 Me HÉLÈNE BARRIAULT :

22 Aucune question.

23 LA PRÉSIDENTE :

24 Ça aura été très bref, mais c'est très apprécié.

25

1 M. GUY POIRIER :

2 J'étais disponible.

3 LA PRÉSIDENTE :

4 Alors merci beaucoup. On vous remercie beaucoup.

5 Alors on va procéder aux moyens préliminaires avec

6 le ROEÉ alors Maître Hogue, Maître Gertler qui est

7 là, je crois ce matin pour le ROEÉ.

8 Me FRANKLIN S. GERTLER :

9 Oui.

10 LA PRÉSIDENTE :

11 Oui.

12 Me FRANKLIN GERTLER :

13 Bonjour. C'est maître Gertler, pour le ROEÉ, en

14 remplacement aujourd'hui de maître Ledoux, qui

15 s'occupe du développement durable à RIO, à la

16 conférence de RIO. Alors, on remercie la Régie de

17 l'indulgence qui vous a été fait par rapport aux

18 horaires puis aussi remercier notre... notre

19 consoeur qui représente le RNCREQ pour nous avons

20 permis l'introversion des dates de présentation.

21 Alors, j'ai remarqué que ma consoeur est prête à

22 partir tout de suite dans les moyens préliminaires,

23 mais comme je vous ai indiqué, j'ai quelques

24 documents à déposer, puis aussi je pense qu'on veut

25 présenter le témoins et son CV avant que

1 l'objection soit plaidée, si vous permettez un  
2 élément factuel à ça également, je crois. En tout  
3 cas, sous toute réserve.

4 Alors il y a un certain nombre d'éléments  
5 qui doivent être fournis ce matin, des documents  
6 révisés et des documents pour les fins de la  
7 présentation. Excusez-moi je... C'est pas facile  
8 arriver dans le dossier comme ça. Oui, nous avons  
9 besoin du projecteur, effectivement.

10 LA PRÉSIDENTE :

11 Q. [54] Voulez-vous qu'on prenne une pause de cinq (5)  
12 minutes, le temps que vous vous...

13 R. Oui, oui. Ce serait bon, je pourrais mettre les  
14 documents...

15 LA PRÉSIDENTE :

16 Les documents... Fait qu'on va prendre une pause  
17 jusqu'à onze (11) heures, ça va vous permettre...

18 R. Excellent, merci beaucoup.

19 SUSPENSION

20 LA PRÉSIDENTE :

21 Maître Gertler, juste avant que vous commenciez,  
22 j'ai une petite question pour maître Hogue. Est-ce  
23 que vous maintenez toujours les objections  
24 malgré... euh... parce que le ROEÉ a transmis une  
25 lettre par la suite, je crois qu'elle est en date

1 du... elle est datée du vingt-huit (28) mais deux  
2 mille douze (2012), alors je me demandais si vous  
3 mainteniez les objections que vous aviez formulées  
4 dans votre lettre datée du vingt-trois (23) mai  
5 deux mille douze (2012).

6 Me MARIE-JOSÉE HOGUE :  
7 L'objection que j'ai est relativement limité, mais  
8 elle demeure celle-là, celle qui demeure, c'est  
9 toute la question de l'autre technologie qui fait  
10 l'objet d'une partie du rapport de monsieur  
11 Bertsch, et ça je veux clarifier justement la  
12 position. Parce qu'il y a une partie de réponse là,  
13 dans la lettre qui a été transmise, mais pour moi  
14 ça ne me semble pas clair véritablement ce qui est,  
15 quel est l'objet exactement qu'on poursuit là, du  
16 côté, du côté du ROEE avec cet aspect-là de  
17 l'approche. C'est un peu le même problème que j'ai  
18 soulevé à l'égard de l'AQLPA, est-ce qu'on veut  
19 ouvrir tout un front sur la faisabilité ici de  
20 cette technologie-là, ou c'est simplement de dire,  
21 bien écoutez, peut-être que c'est quelque chose qui  
22 à l'avenir mérite une vigie quelconque ou... alors  
23 dépendamment de ce qui est indiqué par maître  
24 Gertler...

25

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Alors, si je comprends bien, vous n'avez plus  
3 d'objection à la reconnaissance d'expertise de  
4 monsieur Bertsch en... excusez, je vais prendre le  
5 texte pour être sûre de... bien le dire :

6 D'accorder le statut d'expert à  
7 monsieur Bertsch en « hardware and  
8 firmware design development and detail  
9 communication networking home  
10 automation and systems integration. »

11 Me MARIE-JOSÉE HOGUE :

12 Au niveau de la qualité d'expert, c'est correct.

13 LA PRÉSIDENTE :

14 Alors à ce moment-là... C'est le mandat de monsieur  
15 Bertsch que vous voulez questionner?

16 Me MARIE-JOSÉE HOGUE :

17 C'est le mandat et une partie évidemment de son  
18 rapport, là. Il y a des pages entières qui traitent  
19 de cette autre technologie-là.

20 LA PRÉSIDENTE :

21 D'accord. Alors, à ce moment-ci, monsieur... Maître  
22 Gertler et Maître Hogue, la Régie est préparée à  
23 reconnaître monsieur Bertsch, reconnaît à monsieur  
24 Birch le statut d'expert en « hardware and firmware  
25 design development in data communication networking

1 and home automation and systems integration ». Je  
2 pense qu'on vient de se sauver un voir-dire  
3 alors... Voilà, on va continuer à ce moment-là sur  
4 les autres objections.

5 Me FRANKLIN S. GERTLER :

6 Merci, madame la présidente. Je dois vous dire que  
7 c'est... la lettre de ma consœur, justement dans  
8 laquelle elle a formulé ses objections, avait quand  
9 même plusieurs volets et... C'est pas facile de...  
10 vraiment de répondre là, au début de... comment, à  
11 l'ouverture de l'audience, sur la pertinence d'une  
12 question. Finalement, c'est ça son... sa prétention  
13 je pense que le... c'est parce que le...  
14 l'expertise, la catégorie d'expert est reconnue,  
15 alors, je sais pas si on est vraiment dans une  
16 question de moyenne préliminaire ou plutôt sur une  
17 question de pertinence qui doit être soulevée au...  
18 dans le cadre de la preuve.

19 11 h 12

20 Je vais essayer de situer, mais qu'est-ce  
21 que la chose, mais je propose à ce moment-là qu'on  
22 commence la présentation de la preuve, et je vais  
23 traiter de la pertinence du mandat à travers... à  
24 travers notre preuve.

25

1 Me MARIE-JOSÉE HOGUE :

2 C'est parce que ça peut être fait de deux façons,  
3 soit qu'on en traite d'entrée de jeu et qu'on  
4 évacue cette question-là ou, sans ça, dès lors  
5 qu'il y aura le moindre commentaire sur cette  
6 question de technologie, je ferai une objection,  
7 puis on fera le débat à ce moment-là. Mais, je  
8 pense qu'on arrive exactement à la même situation.

9 LA PRÉSIDENTE :

10 Alors, à ce moment-là, je pense qu'on peut  
11 commencer et on fera le débat s'il se soulève à ce  
12 moment-là.

13 Me MARIE-JOSÉE HOGUE :

14 On fera le débat lorsqu'il se présentera.

15 Me FRANKLIN S. GERTLER :

16 O.K.

17 Me MARIE-JOSÉE HOGUE :

18 Sous réserve, évidemment, parce que ça apparaît  
19 dans le rapport. Je comprends qu'il y aura des  
20 questions qui nous permettront d'avoir le débat  
21 parce que sans ça, j'aurais un moyen préliminaire  
22 strictement à l'égard du rapport. Je ne veux pas  
23 que le rapport soit déposé, qu'il soit adopté,  
24 qu'on n'ait pas l'occasion de faire ce débat-là,  
25 puis que par la suite on dise : « bien, ça fait

1 partie de la preuve », alors...

2 LA PRÉSIDENTE :

3 Si vous voulez... Oui, à ce moment-là, si vous vous  
4 objectez au rapport lui-même avant même... en fait,  
5 celui... Alors, on va commencer puis... on va  
6 commencer avec les objections et les moyens  
7 préliminaires de maître Hogue sur la pertinence de  
8 certains passages du rapport de monsieur Bertsch.  
9 Vous pourrez faire vos représentations, Monsieur  
10 Gertler.

11 Me FRANKLIN S. GERTLER :

12 Parce que ça ne nous permet pas vraiment de... Là,  
13 ce n'est pas une... c'est une façon de faire qui  
14 permet de charcuter notre preuve avant même qu'on  
15 commence plutôt que de nous permettre de s'asseoir  
16 et de le présenter là. C'est à nous de présenter  
17 notre preuve, non pas à elle de le...

18 LA PRÉSIDENTE :

19 Je comprends, Maître Gertler. La difficulté qu'on a  
20 en ce moment, c'est qu'il y a un rapport qui a été  
21 déposé. Alors, maître Hogue veut faire des  
22 représentations à l'effet qu'il y a des parties du  
23 rapport qui ne sont pas pertinentes. On va les  
24 regarder, on va terminer cette question-là à savoir  
25 qu'est-ce qui peut ou ne peut pas être dit, puis à

1 ce moment-là vous ferez votre preuve à partir de  
2 ces considérations-là.

3 Me FRANKLIN S. GERTLER :

4 O.K. Et l'autre chose que je voulais mentionner,  
5 Madame la Présidente, c'est que, que ce soit en  
6 voir-dire ou non, j'ai bien l'intention de passer  
7 quelques moments sur le CV de monsieur Bertsch  
8 parce qu'il est question évidemment de valeur  
9 probante aussi puis de comprendre de quoi il  
10 retourne.

11 LA PRÉSIDENTE :

12 Pas de problème.

13 Me FRANKLIN S. GERTLER :

14 O.K.

15 LA PRÉSIDENTE :

16 Maître Hogue.

17 MOYENS PRÉLIMINAIRES

18 REPRÉSENTATIONS PAR Me MARIE-JOSÉE HOGUE :

19 Je vous suggère peut-être que j'explique quel est  
20 l'objet de...

21 LA PRÉSIDENTE :

22 S'il vous plaît.

23 Me MARIE-JOSÉE HOGUE :

24 ... l'objet de notre objection. Il y a des parties  
25 du rapport de monsieur Bertsch avec lesquelles on

1 n'a pas de problème, là, je n'ai pas d'objection en  
2 soi à ce que monsieur Bertsch soit entendu. Là, où  
3 j'ai une difficulté, c'est toutes les parties du  
4 rapport dont il... dans lesquelles il traite  
5 notamment de toute l'idée du développement d'une  
6 technologie, d'une technologie filaire.

7 La raison pour laquelle on a des  
8 difficultés avec ça, c'est que ce n'est pas le  
9 projet qui est devant la Régie et ce n'est pas ce  
10 qui est proposé par Hydro-Québec, ce n'est pas ce  
11 qui fait l'objet, selon nous, de l'étude que doit  
12 faire la Régie. Et si on ne fait tout simplement  
13 que de laisser cette preuve-là entrer au dossier,  
14 sans y répondre, bien, je vous dirais, c'est de  
15 reconnaître de notre part qu'il y a une certaine  
16 pertinence à ça alors que, quant à nous, ça n'en a  
17 pas.

18 Alors, ce à quoi ça nous oblige, si cette  
19 partie-là du rapport demeure, et toutes ces  
20 références-là, nouvelle technologie, demeurent au  
21 rapport et font partie de la preuve, ça oblige  
22 Hydro-Québec à venir y répondre, alors même qu'on  
23 est d'avis que ce n'est pas un sujet qui devrait  
24 faire l'objet de ce débat-là. Et là, on parle d'une  
25 technologie ici, mais il pourrait y en avoir plein

1 d'autres technologies. Alors, ce que ça pose comme  
2 question, c'est quel est véritablement l'objet  
3 d'une audition comme celle-ci.

4 Je vous rappelle qu'on est dans un contexte  
5 où ce qu'on demande, c'est la modification des  
6 conditions de service. C'est ça qui est devant la  
7 Régie, c'est ce sur quoi elle doit se prononcer. Et  
8 là, on risquerait avec ça d'avoir, en fait, tout un  
9 dérapage possible si Hydro-Québec est dans  
10 l'obligation de venir répondre à toutes les options  
11 - les options -, c'est peut-être un mauvais choix  
12 de mots - à toutes les alternatives possibles qui  
13 pourraient exister au niveau technologique en  
14 expliquant c'est quoi les difficultés au niveau  
15 technique, c'est quoi l'impact au niveau des coûts,  
16 c'est quoi l'impact au niveau des activités  
17 journalières de l'entreprise. Bien, vous comprenez  
18 qu'on passe d'un débat X à un débat Y qui n'a plus  
19 rien à voir, là.

20 Et dans ce contexte-là, moi, je ne pense  
21 pas qu'on puisse permettre, par le biais du dépôt  
22 d'un mémoire comme celui-là, de soulever toutes  
23 sortes de questions ou d'affirmer toutes sortes de  
24 choses en espérant que le Distributeur puisse tout  
25 simplement se dire : « Bien, je n'y répondrai pas

1 parce que, de façon, ce n'est pas pertinent. Ça  
2 nous demanderait de faire un voeu de... un voeu un  
3 peu dans l'abstrait là, de se dire, bon, bien, on  
4 espère que la Régie va être bien consciente que  
5 tout ça n'est pas pertinent », mais je pense que ça  
6 prend une détermination qui soit préalable pour  
7 qu'on sache exactement à quoi s'en tenir.

8 Ceci étant dit, le but, ce n'est pas de  
9 faire en sorte ensuite de caviarder tout le  
10 témoignage de monsieur Bertsch. S'il y a une  
11 décision de la part de la Régie à l'effet  
12 qu'effectivement ce débat-là quant au choix  
13 technologique et quant à savoir s'il y aurait  
14 d'autres technologies qui seraient à ce moment-ci  
15 disponibles n'est pas un débat qui se soulève ici,  
16 bien, on aura, nous, le réconfort nécessaire pour  
17 dire : « Bon, bien, il n'est pas nécessaire qu'on  
18 réponde à tout cela ». Puis, si monsieur Bertsch,  
19 par ailleurs, pour différentes raisons, juge qu'il  
20 doit effleurer quelques fois le sujet, bien, il le  
21 fera, mais on comprendra le but dans lequel c'est  
22 fait.

23 LA PRÉSIDENTE :

24 Maître Gertler.

25 11h 18

1 REPRÉSENTATIONS PAR Me FRANKLIN S. GERTLER :  
2 Merci, Madame la Présidente. Madame la Présidente,  
3 notre difficulté provient, c'est évident, d'une  
4 différence quant à la caractérisation de la nature  
5 du présent dossier et de... du rôle et des  
6 responsabilités de la Régie dans la matière et de  
7 la possibilité pour des intervenants de présenter  
8 une preuve pertinente par rapport à la question  
9 pour aider finalement à l'exercice de ses  
10 responsabilités de la Régie dans l'intérêt public.  
11 Ma consoeur vous soumet que le... la preuve qui est  
12 faite devant vous est entièrement limitée et  
13 circonscrite par la conception qu'Hydro-Québec fait  
14 de la nature de la cause, de ses choix sur comment  
15 déposer ses dossiers et je vous soumets...  
16 Évidemment on, ça a été dit à maintes reprises  
17 qu'on travaille avec la demande telle qu'elle est,  
18 mais on travaille dans l'exercice aussi des  
19 compétences de la Régie par rapport à cette  
20 demande-là.

21 Et je vais en venir aux éléments factuels  
22 évidemment, mais je voulais m'assurer de bien dire  
23 qu'est-ce que j'ai dit maintenant. C'est que,  
24 lorsqu'il y a eu la conférence préparatoire dans le  
25 dossier 3770, le deux (2) février deux mille douze

1 (2012), c'est le volume 1 des notes sténographiques  
2 dans le dossier R-3770 deux mille onze (2011).  
3 Puis, à l'ouverture de l'audience, maître Lassonde  
4 a mentionné que la... Hydro-Québec devait  
5 s'adresser à cette problématique-là, trouver des  
6 solutions, offrir ou proposer des... trouver des  
7 solutions à cette problématique, c'est ça qu'il a  
8 dit. Puis là, on... ça c'est la page 7. À la page  
9 8, il décline une... toute une série de questions  
10 de... quelle forme ça pourrait prendre. Puis il  
11 fait état de la réalité réglementaire qui est à  
12 l'effet que si la demande nécessite des changements  
13 aux conditions de service puis aux tarifs, bien à  
14 ce moment-là, ça doit faire l'objet d'une... de  
15 la... l'audience dans laquelle nous nous trouvons  
16 aujourd'hui devant trois régisseurs.

17 Mais, je vous soumetts que la compétence de  
18 la Régie à l'égard de cette question-là et de ses  
19 responsabilités face à une décision, la décision  
20 qu'elle doit prendre sur la solution à retenir ou  
21 si elle doit retenir la solution qu'offre Hydro-  
22 Québec aux problématiques de... des gens qui ont  
23 des craintes par rapport aux radiofréquences, cette  
24 décision-là s'inscrit dans le contexte global des  
25 deux dossiers. C'est simplement une particularité

1           comme je pense qu'il a bien dit, maître Lassonde,  
2           de système réglementaire, qu'on le trouve dans un  
3           autre dossier.

4                       Alors, je vous soumetts que... Le projet  
5           ici, c'est le projet d'une solution au problème des  
6           gens qui ont des craintes par rapport aux  
7           radiofréquences. Et, Hydro-Québec vous fait une  
8           demande qui dit : « Mais notre solution, c'est le  
9           droit de retrait avec les... le fait que les gens  
10          qui se retirent auront des compteurs ordinaires et  
11          ils vont payer en plus pour les avoir. » Ils vont  
12          porter ce coût-là.

13                      Alors, nous, qu'est-ce qu'on vous dit,  
14          c'est que, dans l'extrait c'est première niveau là,  
15          on va aller, comme je vous dis dans le détail, mais  
16          on vous dit que la décision de la Régie à savoir  
17          s'il doit accepter ou ne pas faire droit à cette  
18          demande-là, s'inscrit dans les grandes  
19          responsabilités et les compétences exclusives de la  
20          Régie en matière de, évidemment, de tarifs et de  
21          conditions. Et aussi, comme je vous dis, ça découle  
22          aussi de soixante-treize (73). Par rapport aux  
23          équipements puis aux investissements. Et on vous  
24          dit qu'on va... que, évidemment, vous n'avez pas  
25          besoin de... vous n'avez pas l'obligation de

1           retenir la preuve qui est offerte par le ROÉÉ. Mais  
2           ce serait que de dénaturer le débat que de dire  
3           qu'on ne peut pas qu'il n'y a aucune preuve pour  
4           dire est-ce que c'est une bonne solution ou non?  
5           Est-ce que... la preuve, parce que c'est son  
6           fardeau, est-ce que la preuve d'Hydro-Québec est  
7           adéquate pour démontrer à la Régie que il doit  
8           faire droit à cette demande-là et changer de tarif  
9           et accepter les conditions?

10                       Alors, ça c'est la première chose je pense,  
11           je vous sou mets que la preuve qu'on offre par  
12           rapport aux solutions utilisant les lignes de  
13           transmission powerline solution est une... un  
14           élément qui doit aider la Régie à évaluer la nature  
15           adéquate finalement de la solution optimale aussi.  
16           Est-ce que c'est la meilleure solution?

17           11 h 25

18                       Parce que, vous, vous avez des obligations  
19           en vertu de l'article 5, évidemment. Vous avez des  
20           obligations de la Loi, vous avez des obligations en  
21           rapport avec vos compétences exclusives à 2531, 48,  
22           49 et ainsi de suite. Ce n'est pas un rôle passif  
23           qu'a la Régie. Puis je vous soumettrais également  
24           qu'on n'a pas créé la Régie et on n'a pas eu le  
25           souci d'une participation accrue et active des

1 intervenants de la Société civile pour leur dire  
2 qu'ils devaient simplement et totalement en mode  
3 réaction au seul carré de sable de dessiné par  
4 Hydro-Québec dans un dossier. Ça, c'est une  
5 remarque générale.

6 Me LOUISE ROZON :

7 Maître Gertler...

8 Me FRANKLIN S. GERTLER :

9 Oui.

10 Me LOUISE ROZON :

11 ... si je vous résume rapidement, là...

12 Me FRANKLIN S. GERTLER :

13 Oui.

14 Me LOUISE ROZON :

15 ... on comprend que le but recherché par le dépôt  
16 de votre preuve, c'est de démontrer à la Régie que  
17 la solution qui est sur la table, qui est celle  
18 proposée par le Distributeur, ne serait pas la  
19 bonne solution. Votre but n'est pas de nous  
20 proposer la solution, dans le fond, de retenir la  
21 solution qui est présentée par votre expert,  
22 mais... Ça fait que, en fait, ça, je comprends la  
23 préoccupation d'Hydro qu'ils ne veulent pas qu'à la  
24 suite de cette audience-là la Régie considère :  
25 « Ah! La solution d'Hydro n'est pas la bonne. Par

1           contre, celle proposée par le ROÉÉ est la bonne »  
2           et on impose à Hydro cette solution-là. Ce n'est  
3           pas le but que vous recherchez.

4           Me FRANKLIN S. GERTLER :

5           Les recommandations de monsieur Bertsch dans son  
6           rapport sont à l'effet finalement de dire que...  
7           puis on pourrait les regarder, ce serait peut-être  
8           utile. Je suis dans le C-ROÉÉ-0018, à la page 13.  
9           Et pour dire en quelques mots, mais je tiens quand  
10          même qu'on regarde ça, mais on dit en quelques  
11          mots, on n'est pas là pour... on n'a pas fait une  
12          autre demande, on ne fait pas une nouvelle demande  
13          à l'intérieur de cette demande-là. On dit qu'Hydro-  
14          Québec a fait un certain balisage - et ils parlent  
15          dans sa preuve de certaines autres solutions - ils  
16          parlent d'une ligne de téléphone, notamment - mais  
17          on considère que celle-ci devrait aussi faire  
18          partie de celles qui sont considérées. Puis c'est  
19          dans ce contexte-là que s'inscrivent les  
20          recommandations.

21                    Il n'y a pas de péril dans la demeure et je  
22                    pense, ici, ça, il faut le comprendre. Je n'ai pas  
23                    suivi tout le dossier de jour en jour et de minute  
24                    en minute, mais ce n'est pas ma compréhension que  
25                    l'installation de la solution qui est proposée par

1 Hydro-Québec est une urgence parce qu'il faut  
2 l'établir pour tel, tel... tel, tel mois. Je pense  
3 que...

4 Me RICHARD LASSONDE :

5 Maître Gertler...

6 Me FRANKLIN S. GERTLER :

7 Oui.

8 Me RICHARD LASSONDE :

9 ... je pense bien que ce que propose votre témoin  
10 là, ce n'est pas bien bien compliqué, là. Il dit  
11 « la Régie ne devrait pas autoriser l'option parce  
12 qu'il faut regarder d'autres solutions  
13 technologiques, notamment le Powerline  
14 Communication ». Bon. Ce n'est pas plus compliqué  
15 que ça, là. Bon. Là, il faut faire attention là,  
16 parce qu'on se promène d'une demande devant trois  
17 régisseurs pour modifier les conditions de services  
18 parce que, ça, c'est un caprice de la Loi, là. Et  
19 aussi, il y a aussi des demandes pour faire  
20 approuver des projets. Ça fait que là, si je  
21 comprends bien là, nous autres ici, on est en  
22 train... on a... D'abord, on traite de la demande  
23 qui est devant nous.

24 Me FRANKLIN S. GERTLER :

25 Oui.

1 Me RICHARD LASSONDE :

2 Et la demande, ce n'est pas de faire approuver un  
3 autre projet, là. Dans l'autre dossier là, il y a  
4 un projet. Ici, on demande de faire...

5 Me FRANKLIN S. GERTLER :

6 Mais, dans lequel il n'y a pas de décision encore.

7 Me RICHARD LASSONDE :

8 ... on demande de faire... d'approuver des  
9 modifications aux conditions de service parce qu'on  
10 va offrir l'option - bien, selon une technologie  
11 derrière les modifications qui sont demandées aux  
12 conditions de service - bien, il y a le fait qu'on  
13 va offrir l'option avec une technologie qui est un  
14 compteur non communicant, c'est ça.

15 Me FRANKLIN S. GERTLER :

16 Hum, hum.

17 Me RICHARD LASSONDE :

18 Là, si la position du ROÉÉ, c'est de rejeter les  
19 modalités des conditions de service parce qu'il y a  
20 une autre option, bien, Hydro-Québec doit répondre  
21 à cette... C'est comme dire : « Bien, il devrait y  
22 avoir un autre projet de présenté devant la  
23 Régie », t'sais. Vous ne pouvez pas juste venir  
24 dire : « On ne devrait pas approuver les conditions  
25 parce qu'il y a une autre façon de faire les

1 choses », mais ce n'est pas ça qui est devant nous  
2 là.

3 Je comprends que la... Et l'autre façon de  
4 faire les choses, bien, ça implique peut-être aussi  
5 que c'est... est-ce que c'est un projet de plus de  
6 dix millions de dollars (10 M\$) qui devrait faire  
7 l'objet d'une demande spécifique sur l'article 73  
8 là? Et puis si on parle d'un autre projet, bien  
9 peut-être que... c'est sûr que ça se traduirait  
10 peut-être par d'autres modifications des conditions  
11 de service, mais c'est pas ça qu'on a... c'est pas  
12 ça qu'on a devant nous là, t'sais.

13 Me FRANKLIN S. GERTLER :

14 Mais, j'espère que...

15 Me RICHARD LASSONDE :

16 Et si vous...

17 Me FRANKLIN S. GERTLER :

18 Excusez-moi.

19 Me RICHARD LASSONDE :

20 ... si vous dites : « On devrait rejeter le projet  
21 parce qu'il y a une autre technologie », bien, vous  
22 ne pensez pas qu'Hydro-Québec ne va pas juste  
23 s'asseoir et dire : « Bien oui, ça, c'est une  
24 autre ». Il va falloir qu'ils fassent une preuve.  
25 On embarque dans toute la... on embarque dans toute

1 une démarche de valider est-ce que la technologie  
2 du Powerline Communication, c'est quelque chose qui  
3 est faisable? Comment ça coûte? Et là, on n'est  
4 plus du tout dans le cadre du dossier qu'on a  
5 devant nous. C'est à peu près ça là le... c'est un  
6 peu de... D'accord.

7 11 h 30

8 Me FRANKLIN GERTLER :

9 Maître Lassonde et Madame la Présidente, je tiens,  
10 je ne suis pas aussi rapide que ma consœur,  
11 j'aimerais ça avoir le temps de présenter nos  
12 arguments, mais je vais essayer d'y répondre quand  
13 même. C'est que les conclusions de l'expert, dans  
14 son rapport, c'est le numéro 6, c'est le final, ils  
15 disent :

16 For all of these reasons, it is my  
17 opinion that the Régie should not  
18 accept Hydro-Québec's application as  
19 filed and should rather require that  
20 it be reconsidered after the  
21 completion of the necessary studies  
22 and evidence as set out above.

23 Alors au niveau réglementaire, je ne sais pas, je  
24 suis convaincu que vous avez le pouvoir de dire,  
25 bon, vous avez fait une certaine preuve, mais on

1 considère qu'on n'est pas satisfaits, qu'on a  
2 devant nous un dossier assez complet pour être en  
3 mesure... pour être en mesure de rendre une  
4 décision alors, on veut que vous déposiez une  
5 preuve supplémentaire sur cette question-là. Ou  
6 bien ma consœur peut très bien, parce qu'elle en  
7 traite quand même un peu dans son... ses témoins en  
8 ont traité entre autres, dans le contre-  
9 interrogatoire de Maître Ledoux, ils connaissent  
10 ça, ils ont fait leur preuve un peu par rapport à  
11 ça. C'est le treize (13) juin dans le premier (1er)  
12 volume des notes sténographiques pour le dossier  
13 ici et je vous réfère aux pages 238 et suivantes où  
14 le témoin d'Hydro-Québec parle très bien de trois  
15 types de « powerline option » et il donne certaines  
16 informations, il ouvre la porte sur la question des  
17 coûts aussi associés à ça, alors si la preuve n'est  
18 pas adéquate bien c'est leur fardeau. S'ils vous  
19 demandent, si, il y a peut-être quelque chose que  
20 je n'ai pas saisi au niveau de la... du déroulement  
21 de l'audience puis je vous le dis sincèrement, mais  
22 si Hydro-Québec considère que pour relever son  
23 fardeau, parce que c'est son fardeau, qu'elle doit  
24 faire une preuve, une réplique, une preuve, une  
25 contre-preuve, bien je pense qu'il n'y a rien de

1 très anormal là-dedans ou bien ils peuvent prendre  
2 le risque, ils peuvent dire : « Mais nous on est  
3 satisfaits, on est confiants qu'on a présenté une  
4 demande qui est suffisamment étoffée puis qui  
5 répond à la demande de la Régie d'offrir des  
6 solutions pour des gens qui ont des craintes par  
7 rapport aux radiofréquences. » puis à ce moment-là,  
8 bien, on y va.

9 Mais je ne vois pas... C'est son fardeau et  
10 son choix finalement à Hydro-Québec à savoir s'ils  
11 veulent, oui ou non, dire, d'en dire davantage mais  
12 monsieur Bertsch il se comporte en témoin expert,  
13 il dit : « Bien, de mes connaissances dans le  
14 domaine, on a regardé deux solutions, mais on n'a  
15 pas regardé une solution qui pourrait vraiment  
16 non... », puis là, on arrive un peu dans la  
17 substance, mais moi je peux au moins résumer, non  
18 seulement qui peut constituer une solution plus  
19 intéressante pour des... pour la question des  
20 craintes, parce que, bon, il va résoudre des  
21 problèmes de chambre électrique et de cuisine et  
22 autres mais que, même plus intéressant au niveau  
23 tarifaire, puis ça, ça nous concerne au plus haut  
24 niveau parce que ça peut être plus efficace, parce  
25 qu'il ne faut pas l'oublier que dans le cas

1 présent, le dossier 3770 c'est pas pour le Québec à  
2 la grandeur, pour le moment c'est une phase 1, puis  
3 c'est comme ça qu'Hydro-Québec l'a voulu ainsi,  
4 puis c'est pour Montréal alors là, la question de,  
5 de qu'est-ce qui est efficace au niveau de la  
6 densité à Montréal devient très pertinent puis  
7 c'est ça la preuve, finalement de, au niveau frais  
8 et au niveau technologique alors, je ne sais pas si  
9 vous, je n'ai pas fini, mais j'ai le devoir de vous  
10 écouter, c'est certain.

11 LA PRÉSIDENTE :

12 Non, écoutez, si vous n'avez pas terminé sur la  
13 question de la pertinence.

14 Me FRANKLIN GERTLER :

15 Oui.

16 LA PRÉSIDENTE :

17 Je pense, si vous avez d'autres arguments à faire  
18 valoir, je vous invite à les faire.

19 Me FRANKLIN GERTLER :

20 O.K.

21 LA PRÉSIDENTE :

22 Mais je pense qu'on a compris quelle était  
23 l'intention du ROÉÉ à faire cette preuve-là.

24 Me FRANKLIN GERTLER :

25 Très bien. Alors je dois vous mentionner, puis

1 c'est un peu, un peu gênant là, parce que c'est  
2 comme, j'ai l'impression de pointer mon confrère,  
3 Maître Lassonde, il a comme déjà dit ça, mais  
4 qu'est-ce qui a été dit dans un autre dossier bien  
5 c'est lui qui a présidé alors c'est ça, alors dans  
6 l'autre dossier, lors de l'audience du vingt-deux  
7 (22) mars deux mille douze (2012), c'est les notes  
8 sténographiques aux pages 82 à 84, dans le dossier  
9 3770, puis là je ne sais pas si j'ai... On a fait  
10 le passage dans une des lettres, c'est ça.

11 Dans la lettre du quinze (15) mai que  
12 Maître Ledoux a adressée à madame Dubois, Maître  
13 Dubois, c'est le document C-ROEÉ-008. Puis, là, on  
14 note très clairement les indications que nous avons  
15 reçues de la Régie. Je suis à la page 3 de cette  
16 lettre-là. Et on a des indications très claires que  
17 les questions d'ordre technique concernant l'option  
18 de retrait seraient débattues, seraient appropriées  
19 dans le dossier présent. Puis, là, les stations...  
20 ce n'est pas tout pour être produit, là. Juste  
21 avant la portion que vous aviez, maître Ledoux dit:

22 J'étais seulement dans l'aspect  
23 technique, Monsieur le Président. Je  
24 ne parle pas de coûts, là.

25 Le président :

1 Non, non, mais vous êtes dans l'aspect  
2 technique des différentes façons  
3 d'offrir l'« opting-out », des  
4 différents compteurs pour satisfaire  
5 les gens qui ne veulent pas un  
6 compteur avec un dispositif qui émet  
7 des radiofréquences. Ça c'est dans  
8 l'autre dossier, là, il me semble.

9 Puis maître Ledoux :

10 Alors est-ce que je comprends bien  
11 que, dans l'autre dossier, on va avoir  
12 l'occasion de parler aussi des aspects  
13 techniques?

14 Parce qu'elle était très consciente que c'est un  
15 dossier tarifaire. Tout le monde le savait. Puis,  
16 là, le président... Puis comme je dis, en lettres,  
17 vous n'avez pas tout.

18 Bien, il me semble que oui, là. Il me  
19 semble que oui. Il y a une proposition  
20 sur la table dans l'autre dossier  
21 d'offrir des compteurs où il n'y a pas  
22 de carte qui émet des radiofréquences.  
23 Si vous pensez, vous, que ça ce n'est  
24 pas la solution, qu'il y en a  
25 d'autres, bien, vous le direz c'est

1 dans l'autre dossier.

2 Puis, là, un peu plus loin, dans le passage, vous  
3 voyez, monsieur le président qui dit :

4 Alors est-ce qu'il devrait y avoir une  
5 option? Il y a une proposition, est-ce  
6 que la proposition devrait être  
7 acceptée ou pas, là. De quelle façon  
8 cette option-là peut être exercée. Ça  
9 m'apparaît être du domaine de l'autre  
10 dossier. Mais je dis vos questions  
11 sont bonnes, mais dans l'autre  
12 dossier.

13 Alors nous y sommes maintenant. Évidemment, je  
14 comprends que le banc ici n'est pas lié par ça,  
15 mais c'était quand même des indices très forts de  
16 la part de la Régie à l'époque. C'est un peu comme  
17 si on recevait une lettre de... On a souvent une  
18 lettre de maître Dubois qui dit : « Bien, voici  
19 qu'est-ce que vous traitez, vous ne traitez pas  
20 d'autre chose, voici comment le dossier  
21 s'organise. » Alors, le dossier s'est organisé de  
22 cette façon-là.

23 Maintenant, dans la preuve d'Hydro-Québec,  
24 la preuve principale d'Hydro-Québec, qu'est-ce que  
25 je vous propose ici, qu'est-ce que je vous dis

1 vient directement de l'enjeu qui a été, le jeu qui  
2 a été ouvert finalement par Hydro-Québec.

3 Alors, je suis dans le B-006, qui est  
4 HQD-1, Document 1, et on regarde à la page 8, la  
5 section 3.1, dans sa preuve, on parle de la  
6 solution technique retenue. Alors, la question de  
7 quel, est-ce que c'est le bon ou non. Là, on doit  
8 simplement accepter que cette option est bonne,  
9 puis on n'a pas le droit de faire une preuve par  
10 rapport à ce que c'est la solution technique qui  
11 doit être retenue par la Régie. Je vous soumetts que  
12 non.

13 Évidemment, puis, là, je n'ai pas besoin de  
14 refaire ça en détail, mais notamment dans les notes  
15 sténographiques du quatorze (14) juin, puis je  
16 pourrais mentionner les pages 164 et la page 89,  
17 puis aussi les notes du treize (13) juin aux pages  
18 241, 242, il a été question à plusieurs reprises  
19 par Hydro-Québec des questions de choix d'ordre  
20 technologique. Et l'impact de ces choix-là sur des  
21 enjeux évidemment de nature tarifaire, mais aussi  
22 les enjeux de nature sociale, tarifaire,  
23 environnementale qui vous occupent. Puis on l'a vu  
24 ce matin dans les questions et le témoignage  
25 également du SÉ/AQLPA et dans la présentation en

1 chef, mais et dans les questions par maître Hogue.

2 11 h 44

3 Alors, permettez juste un petit instant. Je  
4 vais conclure rapidement. Je vous soumetts que nous  
5 avons le droit de faire la preuve que nous avons  
6 déposée, que le rapport et le témoignage qu'offre  
7 monsieur Bertsch s'inscrit parfaitement dans le  
8 rôle d'un expert face à la Régie, qui n'est pas de  
9 proposer nécessairement de faire une autre demande.  
10 Il est là pour aider la Régie. Et le sens de notre  
11 preuve, c'est d'aider la Régie à apprécier la  
12 preuve et la demande faite par Hydro-Québec.

13 11 h 45

14 Hydro-Québec demande l'approbation de son  
15 choix de technologie et la nature optimale ou non  
16 optimale de ce choix-là, tant au niveau des coûts,  
17 au niveau technologique, de la fonctionnalité qui  
18 peut éventuellement... pas la fonctionnalité, ce  
19 n'est pas un mot que je devrais peut-être pas  
20 utiliser, mais tant au niveau de qu'est-ce que ça  
21 offre au niveau technologique, toutes ces choses-là  
22 font partie d'une preuve appropriée et pertinente à  
23 l'exercice de votre compétence pour décider si, oui  
24 ou non, la... si, oui ou non, la demande d'Hydro-  
25 Québec doit être maintenue.

1                   Puis je fais juste un petit mot également.  
2                   Il y a eu, parce que je comprends qu'on a accepté  
3                   l'expertise, mais je vous soumetts que, justement,  
4                   parce que la demande est de nature tarifaire, et la  
5                   preuve qu'on peut faire par rapport à ça, ce n'est  
6                   pas juste, est-ce qu'il existe d'autres  
7                   technologies hypothétiquement, parce que la preuve  
8                   de monsieur Bertsch est à l'effet également qu'il y  
9                   a peut-être une technologie alternative parce  
10                  qu'Hydro-Québec, comme je dis, en mentionne deux.  
11                  Mais elle ne mentionne pas celle-là. Puis sa preuve  
12                  est à l'effet que peut-être c'est une option qui  
13                  est plus intéressante au niveau tarifaire. Merci.  
14                  LA PRÉSIDENTE :  
15                  Je vous remercie, Maître Gertler. Maître Hogue.  
16                  Me MARIE-JOSÉE HOGUE :  
17                  Oui, je vais être courte. Écoutez, je veux juste  
18                  clarifier. Notre prétention n'est pas qu'il n'y a  
19                  pas de questions techniques qui peuvent être  
20                  soulevées ici. On est tout à fait d'accord qu'il  
21                  peut y avoir des questions techniques et que les  
22                  intervenants ont tout à fait le droit de poser des  
23                  questions pour savoir si l'option de retrait qui  
24                  est suggérée remplit les fins en fait qui sont  
25                  poursuivies d'un point de vue technique. C'est tout

1 à fait correct.

2 Ce qu'on veut éviter tout simplement, c'est  
3 le glissement vers... Puis je pense que maître  
4 Rozon a très bien identifié, en fait, quelle est  
5 notre crainte, le glissement qui ferait en sorte  
6 qu'on se retrouverait dans une situation où on  
7 pourrait nous dire : Bien, écoutez, il y a  
8 effectivement une technologie alternative, là, qui  
9 a été proposée, vous n'avez pas répondu à ça, on  
10 n'a pas eu un véritable débat de fond, alors bien,  
11 vous savez quoi, même si peut-être que vous avez  
12 fait vos devoirs, Hydro-Québec, puis vous répondez,  
13 ce que vous proposez répond aux fins auxquelles  
14 c'est destiné, puis et caetera, bien, on va quand  
15 même vous demander, Hydro-Québec, de façon  
16 spécifique d'aller regarder cette autre  
17 technologie-là, puis on ne va pas permettre d'aller  
18 de l'avant avec ça.

19 Puis, là, on va arriver avec cette  
20 technologie-là, puis il y aura une autre  
21 technologie qui sera apparue puis on va dire :  
22 Bien, savez-vous quoi, peut-être qu'on devrait  
23 regarder aussi telle autre technologie. C'est dans  
24 ce sens-là que je dis, tout ce qu'on veut éviter,  
25 c'est un débat sur quelle est la technologie

1 optimale à... ce par quoi vous devriez être  
2 intéressé, c'est de vous dire : Est-ce que ce qui  
3 est proposé est satisfaisant? Est-ce que ça répond  
4 aux impératifs qui sont poursuivis? Tout en  
5 sachant, puis je n'ai pas de problème à ce que  
6 monsieur Bertsch en fasse état, qu'il existe  
7 d'autres technologies alternatives.

8 Je veux juste pas que ça devienne un procès  
9 des autres technologies alternatives qui peuvent  
10 exister. C'est tout simplement ça. Alors, c'est  
11 dans le sens que maître Rozon l'a identifié. C'est  
12 juste ça qu'on veut éviter.

13 LA PRÉSIDENTE :

14 O.K. Maître Neuman, je ne pense pas qu'il va être  
15 utile ou pertinent de vous entendre. Vous pouvez  
16 rester assis. Je vous remercie. En ce moment, parce  
17 que c'était l'objection de maître Hogue, je vais  
18 rendre la décision tout de suite.

19 La question technologique est pertinente,  
20 la question de savoir quelle option, à l'intérieur  
21 de l'option de retrait quel choix technologique  
22 peut être utilisé pour cette option-là de retrait,  
23 est tout à fait pertinente. Et le rapport de  
24 monsieur Bertsch peut en faire état.

25 Quant au point que vous venez de faire,

1 Maître Hogue, vous l'argumenterez à savoir que  
2 votre technologie n'a pas besoin, ou la technologie  
3 que vous proposez n'a pas besoin d'être l'optimal  
4 pour éviter ce glissement-là et pouvoir offrir.

5 Bien, vous le ferez en argumentation. Et puis à ce  
6 moment-là, on va permettre, on va admettre la  
7 preuve de monsieur Bertsch et il pourra faire une  
8 preuve à cet effet-là sur la technologie.

9 Me FRANKLIN S. GERTLER :

10 Merci, Madame la Présidente.

11 LA PRÉSIDENTE :

12 Petite question d'intendance. Il est midi moins  
13 dix. Vous aviez annoncé soixante (60) minutes de  
14 preuve. Si on demeure sur le soixante (60) minutes,  
15 je prendrais la pause dîner immédiatement avant que  
16 vous commenciez. Est-ce que ça vous va?

17 Me FRANKLIN S. GERTLER :

18 Oui. Parfaitement.

19 LA PRÉSIDENTE :

20 À ce moment-là, on pourra revenir à treize heures  
21 (13 h) tout le monde pour la preuve de ROÉÉ.

22 Me FRANKLIN S. GERTLER :

23 Ça me permettrait aussi d'expliquer à monsieur  
24 Bertsch, je pense qu'il a suivi avec la traduction,  
25 pour qu'il est sûr de comprendre. Merci beaucoup.

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Je vous remercie. Maître Hogue, si vous pouviez me  
3 revenir à treize heures (13 h) avec une idée sur  
4 les engagements, lesquels pourraient être produits,  
5 j'apprécierais.

6 Me MARIE-JOSÉE HOGUE :

7 Oui, je comprends que l'engagement 2 a été déposé  
8 au SDÉ ou est en voie de l'être. Il est en voie de  
9 l'être. Alors, je vais vérifier s'il y en a  
10 d'autres puis je vous reviendrai.

11 LA PRÉSIDENTE :

12 Je vous remercie.

13

14 SUSPENSION DE L'AUDIENCE

15 REPRISE DE L'AUDIENCE

16

17 13 h 03

18

19 PREUVE DU ROÉÉ

20

21 LA PRÉSIDENTE :

22 Rebonjour, Maître Gertler. Alors on va procéder.

23 Me FRANKLIN S. GERTLER :

24 Merci beaucoup. Alors, maître Franklin Gertler pour  
25 le ROÉÉ. Madame la Présidente, le panel du ROÉÉ est

1 installé. Puis je pense que les témoins, monsieur  
2 Patrick Hébert et monsieur Ludo Bertsch, sont prêts  
3 à être assermentés pour l'adoption de la preuve.

4

5 IN THE YEAR TWO THOUSAND AND TWELVE, on this  
6 nineteenth (19th) day of June, PERSONALLY CAME AND  
7 APPEARED:

8

9 LUDO ARDEN BERTSCH, electronic engineer, 2758  
10 Asquith Street, Victoria (B.C.);

11

12 PATRICK HÉBERT, analyste pour le ROÉÉ, 1710, rue  
13 Beaudry, Montréal (Québec);

14

15 WHOM, after having made a solemn affirmation, both  
16 depose and saith as follows;

17

18 INTERROGÉS PAR Me FRANKLIN S. GERTLER :

19 Q. [55] D'abord, Monsieur Hébert, on va procéder à la  
20 présentation, à l'adoption c'est-à-dire de la  
21 preuve. Alors, je vous réfère au mémoire du ROÉÉ du  
22 vingt-huit (28) mai deux mille douze (2012), le  
23 C-ROÉÉ-18, si je ne me trompe pas, et sa version  
24 amendée corrigée du quinze (15) juin deux mille  
25 douze (2012), le C-ROÉÉ-0020. Est-ce que ces

1 documents ont été préparés par vous ou sous votre  
2 supervision?

3 M. PATRICK HÉBERT :

4 R. Oui.

5 Q. [56] Et avec les corrections qui sont apportées  
6 dans la version amendée, est-ce que vous adoptez  
7 donc la version amendée C-ROÉÉ-20 pour valoir votre  
8 témoignage dans la présente cause?

9 R. Oui.

10 13 h 05

11 Q. [57] Mr. Bertsch, I refer you to the following  
12 documents, first to your CV which is C-ROÉÉ-009,  
13 the Horizon Tech Inc. Partial list of contracts and  
14 projects which is C-ROÉÉ-0010, your report  
15 "Considerations for Powerline Communicating  
16 Systems" of June sixth (6th) two thousand and  
17 twelve (2012) which is C-ROÉÉ-0018, the document of  
18 errata and revisions to footnotes 16, 32 and 33,  
19 filed this morning which is C-ROÉÉ-00... 21? O.K.  
20 - J'avais raison, mais je ne me croyais pas là.  
21 Dans mes propres notes. -

22

23 C-ROÉÉ-0021 : Considerations for Powerline  
24 Communicating Systems.

25

1 So, and then I refer you also to your PowerPoint  
2 presentation, or your PowerPoint for your  
3 presentation today which is up on the screen which  
4 is entitled "Presentation to Régie de l'énergie  
5 regarding Hydro Quebec R-3788-2012 Project" and  
6 that's C-ROÉÉ-0022.

7  
8 C-ROÉÉ-0022 : Presentation to Régie de  
9 l'énergie regarding Hydro Quebec  
10 R-3788-2012 Project.

11  
12 I think that's the... And there's one, one final  
13 document which is the excerpt from your website of  
14 Horizon Technologies, the page marked "Background"  
15 which was filed as C-ROÉÉ-0023, that's the one  
16 that's on legal size paper.

17  
18 C-ROÉÉ-0023 : Horizon Technologies -  
19 Background.

20  
21 So my question for you is the usual one, do you  
22 adopt these documents as your written evidence for  
23 the purpose of this hearing?

24 A. I do.

25 Q. [58] Do you have beyond the errata and corrections

1 in the document to that effect any other  
2 corrections or amendments to make?

3 A. No, I don't.

4 Q. [59] Could you just point perhaps to the Board the  
5 nature of those corrections.

6 A. Sure. Document 0021, I believe it's called, is that  
7 the right document?

8 Q. [60] The corrections, yes.

9 A. In that document which is the changes to 0018 and  
10 they're basically changes in footnotes which are  
11 listed in 0021. Footnotes 16 has been updated to  
12 more correctly identify its source being Landis+Gyr  
13 vs Echelon. Footnote 32, and these are all written  
14 down below, in the references area, with a correct  
15 pointer to on ROEÉ document.

16 Q. [61] Uh, huh.

17 A. And then footnote 33 where the web link is added.  
18 And those are the changes to 0018.

19 Q. [62] Very well. Just for the... Pour votre  
20 information Madame la Présidente, il n'y aura que  
21 le témoignage, la présentation de monsieur Bertsch,  
22 il n'y a pas de présentation de la part  
23 aujourd'hui, évidemment il est là pour des  
24 questions, mais il n'y a pas de présentation de la  
25 part de monsieur Hébert.

1                   So, Mr. Bertsch, as I indicated to the  
2                   Board earlier, when we were dealing with the  
3                   preliminary objection, I nonetheless, for the  
4                   purposes of providing a context and an  
5                   understanding of your... what you can bring to the  
6                   Board on these subjects, the subject that's here, I  
7                   said that we would look at your background and CV  
8                   and, of course, we don't have to do it perhaps in  
9                   the same detail we'd have to do it if there was a  
10                  full on...

11                A. Uh, huh.

12                Q. [63] ... contestation. So referring, as you need to  
13                Mr. Bertsch, to your CV C-ROÉÉ-0009 to the Horizon  
14                Technologies Inc. Partial list of contracts which  
15                is 0010 and the Horizon Technologies - Background  
16                excerpt from the website, 0023, I would just like  
17                you to assist the Board in understanding your  
18                background and expertise. Mr. Bertsch what's your  
19                formal education?

20                A. Bachelor's degree in science and electrical  
21                engineering and therefore, I am an electronics  
22                engineer.

23                Q. [64] Okay. And you also, I understand, have a  
24                professional affiliation?

25                A. Yes, in the Province of B.C.

1 Q. [65] As?

2 A. A professional engineer.

3 Q. [66] Okay. And so Mr. Bertsch how long have you  
4 been involved in the smart grid field?

5 A. Well I was involved before it was even called smart  
6 grid so it's probably about the early eighties  
7 (80s) when I was involved in communication, smart,  
8 home automation products and so I've been working  
9 on that a lot of years.

10 13 h 10

11 Q. [67] And when you say "involved in the nineteen  
12 eighties (1980's)", what were you doing  
13 specifically?

14 A. Well, one of the things that I was working on in  
15 Saskatchewan, I was working for a company that  
16 developed communication products, and one of the  
17 things that I did there was develop a small little  
18 module that was revolutionary at this time. And it  
19 fitted in the palm of your hand, and it was very  
20 much a technological advancement, because up till  
21 then, there was a box we needed to be part to  
22 supply on. And the driver of that particular  
23 product, which I designed and worked with a team to  
24 get it out to the market, a lot of the driving  
25 forces behind that was actually with cost. Because

1 the fact that we could remove the case, we could  
2 remove the power supply. And this is so long ago,  
3 but now when you have your USB plugs, sticks, it  
4 was that kind on concept. It would attach to the  
5 back of a terminal. And that became forefront in  
6 the industry, within two years there were some  
7 fifteen (15) manufacturers that copied that.

8 Q. [68] What kind of technology? How is that related  
9 to what we're doing here today?

10 A. It was a communication technology that basically  
11 allowed terminals to talk to remote computers over  
12 telephone-type of wire that was anywhere from  
13 hundreds of feet to several miles.

14 Q. [69] So, that was telephone wire. Was there also  
15 powerline...?

16 A. Yes, there's actually a project that was internally  
17 called "Project Ghost", and it was basically a  
18 powerline type of product, that again, back in  
19 those days, allowed multiple terminals to talk to  
20 each other over your standard power, inside a  
21 building, typically. That's one of many types of  
22 powerline systems that I've worked on. In total,  
23 there's probably been about five or so different  
24 powerline technology systems that I've either  
25 designed or worked with. And so, that was a pretty

1 important work that I did back then.

2 Q. [70] Okay. And what about... we used this term  
3 "home area networks". When did you start to be  
4 involved in home area networks?

5 A. Well, it started earlier on with the powerline  
6 communication. But kind of the real forefront of  
7 that came with a standard called Consumer  
8 Electronics Bus, C-BUS for short. And that was an  
9 open standards organization where multiple  
10 manufacturers would work around a big table. And  
11 whether it was Sony, of Panasonic, or little  
12 companies, they would try to work, and we would try  
13 to develop a common protocol so that all the  
14 manufacturer's products could talk to each other.  
15 So, that was probably the first, and it was  
16 designed specifically for powerline, twisted pair  
17 or telephone type of cable, infrared. Those were  
18 all technologies that were part of the standard.

19 Q. [71] So, that involved some big electronics  
20 companies. It sounds like they also have an  
21 interaction or network. Have you been interacting  
22 with utilities as well?

23 A. Yes. And a number of utilities across Canada have  
24 been related or involved in work that I've done on  
25 that, typically pilots, where utilities would want

1 to see where the technology was going and  
2 understand it. So, some of the other work I did  
3 along those lines, so there's quite a bit of work  
4 that they did in the standards world.

5 Another area was very much on the  
6 technology itself and the development of the  
7 technology. So, instead of working on standards, it  
8 was actually developing them, like I mentioned  
9 before. And one of the companies that I worked  
10 with, I developed an integrated circuit, which is a  
11 custom chip designed for mass production, for  
12 companies to put into their product in the mass  
13 volumes.

14 As part of that work, there was also a lot  
15 of integration work that I did, where the modules  
16 that I designed were common modules that companies  
17 like Panasonic, and Sony, and Johnson Controls  
18 would each use so they could talk to each other.  
19 So, interoperability was a very big part of it. And  
20 a lot of this work was built around C-Bus, which is  
21 an open standards process. But unfortunately, that  
22 technology, the standard itself, I'd say we were  
23 really ahead of our time, and so it didn't evolve  
24 the way we wanted it to be. But the core principals  
25 of C-Bus are actually in the meters we have today,

1 called Tucker Tables, which is how the data is  
2 stored in...

3 Q. [72] In electrical... We're talking about  
4 electrical?

5 A. Electrical meters.

6 Q. [73] For home use?

7 A. So, the principles of the C-Bus then rolled into  
8 what we find today with Landis+Gyr meters, as an  
9 example.

10 Q. [74] With Landis+Gyr, you say?

11 A. Yes.

12 Q. [75] Okay. So...

13 A. Most of the manufacturers use what's called Tucker  
14 Tables or C12.19 for the storage of information in  
15 their meters.

16 13 h 16

17 One of the other areas that I was involved  
18 in is more to deal with the regulatory framework. I  
19 was part of an interesting group that BC Hydro set  
20 up, called the Rates Working Group. And our goal  
21 was to help advise BC Hydro where they should be  
22 going with the rate structures to encourage energy  
23 efficiency and conservation rates. Part of that was  
24 also a very interesting project, which was involved  
25 as an advisor or an advisory group, called the

1 Conservation Research Initiative Group. And what we  
2 did is advise Hydro as far as some pilots that were  
3 done in BC on Smart Meters. So, there were a number  
4 of pilots. And looking at innovative approaches  
5 such as, besides regular meter reading, what could  
6 we do with critical pricing, time of use, some of  
7 those aspects. So, I was very much involved in that  
8 role. What was very interesting about that, which  
9 helped all of the participants, that we would get  
10 in experts in the field on rate structures coming  
11 to the group and explaining how it works, where the  
12 key principles of rates are, how do you drive them  
13 so you can reduce part consumption, yet, the  
14 customers themselves would attach to it and  
15 encourage and actually use it.

16 Q. [76] Now, with respect to some of your other recent  
17 work regarding a Smart Grid and Smart Meters, can  
18 you tell the Board about your work with the  
19 Standards Council of Canada...

20 A. Sure.

21 Q. [77] ... on the Smart Grid Canadian Task Force?

22 A. Yes. Well, one of the things that happened was, a  
23 few years ago, the Obama administration put a lot  
24 of effort into the Smart Grid and put a lot of  
25 incentive money into the U.S. And as Canadians were

1 following this, we were very anxious how we could  
2 participate, which we couldn't because it was all  
3 in the States. So, Canada was a little bit behind  
4 in putting together programs for Smart Grid.  
5 However, we did catch up and we did put together,  
6 through the Standards Council of Canada, the Smart  
7 Grid Canadian Task Force. And basically, it's a  
8 group of... it involved dozens of people basically  
9 putting together plans for Canada on where Canada  
10 should go for a Smart Grid. And this is about to be  
11 released shortly, both in English and French. And  
12 it's designed for guidance to groups like this, to  
13 the utilities, with recommendations on where we  
14 should be going. I had quite a discussion of this  
15 in 3770.

16 One of the other areas that I'm involved in  
17 is standards' work internationally. So, I'm chair  
18 of the Canadian Advisory Committee for what's  
19 called IEC/ISO JTC1 SC25, it's a long name.

20 Q. [78] Can you decode that for us?

21 A. Yes, sorry, for the terms. Basically, what it is is  
22 looking at communication technologies in the home.  
23 And basically, what we do is we look at things such  
24 as energy management systems, how smart homes  
25 connect to the Smart Grid, Smart Meters. A lot of

1 the things that we're talking about here are being  
2 discussed internationally. And my role is to gather  
3 up the Canadian position, put forth the Canadian  
4 position. In fact, we are playing a significant  
5 role in that the last working group meeting was  
6 actually in Victoria where I hosted the meeting  
7 with participation from Japan, Korea, Germany,  
8 Finland and places like that.

9 Q. [79] A very simple question though, can you just  
10 take us through the acronym, the IEC/ISO...

11 A. International Electrotechnical Commission,  
12 International Standards Organization, Joint  
13 Technical Committee, Subcommittee 25. So, at least,  
14 it's on the record, it's a mouthful.

15 But the key there is it's a two-way street,  
16 through that, we have an opportunity to see where  
17 the rest of the world is going on standards, and we  
18 can also effect them. And part of why I found this  
19 file very interesting is where we can go - I use it  
20 generically as Hydro's program - that if it's done  
21 correctly, it can certainly be a leader in the  
22 field and certainly can show the way. And I think  
23 we've got a lot of the pieces there to make it  
24 happen. And the fact that we have this process at  
25 all. In BC, we didn't go through a regulatory

1 process for the Smart Meters.

2 Q. [80] Now, Mr. Bertsch, just to finish up, in  
3 Horizon Technologies' background document, 0023, if  
4 you've got that, down the page, under the heading  
5 « Utilities », it's about... well, two thirds (2/3)  
6 of the way down, if not more, three quarters (3/4),  
7 it says:

8 Horizon Technologies assists utilities  
9 to incorporate Home Automation, Home  
10 Networking, Smart Meters, Smart Grid,  
11 Demand Site Management, Energy  
12 Efficiency Strategies. In addition,  
13 Horizon represents groups as an  
14 Intervener in utility regulatory  
15 hearings. Utilities include...

16 And then you list various major utilities.

17 A. Right.

18 Q. [81] Can you tell us a bit about that work on Smart  
19 Grids and home networks for the major utilities?

20 A. Sure. It varies a lot, and I certainly won't go  
21 through all of them, but perhaps one that I can  
22 talk about and kind of show what the involvement  
23 is, is some work with some of the regulatory  
24 processes with BC-Hydro and BCTC where they were  
25 looking at aspects such as: What can we do with A

1 Smart Grid to effect transmission lines? And that's  
2 one part that I think is certainly involved there.  
3 Some of these other...

4 13 h 23

5 Q. [82] What do you mean by affect the power...

6 A. Well the point is that we have transmission lines.

7 Q. [83] To affect transmission.

8 A. Transmission lines.

9 Q. [84] Sorry.

10 A. Large transmission lines. So in that particular  
11 case we have a city called Colwood which has a  
12 seventy-eight million dollar (\$78,000,000)  
13 transmission line that is planned to go in there  
14 and the reason for that line is only for a few  
15 hours throughout the year, in the winter at peaks,  
16 and by reducing the peaks and shifting we may be  
17 able to avoid that expenditure. And it is very much  
18 related to Smart Grid, Smart Meters and where we go  
19 with it. And it's often hard to get an exact  
20 example but that one is a very good one so, part of  
21 my role in that was in the BC Hydro hearing was to  
22 pull out the hour by hour consumption for instance  
23 of the substations so we could actually analyze and  
24 look at how often are these peaks, can we look at  
25 saving money here by not putting in the

1 transmission line and maybe reducing the peak or  
2 shifting it through different programmes. Some of  
3 it could be Smart Grid, it could be peak demand  
4 reduction throughout... So that's an example of how  
5 I've worked with different utilities.

6 Q. [85] And in your work on the evaluation and the  
7 choice and the implementation of technologies for  
8 the Smart Grid, is that included consideration of  
9 costs and rate implications?

10 A. Oh absolutely. And again it varies very much from  
11 application to application. One of the very  
12 interesting things we looked at was through the  
13 Smart Grid task force where we were looking at what  
14 are the various technologies, we looked at, in fact  
15 I did an analysis of dozens and dozens of  
16 standards. What standards should we be using, what  
17 is the most cost effective approach? So I think all  
18 of those certainly have their bearing on cost. Even  
19 though it may seem very much standards oriented, in  
20 the end, cost is certainly an important driver  
21 behind it.

22 Q. [86] Okay. Thank you. Mr. Bertsch I would invite  
23 you then to go ahead with your presentation.

24 A. I put together a few notes here and it's document  
25 00...

1 Q. [87] 22.

2 A. 22. Sorry. 0022. It's eight pages that what I tried  
3 to do there is summarize the report which is 0018.  
4 Let's see if I... No. I'll try with this going  
5 here. Okay. So if we look at 0018, the first  
6 question that comes out is why did I do it? Why did  
7 I write 0018? And I would say the key reason why  
8 was looking at the responses from the information  
9 request that we went through, trying to look at the  
10 technological choices that Hydro-Québec made and  
11 finding that, from my view, that perhaps there was  
12 some missing pieces there. I'll be going through it  
13 in a moment and what I want to first do is clarify  
14 what I perceived to be the purpose and the main  
15 reason for the "Opt Out" programme or 3788. And  
16 that is very clearly that the problem to be solved  
17 is the refusal of a minority of customers that may  
18 have a fear of radiofrequencies.

19 Now, that's very key as in that's the core  
20 of the file. The key that I think is really  
21 important that to go from the problem to be solved  
22 to how it's solved I believe being within the  
23 project and that solution that was decided has some  
24 important ramifications behind it.

25 The other reason why I felt the need to put

1 this report together was again through our  
2 information request, we asked what alternatives  
3 were looked at in order to make the final decision.  
4 As you know, the non-communicating electronic meter  
5 was the chosen selection by Hydro-Québec. There  
6 were two other options that were looked at. One was  
7 the electromechanical and the other one was  
8 telephone. And through other information request  
9 that we had in there, it was obvious that powerline  
10 was not put into that same category. And that was,  
11 I believe, an important facet of why I thought it  
12 was important to put together the report.

13 I think one of the things that is important  
14 looking at powerline is that powerline, we already  
15 have coming to the home, it's... the wires are  
16 there. And what we're doing is putting the  
17 information on the wires that exist and to me, I  
18 felt that that was an important system or process  
19 to look into. So if you really look at it and you  
20 look at the title of my paper, it's dealing with  
21 considerations for powerline communicating systems.  
22 So when we look at that there may be a whole  
23 variety of other technologies or that there might  
24 be others, the intent of this report is to say very  
25 specifically that powerline communicating meters, I

1 believe to be an important consideration before a  
2 decision is made. Now one of the things I would  
3 like to clarify, and I know sometimes it's hard  
4 because I'm putting a lot of engineering and  
5 background into it.

6 13 h 29

7 My intention here is not to design the  
8 system, my intention is to bring forward  
9 information that helps the Board decide whether or  
10 not appropriate analysis was done. So, when I go in  
11 and I look at a particular area and I forget,  
12 remember that the intention there is I'm using it  
13 as an example to show that, for instance, a  
14 business case could be made, but I'm by no means  
15 saying that that's the way it should be done. So, I  
16 just want to clarify that because I know it gets a  
17 little difficult.

18 Q. [88] Mr. Bertsch, are you going to... I don't want  
19 to interrupt you, and you'll get to it, but I think  
20 it would be useful to explain to the Board, either  
21 now or fairly soon, just what kind of power line  
22 systems, communication systems 101, sort of  
23 basically what we're talking about when we talk  
24 about a powerline system?

25 A. Remind me if on page four (4) I forget.

1 Q. [89] Right, okay.

2 A. I'll try to hit it then, which is coming up pretty  
3 quick.

4 Q. [90] All right. Between the two (2) of us, we'll  
5 get it.

6 A. That's right.

7 Okay, so, if we look at my report, section  
8 1.1, if we look at the Hydro-Québec solution that's  
9 been chosen, I believe there to be a number of  
10 issues that are important that come through by the  
11 selected process that Hydro-Québec has decided.

12 Number 1 is we still have the access to  
13 homes, which we had before the Smart Meters. One of  
14 the things that I think is very important, and  
15 there's a tendency I would think in this file,  
16 having us work on Smart Meters so long, that we  
17 look at all the advantages, and then, we have to  
18 remember... well, actually, on the non-  
19 communicating, we're going back to where we were.  
20 So, we have to make sure, I think, to make that  
21 step back, saying: Okay, we the opt-out, we still  
22 need to get into the rooms, we still are losing the  
23 energy efficiency gains, whether that be in-home  
24 display or whether that be the utility being able  
25 to update information into the meter.

1 Q. [91] Would that include also time of use?

2 A. Time of use, yes. And that's mentioned a little bit  
3 later too.

4 Q. [92] Okay.

5 A. One of the issues we heard several times come up,  
6 which I think is quite evident, that the solution,  
7 as is, does not have a solution for the multimeter  
8 rooms. And I don't have to go through that, I think  
9 it's been well understood. But basically, that a  
10 customer, one customer in a bank of meters in a  
11 meter room that wants opt-out effectively is told  
12 they cannot do that unless all the meters are opt-  
13 out. Same type of issue on meters in kitchens,  
14 which we talked about or heard about today. One of  
15 the key parts of both of those... we heard earlier  
16 about the percentage of opt-out, that's kind of a  
17 general number. I think one of the things we have  
18 to be aware of, if they're in your kitchen, there's  
19 probably a greater chance of that number going up  
20 because people are going to be more aware of it,  
21 whether it's in the kitchen or in the closet or the  
22 living room. The other thing is multimeter rooms.  
23 From a statistical point of view, basically, what's  
24 happening is although one percent (1%) - say the  
25 number is one percent (1%) for sake of argument -

1 that's if there's one meter. But if what you have  
2 is let's say a hundred (100) meters, Hydro-Québec  
3 will have an issue much greater than that one  
4 percent (1%) because each one of those has a one  
5 percent (1%) chance of wanting an opt-out and being  
6 told they can't. So, there certainly is a  
7 statistical issue with that one percent (1%) as it  
8 pertains to multimeter rooms.

9 The other issue that comes up are rate  
10 structures, particularly in the future. And that is  
11 not only the fact that we'll have Smart Meters that  
12 can have rate structures that change, that include  
13 time of use or critical peak, but there's also the  
14 issue that will be starting this class of two  
15 different types of meters, one which is the  
16 analogue and another which is the Smart Meters. And  
17 then, as it goes on, there will be more and more  
18 analysis of the fairness between them and how do  
19 you make sure that the ones with the Smart Meters  
20 and the ones with the non-Smart Meters have a fair  
21 treatment. And I believe that spread will increase  
22 as we go further into time, that the differences  
23 between the two.

24 So, that's basically issues or my items in  
25 my report, from 1.1 to 1.5.

1           Next thing I just wanted to summarize is  
2           section 2.0, fear of radiofrequency. Basically, I  
3           just want to identify, being in the market,  
4           certainly being in BC where we're well over half  
5           through on our Smart Meters. So, we certainly have  
6           seen the type of reaction that we're trying to deal  
7           with here.

8           One of the things that I believe is that  
9           there is a difference in wireless versus other  
10          types of communication, whether they be wired or  
11          otherwise. In fact, in my evidence, you can see  
12          some points that point to that. So, for instance,  
13          when you look at the Union of British Columbia  
14          Municipalities, in their moratorium, which was  
15          adopted by dozens of cities in the whole  
16          organization, the key word there is « wireless ».  
17          Wireless, it's not just the Smart Meter, they have  
18          issue with wireless. A vancouver Motion kind of  
19          brought to the headline a little bit more precisely  
20          in that they specifically mentioned powerline as  
21          being another technology.

22          13 h 35

23                 In Idaho, in Washington Electric  
24                 Cooperative, they use powerline for their systems.  
25                 There are others. Some of these, if you look at

1 what they're promoting and what they're  
2 encouraging, they actually use the fact that  
3 they're using powerline to deal with those  
4 concerns. What I wanted to do in this section is  
5 basically identify that I believe there is quite a  
6 population and quite a group that have concerns  
7 with RF that would be fine with powerline  
8 communications. So, that was section 2.

9 Section 3 is power line communication. And  
10 I'll take your cue there, Franklin, just to give a  
11 very brief overview, and I know on the testimony  
12 last week, that you did from Hydro-Québec, get so  
13 some more information about powerline communicating  
14 systems. There are a number of them, as you've  
15 heard. Some of these systems put power data over  
16 the powerlines, on the high tension lines, and  
17 transmit that from long distances. There's other  
18 technologies that will go through transformers, so  
19 that, although the data is slow, that you can still  
20 service an area with a central communicating type  
21 of system.

22 Q. [93] That means up the powerline from the house?

23 A. It goes all the way from head office primarily, or  
24 the transmission substation, through the network,  
25 through distribution lines, or distribution

1 transformers, and into the homes. So, they may feed  
2 hundreds or thousands of homes with one central  
3 communicating box, shall we say, typically in a  
4 substation. So, that is one of the technologies. As  
5 you heard earlier, I've worked with a number of  
6 powerline systems and I think that's important that  
7 we recognize that when we say powerline systems,  
8 there's actually a whole variety of them. So, when  
9 we look at advantages and disadvantages, we have to  
10 also be clear about which system we're talking  
11 about, because they will change according to the  
12 system.

13           There is a third system which Hydro-Québec  
14 talked about, being on the distribution side. And  
15 this is from basically your distribution  
16 transformer, that distribution transformer feeding  
17 a number of homes, and there is various  
18 technologies that use that.

19 Q. [94] I'm a little confused, because you're talking  
20 about the transformer feeding the homes, but aren't  
21 we trying to get the information going the other  
22 way?

23 A. The information goes both ways. Yes.

24 Q. [95] From the homes to both ways.

25 A. Yes. The information typically goes both ways, and

1           what we're using is we're using the wires that  
2           happen to also have sixty hertz (60 Hz) on it. So,  
3           we're basically embedding data on top of the high  
4           voltage powerlines.

5       Q. [96] So, in a different frequency or how does it  
6       work?

7       A. Yes. It's typically, so, sixty hertz (60 Hz) is  
8       what we typically have for the power. And much like  
9       a radio station where you'll have different radio  
10       stations, you'll have another range which will be  
11       used for sending the information.

12      Q. [97] Over those same wires?

13      A. Over the same wires.

14      Q. [98] Okay.

15      A. Now, I mentioned Turtle, that's one of the slow  
16      ones that was also mentioned by Hydro-Québec. And  
17      one of the things that, again, in my report I was  
18      very much pulling from information requests coming  
19      from Hydro-Québec as best I could, and one of the  
20      things that has come out quite clearly and in  
21      several places, the difference between Europe and  
22      North America, if we particularly look at this  
23      third category, so you heard about the two  
24      categories, but there's actually another category  
25      which I forgot to mention, which is broadband high

1 Internet type of information over the powerline.  
2 But if we focus specifically on the technology that  
3 I mention at the very end, and that Hydro-Québec  
4 mentioned as their third type, and that is from the  
5 distribution transformer that feeds all of the  
6 houses, if we use that for communication.

7 So, if we focus in on that technology, and  
8 again, this is coming as well from Hydro-Québec,  
9 that the reason why that technology tends to  
10 predominate in Europe, where it is the most  
11 predominant Smart Meter program, has a lot to do  
12 with the number of customers that you have on the  
13 distribution transformer. They tend to have many  
14 more customers from one distribution transformer.  
15 And therefore, the cost ratio or the cost analysis  
16 works in Europe where typically it may not work in  
17 North America. In the information request, knowing  
18 this technology... that I knew that the technology  
19 was an important aspect, we have some very good  
20 numbers produced by Hydro-Québec in the information  
21 request on the number of customers per transformer,  
22 both in Québec and in Montréal. And that is  
23 mentioned for instance in 3.1. 3.1, we see a table  
24 with...

25 Q. [99] Let's get the proper...

1 A. Okay. It's page 8.

2 Q. [100] Document number...

3 A. ... of ROÉÉ-0018.

4 Q. [101] Okay.

5 A. Page 8, section 3.1

6 Q. [102] Okay.

7 A. In that page, what I did is summarize the answers  
8 from Hydro-Québec on the number of customers per  
9 distribution transformer, allocated per number of  
10 customers, both from Québec and Montréal.

11 13 h 43

12 If you look at those numbers it's a very  
13 interesting theme that you can see. A very  
14 interesting number is to look at from eleven (11)  
15 to fifty (50) for Quebec. If you look at eleven  
16 (11) to fifty (50) for Quebec, you'll see nineteen  
17 point six percent (19.6 %). What that says is  
18 nineteen point six percent (19.6 %) of the  
19 distribution transformers have eleven (11) to fifty  
20 (50) customers. And that's throughout all of  
21 Quebec. The key is, if you now look at Montreal,  
22 look at that same number and all of a sudden it is  
23 sixty-seven point six percent (76.6 %). A very,  
24 very large increase in the number of customers that  
25 are on a distribution transformer from eleven (11)

1 to fifty (50).

2 And the point here being that when we look  
3 at Montreal and certainly coming from Vancouver,  
4 and this is just my visual when I come in on an  
5 airplane and look at Montreal, and having been in  
6 Europe, I mean both from the technical point of  
7 view and also when you look at it, you look at the  
8 structure of the buildings, you look at the brick  
9 and the inside, it is very much like Europe here. I  
10 mean compared to, certainly compared to Vancouver  
11 and Victoria, it's much more like Europe, and we're  
12 seeing that also from the distribution side.

13 So, in my report, I do bring out this fact  
14 that there's many more customers per transformer in  
15 particular areas in Quebec. And again, I use  
16 Montreal as an example, I'm not here to design the  
17 system for Hydro, I'm here to point out that there  
18 may be a more optimal approach to use and perhaps  
19 some of the assumptions that are made that if you  
20 make them across Quebec it might not be effective  
21 but if you look at it in particular areas, perhaps  
22 there is a business case to be made.

23 In section 3.2 there were a number of  
24 comments dealing with Hydro-Québec's responses  
25 talking about powerline and I won't go through them

1 all, they are in the text on page 10 but, in  
2 summary, this was my point earlier that I'm not  
3 disputing necessarily that these are valid or not  
4 valid, I, what happens is if you do a generic  
5 comment that, it may or may not be depending on the  
6 type of powerline that you use. So that's the key  
7 that comes out of section 3.2.

8 Q. [103] Sir, can you explain what you mean by "you  
9 make a generic kind of comment"?

10 A. Well, as an example, there's a comment coming from  
11 Hydro-Québec that the bandwidth of powerline  
12 systems may be small, that there, I don't have the  
13 exact wording here, and, so I'm not disputing that  
14 because there are certain situations in which, yes,  
15 powerline systems the bandwidth is small,  
16 particularly the Turtle one that I mentioned but  
17 that's not necessarily true for other types of  
18 powerline systems. So that's, I'm using that as an  
19 example that we do have to get specific about the  
20 type of powerline that we use and I'm simply  
21 bringing those forward.

22 If we look at 3.3, and this, coming from  
23 Landis+Gyr themselves, that they have made  
24 comments, and I think we can, and this is what I  
25 mentioned about coming in on the airplane, that

1           there are a lot of buildings here made out of brick  
2           and we have a lot of inside meters, we have lot of  
3           situations which are not necessarily the same even  
4           across Québec or certainly not across Canada. And  
5           again I think one of the aspects that I'm trying to  
6           nail down is although we look at this and we say  
7           "Well, what's so unusual about this?" I think we  
8           are in a very interesting position that we're  
9           designing "Opt Out" from the start. I mean as we've  
10          heard, there's, I believe on the record there's no  
11          other jurisdiction certainly in Canada that is  
12          doing it from the beginning and so there are  
13          certain aspects that we do have to, I think, go  
14          back up, take a real look at the recommendations,  
15          the requirements that we set out and test it. Is it  
16          still true?

17                        One of the other points that Franklin  
18                        mentioned earlier we are actually talking, if we  
19                        look at the first stage of the roll up, Montreal.  
20                        And the examples that are used was Montreal so  
21                        there certainly could be some ramifications there  
22                        that are interesting. The key here is that seventy  
23                        percent (70 %) of the meters in Montreal are  
24                        located inside versus thirty-five percent (35 %)  
25                        for Quebec. And we do have, depending on who you

1 talk to, issues with getting RF inside of buildings  
2 and powerline goes right inside on the lines so, it  
3 is a different technical aspect and certainly the  
4 aspect of whether it's RF or powerline, that  
5 technical aspect has a bearing on location and on  
6 jurisdiction.

7 3.4, there was, and I know this was  
8 clarified from Hydro-Québec's point of view, if we  
9 look at why, one of the reasons why I wrote this  
10 report, one of the questions we had was can you  
11 list the powerline systems in North America? And I  
12 know on the record that was clarified, but in  
13 writing this I felt that that was very important  
14 that Hydro-Québec should have awareness of  
15 powerline and if we asked the question about  
16 powerline systems and we're not getting the  
17 answers, I felt it important to write information  
18 to put it on the record and make sure that it's  
19 properly dealt, considered.

20 Q. [104] So just so that I understand, when you say  
21 powerline systems you're saying, is that powerline  
22 systems used for Smart, Smart Meters?

23 A. Smart Meters, that's right. Powerline communicating  
24 Smart Meters is what I'm at.

25 Q. [105] Okay.

1 A. 3.5, I just wanted to note particularly in that,  
2 when Pacific Gas and Electric analysed their "Opt  
3 Out", they considered a number of options, much  
4 like Hydro-Québec, but they specifically kept in  
5 wired smart meter as one of the options to  
6 consider.

7 13 h50

8 So, if you look at Pacific Gas & Electric  
9 and Hydro-Québec, what did they do at the same  
10 point? Well, at one point, all four... I'm not  
11 exactly, but basically the same grouping, with  
12 powerline or with wired meters, were considered  
13 before they went further.

14 Q. [106] I'm sorry, I'm not sure I follow what you're  
15 saying. You're saying all four were considered?

16 A. Well, just going back to Hydro-Québec. Hydro-  
17 Québec, in their first technological choice, looked  
18 at three alternatives, being telephone,  
19 electromechanical and electronic non-communicating.  
20 In that decision not to include powerline at that  
21 point is what I feel, you know, is... this is one  
22 point that I'm bringing up, that in Pacific Gas &  
23 Electric, at that point, they did consider wired  
24 Smart Meters for their opt-out.

25 Item number 4. As I mentioned in the text,

1 it is very hard, as we know in 3770, to get a hard  
2 number, especially in the public record, I fully  
3 recognize the issues involved there. But you can  
4 get some ideas of, Are we way out on power line?  
5 If it's a power line communicating Smart Meter, is  
6 it off the charts or is it reasonable? And I  
7 included a few...

8 Q. [107] Is it a matter of costs, is this what we're  
9 talking...

10 A. In cost, dealing with cost.

11 Q. [108] Okay.

12 A. So, in this case, I did pull together some public  
13 numbers talking about costs of certain power line  
14 systems. And you can see there, listed, a hundred  
15 and eighteen (118) for Green Mountain Power, it  
16 should have a G in front of it. A hundred and  
17 thirty (130) for Idaho Power. And again, I don't  
18 use those numbers as an exhaustive financial  
19 discussion, but more as indicators of whether or  
20 not this should be considered or not. That's really  
21 the realm that I'm at.

22 Q. [109] Sorry, so, is there a typo here then?

23 A. Yes, it should be GMPV.

24 Q. [110] Okay. And then, is it Vermont or Idaho there,  
25 the one thirty (130)?

1 A. Let me make sure I've got the right... sorry,  
2 you're right, it's Idaho Power.

3 Q. [111] Okay. So, on slide number 4 of...

4 A. Right, it should be GMP, Green Mountain Power, and  
5 Idaho Power at a hundred and thirty (130). This  
6 slide is incorrect, the text in our 0018 is fine.

7 Q. [112] So, this is the cost of powerline  
8 communications for Smart Meters?

9 A. This is power line communicating Smart Meters. But  
10 there is a preface there, as we see in 3770, that  
11 how you calculate the price depends on collectors  
12 and routers and all kinds of other things. And so,  
13 I, by no means, have an exhaustive analysis, it was  
14 more of an indicator than anything, realizing that  
15 a lot more has to go in to do a proper analysis.

16 Q. [113] Right.

17 A. Then, I came up with six recommendations, and I'll  
18 summarize them for you.

19 Number 1 recommendation, I believe there's  
20 enough information in this report to justify that  
21 Hydro-Québec should consider power line  
22 communicating technologies. It doesn't say they  
23 should use them, the point here is that they should  
24 be considered.

25 Number 2 recommendation is, that I suggest

1 that a requirements' document be put together that  
2 clearly identifies the market as being dealt with.  
3 And a lot of this, you know, we picked up a lot of  
4 things in the last while in working on this file,  
5 you know. We learned about multimeter rooms and  
6 kitchens and all kinds of things. And so, I think  
7 it would be worthwhile to have a very specific  
8 requirement document that says, This is what we're  
9 trying to deal with.

10 Number 3 recommendation is taking into  
11 account that Hydro-Québec should evaluate the  
12 latest power line communications, both in Europe  
13 and North America.

14 Number 4 is based upon that information in  
15 items one through three, to perform a full analysis  
16 of the potential of using such technology.

17 Item number 5 is more of a point of  
18 observation than anything, being that from what  
19 we've seen that the solution provided by Hydro is  
20 not the optimum, it's suboptimal, certainly as we  
21 look at a wide range of aspects dealing with  
22 whether it be costs or the rate issues with  
23 customers, or certainly from an energy point of  
24 view or energy efficiency point of view.

25 And number 6, which is worded carefully, I

1 hope that the thrust of it is there. Basically, the  
2 point that I'm making there, and I'm looking at it  
3 from my point of view, so I don't totally know how  
4 the regulatory process and all of that will work  
5 with this. But the core of what I'm saying there is  
6 that on the file from Hydro-Québec, I believe we  
7 don't have enough to make an appropriate decision  
8 on where we should go, particularly because we  
9 don't have enough information on power line. And  
10 so, the thrust of that comment is that's what I  
11 believe should come through the process, and I'll  
12 leave the logistics of that. But what I found is  
13 that I couldn't do an appropriate analysis because  
14 that information was lacking and I believe that  
15 there's enough here in what I've wrote to justify  
16 the need for that.

17 So, that's the outcome of my expert report  
18 which I wrote on June 6th.

19 13 h 56

20 I'd like to pump you up a few days to  
21 testimony last week, on June thirteenth (13th). And  
22 I've put in the page numbers of the transcript of  
23 pertinence. And that is cross-examination by ROÉÉ  
24 of Hydro-Québec, specifically dealing with  
25 powerline. And I'll just briefly go through,

1 because I think it is quite relevant and of great  
2 interest. So, Hydro-Québec does talk about three  
3 types of powerline systems, and in here do  
4 recognize the differences between Europe and North  
5 America, and that the number of customers per  
6 transformer is important. They use an example of  
7 Europe, with thirty-three million (33 M) customers  
8 and seven hundred and forty thousand (740,000)  
9 transformers. Using that, as I perceive the  
10 wording, as an example of "in Europe, you know,  
11 that makes sense". In North America, we've got  
12 three point eight million (3,8 M) meters and we've  
13 got five hundred and eighty-two (582) distribution  
14 transformers. When you do the math, you know, there  
15 is the principle of what. So, that was my  
16 interpretation of the core of that discussion  
17 stream.

18 Q. [114] That five hundred and eighty-two thousand  
19 (582,000), I guess, is it, or it's the...

20 A. Yes, five hundred and eighty-two thousand  
21 (582,000), that's top of page 240. Five hundred and  
22 eighty-two thousand (582,000) distribution  
23 transformers for three point eight million (3,8 M)  
24 meters in Québec. In Europe, there's a company that  
25 has seven hundred and forty thousand (740,000)

1 transformers, and again, this is on page 240. Seven  
2 hundred and forty thousand (740,000) transformers  
3 for thirty-three million (33 M) customers. And  
4 that's from Hydro-Québec.

5 Now, in this discussion going through, I'd  
6 like to also point you to the top of page 242,  
7 where... and again, here it's a little bit  
8 difficult to, you know, written of oral evidence  
9 sometimes is a little hard to figure out, let alone  
10 from French to English. But in that discussion, and  
11 what I perceive to be the chain of thought, was it  
12 seemed to be this was a discussion on the type 3,  
13 the distribution fed powerline communicating  
14 systems, and that there were issues of another  
15 infrastructure and cost of many tens of millions of  
16 dollars at the top of page 242.

17 I could go on, but I believe that's the  
18 first time on the record that Hydro talked about  
19 cost for powerline, but nevertheless, it was an  
20 important point. And remember that this testimony  
21 was done after my report. And looking at that, and  
22 the discussion that came through, I felt it was  
23 important to add a little bit more to the file. And  
24 that was particular because I felt that leaving as  
25 it was left the impression that perhaps it was not

1 accurate enough. And I just wanted to add a little  
2 bit of precision to where Hydro was, to make it  
3 more accurate. So, what I did is, I got a hold of  
4 Echelon, which is one of the providers of  
5 technology, and I went through with them. I said,  
6 "Various technologies are being discussed on  
7 powerline, but my sense is there's a perception,  
8 from what I can see, that that type of technology  
9 may not be appropriately analysed because of what's  
10 on the record, and therefore, I'd like to get a  
11 little bit more precision on that." And so, what I  
12 did is a basically gave Echelon four scenarios to  
13 price. And the goal of that was not to nail down  
14 numbers, it was basically to give, you know, where  
15 are we roughly on these numbers, what are the  
16 trends, where do we see it, so that we have more  
17 information to work from within this file, and can  
18 make appropriate decisions therefore. And so, if we  
19 look at the next page...

20 Q. [115] Can you just tell us what Echelon is? Just...

21 A. Echelon is a provider of communication equipment.  
22 They design and develop powerline communicating  
23 products of a wide range, and they also have a  
24 range of Smart Meters that they use.

25

1 14 h 01

2 Me MARIE-JOSÉE HOGUE :

3 Je vais évidemment faire une objection à l'égard  
4 des chiffres provenant d'Echelon. On est dans le  
5 oui-dire manifeste. Je ne peux pas interroger  
6 Echelon sur ces chiffres-là. Quant à moi, ils n'ont  
7 pas de force probante ces chiffres-là. Alors, je  
8 laisse à votre discrétion de savoir si cette  
9 partie-là doit demeurer ou non. Mais je veux qu'il  
10 soit très clair qu'au niveau de la force probante,  
11 quant à nous, il ne devrait y en avoir absolument  
12 aucune force probante accordée à des chiffres comme  
13 ça.

14 Alors, je ne suis pas certaine de  
15 l'exercice qu'il veut faire. C'est pour ça que je  
16 laisse une petite porte ouverte pour pas bloquer  
17 entièrement l'exercice. Mais si l'objectif, c'est  
18 de faire la preuve de ce que ça coûterait un projet  
19 comme celui-là, avec les powerlines, avec Echelon,  
20 ce n'est pas la façon de faire cette preuve-là.

21 Me FRANKLIN S. GERTLER :

22 Madame la Présidente, je ne sais pas si mon... Il  
23 s'agit d'une mise en garde ou d'une objection  
24 véritablement. Mais je vous soumetts qu'il est  
25 loisible au témoin expert justement, puis on le



1 fait loisible, ça fait partie de votre discrétion  
2 en tant que tribunal administratif d'accepter les  
3 données que monsieur Bertsch mentionne comme  
4 maintenant simplement des indices finalement  
5 d'ordres de grandeur dans quelles zones on se  
6 situe. Et ça va permettre un débat éclairé.

7 Je vous mentionnerai également que,  
8 justement, parce que ça survient tard dans le  
9 processus ce débat-là, le oui-dire surtout pas  
10 devant la Régie de l'énergie, les règles de oui-  
11 dire ne sont pas appliquées avec une rigueur comme  
12 s'il s'agissait d'un tribunal saisi d'une affaire  
13 criminelle.

14 Ici, on a un témoin expert qui  
15 effectivement a obtenu des informations. Et il n'y  
16 a aucun problème de fiabilité. Et la question de la  
17 nécessité est présente, parce que, justement, comme  
18 j'ai dit, c'est des éléments qui sont en réponse  
19 aux affirmations faites par Hydro-Québec dans sa  
20 propre preuve.

21 Alors, pour ces raisons-là, je trouve que  
22 le... je vous sou mets que l'objection est mal  
23 fondée. Et évidemment la valeur probante, ma  
24 consoeur la plaidera. Mais ça serait ultimement à  
25 l'appréciation de la Régie, puis on ne doit pas

1 écarter la preuve sur la base d'une règle de oui-  
2 dire, mais plutôt d'évaluer sur sa force probante.  
3 Et si, encore une fois, Hydro-Québec a le loisir de  
4 faire une contre-preuve, alors, là, s'ils ne sont  
5 pas d'accord, bien, et leurs propres témoins  
6 semblent être au fait de ces choses-là, qu'ils en  
7 fassent la preuve d'eux-mêmes.

8 Me MARIE-JOSÉE HOGUE :

9 Je pense qu'on dit un peu la même chose dans des  
10 mots différents. En ce sens que j'ai bien insisté  
11 en vous disant, c'est une question de force  
12 probante en fonction de ce qu'il veut prouver avec  
13 ça. Si ce que maître Gertler dit, si on veut  
14 simplement indiquer, donner un espèce d'ordre de  
15 grandeur, et ce n'est pas plus que ça, puis qu'il  
16 n'a pas l'intention en argumentation de venir  
17 prétendre que ces chiffres-là représentent plus que  
18 ça, je n'ai pas de difficulté. Mais il faut  
19 toujours, je pense, que l'objet soit clair, parce  
20 que, dans certains cas, une preuve peut être  
21 recevable si elle a un objet X, elle est  
22 irrecevable si l'objet est Y. Alors on dit la même  
23 chose. Et je vais laisser aller.

24 Me FRANKLIN S. GERTLER :

25 Moi, j'ai dit qu'est-ce que j'ai dit. Je vous

1           laisserai juger si c'est la même chose.

2           LA PRÉSIDENTE :

3           Je pense que maître Hogue disait qu'elle retirait  
4           son objection parce qu'on comprenait que c'était  
5           des chiffres qui permettaient l'offre de grandeur.  
6           Alors, on va pouvoir continuer avec la preuve.

7           Me FRANKLIN S. GERTLER :

8           O.K.

9           14 h 08

10          Q. [116] Mr. Bertsch did you follow that?

11          A. Yes.

12          Q. [117] Okay.

13          A. Thank you. Thank you translators.

14          Q. [118] Okay, great. Go ahead then please.

15          A. It will take me more to get from the headphones.

16                Okay. So again, the intention of these numbers is  
17                to get a scale of order of what we might be looking  
18                at if we had this type of technology. And in this  
19                case what I did is put... ask Echelon in this case,  
20                to use some of the numbers from Hydro-Québec so  
21                this is the numbers that I mentioned before on page  
22                240 or 242...

23          Q. [119] That's on the transcript of the thirteenth  
24                (13th)?

25          A. Of the thirteenth (13th).

1 Q. [120] Right.

2 A. That we had just talked about, so, in that  
3 evidence, in the testimony, we had five hundred and  
4 eighty-two (582) transformers.

5 Q. [121] Thousand (1,000).

6 A. A thousand (1,000) transformers.

7 Q. [122] Right.

8 A. For three point eight million (3,800,000)  
9 customers. If and in this case what we're looking  
10 at is, as I mentioned for this type of technology,  
11 you have a box that goes up next to the  
12 transmission line, that then talks to all of the  
13 various meters.

14 Q. [123] So this is powerline...

15 A. Powerline...

16 Q. [124] ... applied across the system to do smart  
17 metering, is that right?

18 A. Correct.

19 Q. [125] Okay.

20 A. Correct. Yes. And again, just to get us a ballpark  
21 of what we're looking at, and so a couple of  
22 important numbers and I know everyone will be  
23 looking at this number, but I'm really more looking  
24 at this because I'm looking at it from a...

25 Q. [126] It doesn't go in the transcript so you better

1 say what you're saying.

2 A. Yes. Oh sorry. The...

3 Q. [127] I forgot about that.

4 A. There's two numbers here which is the cost per  
5 customer and the meters per transformer. One of the  
6 key numbers is certainly the meters per transformer  
7 which is six point five (6.5) across Quebec so on  
8 the average there's six point five (6.5) customers  
9 that are being fed by one distribution transformer  
10 if you look at it across all of Quebec. And that  
11 ends up to be some number and I certainly  
12 understand, you know, exactly which numbers  
13 certainly have to be discussed. But if we then look  
14 at the case in Europe, again looking at the example  
15 that Hydro-Québec used in the testimony of seven  
16 hundred and forty thousand (740,000) transformers  
17 for thirty-three million (33,000,000) customers, we  
18 end up with forty-four point six (44.6) meters and  
19 a significant drop per customer. And again...

20 Q. [128] Sorry, you better... Forty-four point six  
21 (44.6) meters?

22 A. Meters per transformer.

23 Q. [129] Okay.

24 A. So basically what happens is, in this case that  
25 Hydro-Québec used, and again my perception was

1 here's an example where this technology is  
2 appropriate, to be a distribution transformer and  
3 it would feed forty-four (44) customers versus in  
4 Quebec, where it would feed six point five (6.5).

5 Q. [130] And then, the costing then?

6 A. So the, what happens then with the costing is you  
7 can see that the price significantly drops as the  
8 number of meters per transformer goes up. What this  
9 does in a way is kind of underline the point that  
10 Hydro-Québec was making being, you know, there is  
11 some financial arguments to be made in Europe, and  
12 you know, maybe it's debatable in Quebec. And  
13 that's kind of, again, the interpretation I got  
14 from that discussion on and around page 240. Now  
15 also on the record, we have information requests  
16 for Montréal and those are the tables that I had  
17 mentioned before.

18 Q. [131] That's in your report at...

19 A. That's, yes, on the report, on page...

20 Q. [132] Page 8, in 0018.

21 A. Right. So that was the table what we mentioned  
22 before where we looked at the lined item for  
23 instance for Montréal, from eleven (11) to fifty  
24 (50), that there were sixty-seven point six percent  
25 (67.6 %) of the customers. So, if what we do is we

1 take all the customers in Montréal with more than  
2 fifty (50) customers and put this type of  
3 technology into it what would happen with the  
4 results? And, so obviously this number would be  
5 fifty, this number is meters per transformer is  
6 fifty (50) and the cost is very similar to Europe.  
7 And again this is using twenty-four (24) ninety-  
8 three (93) as number of units which is fifty-one  
9 (51) to a hundred (100) and over one hundred (100)  
10 in the table and for a hundred and twenty-four  
11 thousand (124,000) customers that what you can see  
12 here, the important thing to note, is if you put  
13 the system into customers in Montréal with more  
14 than fifty (50), that the pricing is roughly the  
15 same as in Europe. And if we now look at all of  
16 Montréal, and again this is putting the same  
17 numbers into the equation, what happens to the  
18 number of customers and the pricing. And you can  
19 see here...

20 Q. [133] This is your scenario 4 right? Item number 4.

21 14 h 13

22 A. That's, yes, that is assumption number 4 on the  
23 spreadsheet, I'm sorry, you'll have to remind me  
24 that I'm pointing and in the transcript it's hard  
25 to see. Assumption 4, talks about twenty-six

1 thousand seven hundred and forty-nine (26,749)  
2 units, which is the number on page 8, out of nine  
3 hundred and twenty-nine eleven (92,911) customers,  
4 which is on BC-Hydro evidence.

5 Q. [134] BC-Hydro or Hydro-Québec?

6 A. I'm sorry, Hydro-Québec evidence.

7 Q. [135] Okay.

8 A. We end up with a hundred and thirty one fifty-two  
9 (13,152) and thirty-four point seven (34.7). And  
10 again, unfortunately, I haven't got it all in one  
11 page, but you can see that the pricing is higher  
12 than in Europe, that example in Europe, but not  
13 significantly. And I think the point that comes out  
14 here, which is I think very clear, that if you look  
15 at the jurisdiction of Québec and you looked at  
16 certain areas, you may find that it may be  
17 appropriate, even from a cost point of view, to put  
18 in this type of technology.

19 Now, what's important to note on this is by  
20 having this type of technology, we talked earlier  
21 about the issues of the non-communicating  
22 electronic meter, that we don't have the way of  
23 reading the meters and the energy efficiency, the  
24 rates. Moults, if not all of those features, come  
25 back in now into this particular scenario. And I

1 think that's a very important part to bring up.

2 Again, I reemphasize that I'm using this as  
3 an example and what I think this does again is,  
4 help to clarify the record from last week about  
5 more precisely what this type of system is, what  
6 the potential costs are. And I believe enough so  
7 that we should consider such technologies.

8 And one other point that I did want to make  
9 on this, besides solving a number of the issues. It  
10 also can deal with the multimeter rooms, because  
11 now you're being able to get the equivalent of  
12 Smart Meters into a meter room without the RF  
13 issues.

14 The other thing that I think... and again,  
15 I'm not designing this, I'm bringing this up for  
16 that I believe this is relevant to be discussed and  
17 developed. And I believe one of the key parts of  
18 it, will be to find the optimum mix for powerline,  
19 how much powerline there should be, how much there  
20 shouldn't be. And I think there's enough here to  
21 show that at least that should be investigated.

22 One of the things that I did do on my  
23 evidence on April 26, on the file 3770, I did  
24 mention the possibility or recommendation to have a  
25 powerline pilot, and that is one idea that

1 certainly could come out of this in a very concrete  
2 way.

3 The actual, and again, the actual makeup of  
4 how much would be powerline, how much would be RF,  
5 at this point, I'm basically, you know, providing  
6 information that I think there's enough to  
7 investigate. And if we look way back to the  
8 beginning of the presentation, and one of the very  
9 first comments, that when Hydro-Québec looked at  
10 non-communicating electronic meters and looked at  
11 electromechanical and telephone, if you put it in  
12 very simple terms, what I'm saying is I think power  
13 line communicating Smart Meters should be in that  
14 category to be analyzed.

15 Q. [136] Okay.

16 A. So, I don't know if that... if I missed items, that  
17 was a long discussion. And inside/outside issues,  
18 we talked about that, that it I think it looks at  
19 that as well because the powerline goes inside the  
20 buildings.

21 Q. [137] I just wanted to ask you a couple of other  
22 things, Mr. Bertsch. There was a question this  
23 morning to the panel that was on for the SÉ-AQLPA  
24 and were related to antennas I think and for the  
25 speed of implementation of new technologies. And

1 I'm not going to ask you to comment on that  
2 particular topic, but I just want to ask you about  
3 the power line and what you're talking about, you  
4 know, how can the Board think about this, is this  
5 topic but...

6 14 h 19

7 Q. [138] I just want to ask you about the powerline  
8 and what you're talking about. You know how can the  
9 Board think about this. Is this stuff that's off in  
10 some distant future or what kind of evolution  
11 should we expect on this?

12 A. No, this, this has been going on for quite a few  
13 years. It's very prevalent as I mentioned in Europe  
14 as you can see, used by millions of customers. It  
15 has been put into international standards as well  
16 and again, I think the preface of all of this is  
17 what I would suggest in that sentence is powerline  
18 communicating Smart Meters and...

19 Q. [139] So you're saying among the solution...

20 A. Among the solutions to look at, on...

21 Q. [140] Sorry.

22 A. The number of solutions to look at on slide number  
23 2.

24 Q. [141] Yes.

25 A. For Hydro-Québec solution that powerline

1 communicating Smart Meters should be one that is  
2 seriously considered. And that technology I believe  
3 is very important to consider.

4 Q. [142] Okay, there's no further questions on  
5 examination in chief.

6 LA PRÉSIDENTE :

7 Thank you. Est-ce qu'il y a des intervenants qui  
8 souhaiteraient interroger le témoin du ROÉÉ? Allez-  
9 vous demander une pause?

10 Me MARIE-JOSÉE HOGUE :

11 Moi j'aurais des questions puis je pense que ça  
12 serait bien effectivement qu'on ait une pause, mais  
13 j'en profiterai pour également préparer ce qu'il  
14 faut pour la contre-preuve, alors on pourra en  
15 revenant faire le tout, contre-interrogatoire et  
16 ensuite contre-preuve.

17 LA PRÉSIDENTE :

18 Alors à ce moment-là, on va se... on va revenir à  
19 moins vingt (15 h 40), est-ce que ça vous va, vingt  
20 minutes?

21

22 SUSPENSION DE L'AUDIENCE

23 REPRISE DE L'AUDIENCE

24

25

1 Me FRANKLIN S. GERTLER :

2 Madame la Présidente, c'est Maître Gertler pour le  
3 ROÉÉ, je semble avoir, je manque un témoin alors  
4 c'est un peu irrégulier, mais il ne sait pas lui  
5 quand s'adresser, je ne sais pas comment...

6 LA PRÉSIDENTE :

7 Mais il va revenir? C'est juste...

8 Me FRANKLIN S. GERTLER :

9 Oui, oui, il revient c'est certain, oui. Non, il  
10 revient, c'est ça.

11 LA PRÉSIDENTE :

12 Alors écoutez on peut commencer puis on pourra,  
13 s'il y a quelqu'un qui, on était rendu à maître  
14 Hogue, bien en fait, là, est-ce que l'autre,  
15 Maître...

16 Me FRANKLIN S. GERTLER :

17 O.K.

18 LA PRÉSIDENTE :

19 On va être à maître Hogue alors si vous pouvez  
20 réserver vos questions à monsieur Hébert.

21 Me MARIE-JOSÉE HOGUE :

22 Moi je suggère un mandat d'amener.

23 Me FRANKLIN S. GERTLER :

24 Est-ce que c'est en vertu de la Loi 78?

25

1 Me MARIE-JOSÉE HOGUE :

2 On ne partira pas le débat.

3 LA PRÉSIDENTE :

4 Juste à des fins d'intendance avant qu'on commence,

5 ça va peut-être donner une minute aussi à monsieur

6 Hébert, il est trois heures moins vingt (14 h 40).

7 Il y a le contre-interrogatoire, vous avez annoncé

8 avant la pause peut-être une contre-preuve. Si

9 jamais il y avait contre-preuve et que ça devait

10 dépasser quatre heures (16 h 00) à ce moment-là,

11 parce qu'il y a un contre-interrogatoire qui est

12 possible, on continuera le contre-interrogatoire

13 mercredi matin juste avant les plaidoiries.

14 Me MARIE-JOSÉE HOGUE :

15 Ça devrait, je peux tout de suite annoncer par

16 ailleurs que la contre-preuve va être très courte.

17 LA PRÉSIDENTE :

18 O.K.

19 CONTRE-INTERROGÉS PAR Me MARIE-JOSÉE HOGUE :

20 Q. [143] So good afternoon Mr. Bertsch. I would like

21 to start by looking with you at the various reasons

22 that have been identified by some interveners for

23 the opt-out and I just want to know what you are

24 aware of. First of all, do you know that there's

25 people that have expressed some concerns about the

1 privacy that is, in their view, not offered by the  
2 system that Hydro-Québec is intending to install?

3 A. Yes, I've heard that.

4 Q. [144] Okay. Have you also heard that others are  
5 concerned by the... what they perceive as being a  
6 lack of security?

7 A. Yes.

8 Q. [145] Okay. And others are of the view that  
9 actually the consumption profile should not be  
10 provided to Hydro-Québec.

11 A. I'm not familiar with.

12 Q. [146] That you're not familiar with? And finally,  
13 some other individuals have expressed some concerns  
14 with respect to the consequences of the frequency  
15 on the health of individuals.

16 A. Yes, I'm aware.

17 Q. [147] Okay. So those are various reasons for the  
18 opt-out.

19 A. Correct.

20 Q. [148] Okay. Do you agree with me that the  
21 technology that is suggested by Hydro-Québec  
22 provides actually an answer to all these concerns?

23 All of them.

24 A. I...

25 Q. [149] For the opt-out, in the context of the opt-

1 out".

2 A. Right. So just go through them again.

3 Q. [150] The privacy.

4 A. Yes.

5 Q. [151] The security.

6 A. Yes.

7 Q. [152] The health, health aspect of it.

8 A. Yes.

9 Q. [153] And the other one you're not familiar with,  
10 but the consumption profile, that they don't want  
11 to be provided to Hydro-Québec.

12 A. Oh right, yes. I'm, in regards to the Hydro-Québec  
13 solution, that's correct.

14 Q. [154] Okay, so what is, then you agree with me that  
15 what is suggested by Hydro-Québec as the solution  
16 for the "Opt out" addresses all these concerns?

17 R. Those particular concerns, yes.

18 14 h 44

19 Q. [155] Okay. Are there any other concerns that  
20 you're aware of that I have not mentioned?

21 A. Well, there were a whole series of issues that are  
22 brought out and I've gone through in my testimony,  
23 that the opt-out does not provide. And the issues.

24 Q. [156] Okay. Just mention to me what are the other  
25 concerns that, in your understanding, in certain

1 situations justify people to ask for an opt-out  
2 that I have not mentioned in these four?

3 A. Well, it's when people ask for the opt-out that the  
4 solutions that's provided by Hydro, that I believe,  
5 they don't address. As an example, that when we  
6 have meter rooms, that effectively, that's not a  
7 solution because Hydro-Québec is not addressing  
8 that. So, that's an example.

9 Q. [157] Okay, you mean not the reason for requesting  
10 the opt-out, as for example, the health effect, the  
11 privacy or these types of things, but you mean in  
12 certain situations, there's people that, in your  
13 mind, with the opt-out solution proposed by Hydro-  
14 Québec will not be in a position to see their own  
15 concern resolved?

16 A. That's correct, yes.

17 Q. [158] Okay. But are there any other concerns than  
18 the four concerns that I have identified, that in  
19 your own understanding, justify the... are at the  
20 basis of the request of some people for an opt-out  
21 solution?

22 A. Well, the request from customers for an opt-out I  
23 believe is truly driven by their fear of RF. And  
24 that is what drives it and what I believe is what  
25 we're trying to solve. And so, it goes back to the

1 principle of the overall project and how we then  
2 accomplish it.

3 Q. [159] Okay. But my question, I just want to make  
4 sure you do understand me correctly, my question is  
5 on top of the four concerns that I have  
6 identified...

7 Me FRANKLIN GERTLER :

8 I think she's asked the question four times now and  
9 he's given his answer.

10 Me MARIE-JOSÉE HOGUE :

11 I'm not sure that I got the answer to this question  
12 actually. Are there any other concerns that have  
13 been identified that he is aware of?

14 LA PRÉSIDENTE :

15 Je pense, Maître Hogue, qu'il a répondu. Vous  
16 pouvez ne pas aimer la réponse, vous pouvez  
17 argumenter la... prendre la réponse en  
18 argumentation à l'effet qu'il n'est pas en mesure  
19 de répondre à cette question, mais je pense qu'on  
20 va... c'est toute la réponse que vous allez obtenir  
21 du témoin aujourd'hui.

22 Me MARIE-JOSÉE HOGUE :

23 O.K.

24 Q. [160] If my understanding is correct, the powerline  
25 technology that you have talked about is a

1 technology that works both sides, in the sense that  
2 the information goes both ways. It's sent to the  
3 meter and the meter sends information to the  
4 utilities?

5 A. That's right, a two-way communication.

6 Q. [161] Okay. So, could you just tell us, if we take  
7 the four concerns that I have identified, is it a  
8 solution actually that solve the privacy concerns  
9 that have been expressed by some people?

10 A. The privacy concerns that are expressed by some  
11 people, and when you try to accomplish it with the  
12 powerline communicating Smart Meters, they have  
13 built into it a lot of encryption and various other  
14 techniques to protect privacy concerns.

15 Q. [162] Okay. As with the technology proposed by  
16 Hydro-Québec?

17 A. Correct.

18 Q. [163] That nonetheless raised some concerns by some  
19 individuals?

20 A. Correct.

21 Q. [164] Okay. So, this issue is on the same...

22 A. Similar.

23 Q. [165] ... footing than it is with the technology  
24 proposed by Hydro-Québec for the general system?

25 A. That's correct.

1 Q. [166] And as such, in the context of the opt-out,  
2 you do agree with me that the concern is not  
3 completely resolved?

4 A. It's dealt with the same way as it is with the RF  
5 Smart Meter generally, okay? Because again, I mean,  
6 you get into specific models and encryption  
7 techniques and everything else. But basically, what  
8 I'm getting at is the powerline communicating Smart  
9 Meter, you can think of very closely as being  
10 aligned with... from the points of view you're  
11 talking about, as a Landis+Gyr, 3770.

12 Q. [167] And are you aware that, actually, in North  
13 America, there's also some difficulties that have  
14 been encountered in trying to install the highest  
15 level of security on the powerline system? On the  
16 powerline technology?

17 A. There is, for any of the technologies, and again,  
18 that comes down to the specifics of the  
19 implementation that you use, that no matter what  
20 system you're dealing with, whether they be RF or  
21 powerline, that those issues are there.

22 Q. [168] So, as soon as, actually, as the  
23 communication goes bot ways, then, you have the  
24 security issue that may come up?

25 A. There's even some issues you could have from one

1 way as well.

2 Q. [169] Okay. So, you mean that with the technology  
3 that is contemplated by Hydro-Québec in the context  
4 of the opt-out program, are you suggesting that the  
5 security issue is still the same?

6 A. As the RF?

7 Q. [170] No, given the fact that the card will be  
8 removed, and then, the meters will not communicate  
9 both ways. Are you suggesting that the security  
10 issue is going to be the same and will not be  
11 resolved at all? Is it what you're suggesting?

12 A. The security issues that people have expressed on  
13 the RF, if you remove the card, then... and again,  
14 this is the perception of the customer, I believe,  
15 could be reduced.

16 Q. [171] You have been interested in the Smart Grid  
17 field since, I think, almost thirty (30) years, if  
18 I count it correctly. Have you been informed or  
19 have you come across information throughout the  
20 years that actually there were also some concerns  
21 that have been expressed throughout the world,  
22 throughout the years, about the emission coming  
23 from powerlines?

24 A. Oh, yes.

25 Q. [172] Yes?

- 1 A. Yes.
- 2 Q. [173] Okay. So, the concerns are different...
- 3 A. They're very different.
- 4 Q. [174] ... from the concerns expressed with respect  
5 to RF, but there's other types of concerns, again,  
6 dealing with the effect on the health of persons?
- 7 A. There are... Yes, exactly.
- 8 Q. [175] Were you aware that Echelon, that you used  
9 actually for preparing the chart that you put on  
10 the screen, was... had participated, actually, in  
11 the qualification process that was held by Hydro-  
12 Québec?
- 13 A. No, I didn't...
- 14 Q. [176] They didn't tell you that?
- 15 A. No.
- 16 Q. [177] So, you were not informed that actually they  
17 have not qualified?
- 18 A. No.
- 19 Q. [178] Okay. And I would like to look with you at  
20 the figures, actually, you prepared for giving a  
21 ballpark on what would be the cost.
- 22 A. Yes.
- 23 Q. [179] So, if you can take... and maybe we should  
24 put it just on the screen?
- 25 A. I can put it on.

1 Q. [180] Yes, I would appreciate. Thank you.

2 A. Do you want the pointer?

3 Q. [181] No, it's okay.

4 A. Okay.

5 Q. [182] I leave it to you. If you go at the first one  
6 concerning Québec, assumption number 1?

7 A. Okay.

8 Q. [183] I just want to understand what you did,  
9 actually. You did try to make a comparison between  
10 the cost per meter in Europe and the cost per  
11 meter, the theoretical cost per meter in North  
12 America, in Québec?

13 A. Québec.

14 Q. [184] In Québec, in this case?

15 A. Yes.

16 Q. [185] Okay. So, what you did, you provided Echelon  
17 with a number of units that you thought will be  
18 requested?

19 A. These numbers, I basically used the numbers that  
20 you have presented in your evidence.

21 Q. [186] Okay.

22 A. In your testimony. Those are your numbers.

23 Q. [187] And then, I'm trying to figure out, because  
24 when I look at what we can call the cost for the  
25 system itself by opposition to the cost of the

1 meters themselves, the cost for the system itself,  
2 you have divided these costs by three million eight  
3 hundred thousand (3,8 M) persons?

4 A. Just to clarify and to see what your question is,  
5 is your question, "how did this number get  
6 created"?

7 Q. [188] Yes, I'm just...

8 A. That number basically is this number divided by  
9 that.

10 Q. [189] Okay. So, what actually we can get from this  
11 chart is the cost per customer if instead of the  
12 project presented by Hydro-Québec, Hydro-Québec  
13 will go with a powerline project for each and every  
14 customer, not just those that are asking for the  
15 opt-out, but for everyone?

16 A. That's what this scenario is, correct.

17 Q. [190] Okay. So, you have taken all the costs and  
18 you have divided all these costs by three point  
19 eight million (3,8 M)?

20 A. Correct. Yes, that's what assumption number 1 is,  
21 that's correct.

22 Q. [191] Okay. If instead of doing it, you would have  
23 made the calculation as to what would be the cost  
24 just for the people that will opt-out...

25 A. Okay.

1 Q. [192] Okay? And take for granted, just for the  
2 purpose of the questioning, that the one percent  
3 (1 %) is right. Okay. Then, am I right in saying  
4 that the same cost, instead of being divided by  
5 three point eight million (3,8 M), should be  
6 divided by one percent (1 %) of three point eight  
7 million (3,8 M), which means thirty-eight thousand  
8 (38 000) individuals?

9 A. The assumption behind this isn't an encompassing  
10 assumption. And so, it basically says, "if we did  
11 Québec with powerline, these are the costs". But  
12 then, to go and say, "what if we had one percent  
13 (1 %) of them?" That's not discalculation here. I  
14 mean, discalculation was all based upon assumptions  
15 that customers in Québec had each a powerline Smart  
16 Meter.

17 Q. [193] Okay. So, what you're telling me is that the  
18 only thing we can get from that, is what would have  
19 been the ballpark for the cost that would have been  
20 incurred if Hydro-Québec would have decided to go  
21 with a powerline system by opposition to the system  
22 that Hydro-Québec has chosen and proposed?

23 A. Yes. In context, the point I was trying to make was  
24 some numbers that you were talking about, and just  
25 try to reconfirm kind of your conclusion being, "in

1 Europe it makes sense, but in Québec it doesn't",  
2 and in fact, in that same part is when you use the  
3 exact numbers. So, what I'm just trying to do is,  
4 I'm just trying to, okay, let's try to wrap some  
5 numbers around this and add a little bit of context  
6 to the point that you were making. And, in a way,  
7 what I was doing is, okay, Hydro-Québec is  
8 basically saying that there could be, and this  
9 again is my interpretation, that in North America  
10 there may not be a financial case for, but in  
11 Europe there might be, and that was what I was  
12 trying to draw in there.

13 Q. [194] Okay. So, what...

14 A. So, that's the reason why those numbers are there.

15 Q. [195] Okay. So, what you have done, actually, I  
16 understand the reason.

17 A. Okay.

18 Q. [196] What you have done is just taking the numbers  
19 that you got from Echelon, and then try to see  
20 whether what was said by Hydro-Québec was making  
21 sense, by making a rough calculation as to what  
22 will be the cost just based on the figures that you  
23 were able to get.

24 14 h 58

25 A. Correct.

1 Q. [197] And the figures that you were able to find in  
2 the record and then you said okay, it's probably  
3 just based on these calculations, it's one point  
4 five (1.5) the cost that...

5 A. That's right. And in fact when you really look at  
6 it, when I read the context of the transcripts, I  
7 looked at it and said "Yeah, okay, Hydro is  
8 understanding and we're on the same point here,"  
9 being the reason why it has a business case in  
10 Europe is because of the number of meters per  
11 transformer but in North America not, and trying to  
12 put some context around that to see that, okay...

13 Q. [198] It makes sense.

14 A. ... it makes sense. Yes. And that's exactly what  
15 the intent of that is.

16 Q. [199] Okay. And if we go at the other slide, the  
17 one dealing with Montréal.

18 A. Okay, overall Montréal?

19 Q. [200] Yes.

20 A. Okay. Yes.

21 Q. [201] Again my understanding is that actually what  
22 you did is you isolated the Montréal island.

23 A. Correct.

24 Q. [202] And you said okay if instead of using the  
25 three point eight million (3,8 M) I'm using now

1 just the population in Montréal.

2 A. That's right.

3 Q. [203] So nine hundred twenty-nine thousand

4 (929,000) people roughly and then you're using,

5 you're doing the same calculation again with the

6 idea of making a comparison with the cost that you

7 imagined elsewhere, you have divided by this whole

8 population.

9 A. Correct.

10 Q. [204] And then you ended up with a lower cost per

11 meter.

12 A. Yes. Well, compared to, it's roughly the same as

13 Europe.

14 Q. [205] Okay.

15 A. Like one twenty-eight ninety-seven (\$128.97) versus

16 one thirty-one fifty-two (\$131.52) and the outcome

17 of that, is basically to say that if you took the

18 city of, the island of Montréal, and you installed

19 powerline, what would the cost be, and again, this

20 is from a point of view of getting a ballpark of,

21 you know, because you can obviously see that the

22 ballpark of this type of, and again most of it is

23 looking at trends, if we're looking at trends, what

24 are the driving factors that if you look at

25 Montréal it tends to flow very similar to Europe

1 more than it does overall Quebec. And that's why I  
2 put that in, and also, frankly it's because the  
3 data that we requested from the information  
4 request, because we had those numbers.

5 Q. [206] Okay.

6 A. Which were supplied by you.

7 Q. [207] Okay. But I'm getting from the figures...

8 A. That makes sense?

9 Q. [208] ... that in the context of this fourth  
10 assumption.

11 A. Yes.

12 Q. [209] All of Montréal, then it means that the rest  
13 of the province will be, what will be installed in  
14 the rest of the province will be the technology  
15 proposed by Hydro-Québec.

16 A. The, just to confirm this, so again the intention  
17 here is to show the information that there could be  
18 a business case that's made and I'm not designing  
19 it, so this may not be the end result and as far as  
20 the mix, even if there will be a mix, is up to  
21 Hydro-Québec to look at it because I'm looking at  
22 this, you know, think of it as a back of the  
23 envelope type of calculation to show that there's  
24 enough merit here to look at the technology and,  
25 again, I think what's really important and, is to

1 look at the context of these numbers and the  
2 context is to show the trends and show the  
3 importance that there is enough for Hydro-Québec to  
4 look into it. It's not to say here's the way we  
5 should go or do Montreal.

6 Q. [210] Okay. But I understand that you have not  
7 actually made any calculation as to what will be  
8 the cost in the context of where Hydro-Québec will  
9 have two systems in place. One for Montreal which  
10 will be the powerline system and then another  
11 technology for the rest of Quebec. You have not  
12 conducted, you have not made any calculation for  
13 trying to figure out all the costs that will be  
14 associated with the idea of having two different  
15 systems.

16 A. I have done some investigative work on that, but by  
17 no means, it's fully worked out. But there are  
18 utilities that have hybrid systems and in fact that  
19 have actually used Landis+Gyr equipment and I  
20 certainly see that that type of analysis, I truly  
21 understand, needs to be done and there is an aspect  
22 of integration, at what level they should integrate  
23 if they should, because there's different levels in  
24 which you can tie it together.

25 One of the areas that you can tie it

1 together is the concentrator of Echelon has built  
2 into its slots that allow you to put different  
3 communication cards into it and so there is a  
4 possibility that the integration of it, you know,  
5 and again, this, I haven't done a full analysis of  
6 it, but again these are indicators and the  
7 discussions that I have had have been that, as far  
8 as integration, it could basically need some  
9 conversion at the head end but the rest of the  
10 infrastructure could work together and they have  
11 done that in different areas, but I'm certainly not  
12 aware of the precision of what are the cost for the  
13 overall Hydro-Québec system if it's integrated, and  
14 I truly agree that it is an important information  
15 that is necessary and the intention of my report is  
16 not to look at the integration cost, it's basically  
17 to provide a platform that it should be looked at.  
18 And so that's the precision of the numbers and what  
19 I intended behind this. I didn't intend to look at  
20 how difficult or easy it is to do the integration.

21 Another issue behind that is, a lot of that  
22 is done through negotiation and other purchasing  
23 efforts that would be beyond what I could do as...  
24 you know, making a few phone calls to give us some  
25 context to it.

1 15 h 05

2 Q. [211] And... and then, it means... Could you just  
3 tell us if we can take your figures for the  
4 assumption 1...

5 A. 1, okay.

6 Q. [212] ... and with these figures, adapting the  
7 number of individuals, the number of clients, and  
8 make the calculation for determining what would be  
9 the cost for the rest of Québec? I'm putting aside  
10 Montréal. Or these figures are completely incorrect  
11 if we are trying to get to the result for the rest  
12 of the province?

13 A. So, the scenario you're trying to look at is if we  
14 had Montréal with powerline...

15 Q. [213] Yes.

16 A. ... and the rest with RF. That's, I don't see where  
17 that has relevancy. I see... Sorry, assumption 1  
18 has relevancy. Assumption 4 would have relevancy  
19 because that's a discussion of powerline in  
20 Montréal. And then, as far as the rest, that's  
21 dealing with 3770 and...

22 Q. [214] Okay. Go back to assumption 1.

23 A. Yes, sure.

24 Q. [215] Okay, so I just want to know, based on what  
25 you did, if we can do the following exercise.

- 1 A. Okay.
- 2 Q. [216] Can we use these costs, and instead of  
3 dividing these costs, making some adjustment for  
4 taking into consideration that the number of lines  
5 will be less than that, than three point eight  
6 (3,8), if we deduct the nine hundred (900)  
7 something that we found in assumption 4, which is  
8 the number of clients in Montréal, we deduct them  
9 from the three point eight (3,8) that will be at...
- 10 A. Right, so you end up with two point...
- 11 Q. [217] We will be at two point eight (2,8), roughly.
- 12 A. ... eight million (2,8 M).
- 13 Q. [218] Okay, two point eight (2,8). Then we take the  
14 cost, we divide the cost by two point eight (2,8),  
15 and we'll get the cost per customer?
- 16 A. But the... What you're trying to do there, that's  
17 not the scenario that you described. The scenario  
18 you described was Montréal with powerline and the  
19 rest of the province with RF. So, what you  
20 calculate, it doesn't make...
- 21 Q. [219] It's the opposite?
- 22 A. Yes, that's not the same.
- 23 Q. [220] It's the opposite?
- 24 A. Yes.
- 25 Q. [221] Okay. Have you made the calculation as to the

1 cost per customer for the technology that Hydro is  
2 suggesting to install? As to what would be the cost  
3 per customer?

4 A. For the opt-out?

5 Q. [222] No, not for the opt-out. The overall  
6 technology that Hydro is...

7 A. The 3770?

8 Q. [223] Yes.

9 A. Yes. I'm aware of the overall cost, but I haven't  
10 done a one for one comparison, which I think is  
11 basically your question, what is the comparison  
12 price of the technology in 3770, and just for  
13 argument's sake, versus this. That is not... I  
14 mean, you have to understand, the information here  
15 came from June thirteenth (13th), a few days ago.  
16 So, the involvement in that is quite involved,  
17 because you have to look at, you know, how far, how  
18 you do the comparison. It's very difficult, and I  
19 know that on the record, it's hard to do a direct  
20 comparison. So, I didn't attempt to do a direct  
21 comparison.

22 And again, the intent here is... and I know  
23 on the record, in the confidential part of 3770,  
24 that there is more numbers. And so, what I was  
25 trying to do was put on the public record a piece

1 of the puzzle that I thought was very important to  
2 do, and fully intended that, again, I'm not the  
3 answer of all the questions. I think it's a key  
4 part, but I don't perceive it to be a full  
5 dissertation. That was not my intent.

6 Q. [224] Okay. Go back at the calculation for the rest  
7 of Canada. Do you just agree with me...

8 A. Québec?

9 Q. [225] Yes, the rest of Québec, I'm sorry.

10 A. No, this is...

11 Q. [226] The rest of Canada, that is something else,  
12 the ROC.

13 A. Yes, this is Québec, not the rest of Québec!

14 Q. [227] It's the rest of Québec. Do you agree with me  
15 that if we put aside the clients in Montréal, and  
16 then we look at the cost per customer of the  
17 technology that Hydro-Québec is planning to  
18 install, if they get the authorization, the cost  
19 per customer will go up, because if you diminish,  
20 if you reduce the number of customers that are  
21 taking the cost, the overall cost for the whole  
22 system, the cost per customer will go up?

23 A. That I don't know. I feel comfortable in working  
24 with the numbers when I know a lot of the numbers  
25 and have a strong foundation of them. So, doing a

1 calculation like that, I wouldn't feel comfortable.

2 I wouldn't feel comfortable unless they had more

3 concrete numbers to do the calculation, and I

4 wouldn't do it on the fly, I'd think about it.

5 Q. [228] Okay. So, go at assumption 4.

6 A. Okay.

7 Q. [229] It's going to be my last question with

8 respect to this chart. Do you agree, however, that

9 the cost per meter will go up by far if instead of

10 using the whole population of Montréal, we'll do

11 the calculation for one percent (1%) of the

12 population, one percent (1%) of the clients? So, if

13 instead of having powerline for the entire Montréal

14 area, we would have powerline just for those that

15 will decide to opt-out, then the cost per meter

16 would go dramatically up?

17 A. The calculation, and I think what's really

18 important in numbers and in calculations used in

19 the proper context and the whole piece around it.

20 And so, to go and piecemeal that scenario involves

21 a whole bunch of other factors. So, I can go into

22 this and I can describe the full set of... it all

23 ties together and to pick it off...

24 Q. [230] But I think my question is quite simple. I'm

25 just asking about the principle, I don't want you

1 to give me the figure, I just want you to tell me  
2 if you agree with my proposition that if instead of  
3 installing powerline technology on the whole city  
4 of Montréal, the whole Montréal area, we do that  
5 just for those that are asking for the opt-out,  
6 which is one person. Then, the cost per meter will  
7 go up in a big way.

8 A. I don't see the relevance in that, because that's  
9 not the...

10 Q. [231] I'm not asking the relevancy, I'm just asking  
11 as to the principle. Okay, you don't want to...

12 A. Yes.

13 Q. [232] ... you prefer not to answer because you  
14 don't want to speculate?

15 A. To me, that type of calculation, again, I wouldn't  
16 feel comfortable unless I fully defined the  
17 parameters on which we were discussing it. And in  
18 this case, there's more to it than just the  
19 numbers, there's all the factors around it that  
20 define why I put these numbers together, the whole  
21 dissertation up to it is important. And to go and  
22 pick a number, to me, I wouldn't feel comfortable  
23 in doing that unless I did the same thing, in other  
24 words, described the full scenario, being I was  
25 asked to do the single customer, in order to do

1 this, why are we doing it and so on. If that was  
2 part of the question, then, you know, that's a  
3 different answer. But I wouldn't feel comfortable  
4 in answering that if I don't...

5 LA PRÉSIDENTE :

6 Maître Hogue, je vais vous interrompre juste une  
7 minute, je m'excuse.

8 Q. [233] Mr. Bertsch, this is the point of this  
9 hearing. This is the point of the opt-out  
10 technology. If you cannot answer if that project of  
11 yours, that we use the powerline for the opt-out,  
12 then, you have no option. This is the option, it's  
13 not the option for the whole project that maître  
14 Lassonde here is doing, we're doing the opt-out.  
15 So, I wish you would answer that question or I may  
16 ask it myself later. But that will be a most  
17 relevant question to me.

18 A. The answer that I see to that, again, is the roll  
19 out of something like this. The intention is that  
20 you work out the hybrid system, shall we call it,  
21 as best you can.

22 So, for instance, I gave an example of all  
23 the distribution transformers that feed over fifty  
24 (50), or all of Montréal, I don't know the exact  
25 deviation. And the intention of that is to capture

1 a large number of those that will want the opt-out.  
2 If we do it right, we'll capture a large number of  
3 those. If there are other customers beyond that  
4 that you haven't captured, as far as hybrid, then,  
5 that's where the rest of the discussion goes. But  
6 as an example for opt-out, again, the principle  
7 here, I believe, comes back to what we're trying to  
8 deal with, is the customers have a fear of RF and  
9 what's the most appropriate solution for that. If  
10 it ends up to be cost effective, and in Montréal,  
11 we can have a technology that does it, then,  
12 effectively, for Montréal, that... the request for  
13 opt-out is done in a different way, in effect. And  
14 that's the principle that I'm talking about.

15 Me MARIE-JOSÉE HOGUE :

16 Q. [234] I have no further questions.

17 LA PRÉSIDENTE :

18 Thank you. Maître Barriault, avez-vous des  
19 questions?

20 Me HÉLÈNE BARRIAULT :

21 Finalement, je n'ai pas de questions, merci.

22 LA PRÉSIDENTE :

23 Maître Lassonde?

24 Me RICHARD LASSONDE :

25 Oui, oui.

1 CONTRE-INTERROGÉS PAR Me RICHARD LASSONDE :

2 Q. [235] Mr. Bertsch, I just want to follow up on a  
3 technical aspect of a question that was put to you  
4 already by maître Hogue. Tell me, does the  
5 powerline technology work with magnetic or electric  
6 fields?

7 A. It will transmit over the powerline and...

8 Q. [236] In other words, how does the data travel from  
9 let's say the meter to the powerline, to the  
10 powerline to the transformer and to the...

11 A. It transmits over the lines, the distribution  
12 lines, the high-voltage lines. And similar to, as  
13 we've heard in evidence, whether your product is a  
14 radio or a cell phone, will emit emissions. Now, as  
15 far as the level and so on, that... the point that  
16 I'm making is there is a large body of the  
17 population that has concerns with RF and do not  
18 have the concerns with the powerline. And that is a  
19 key part of what I'm saying. And that's I think, an  
20 important part.

21 Q. [237] But if the data travels through the magnetic  
22 field... through the magnetic field, I was  
23 wondering how does... for a people considering  
24 herself as hypersensitive to electromagnetic  
25 fields, how does that help?

- 1 A. I don't have the expertise to deal with the  
2 emissions and the effect of the emissions on a  
3 human body, that's a whole other art that I'm not  
4 an expert in. And certainly, there is a lot of  
5 different evidence on that. But I'm not an expert  
6 in the effects of radiation on the human body and  
7 the concern.
- 8 Q. [238] My technical question was that, well, you  
9 have some digital data...
- 10 A. Correct.
- 11 Q. [239] ... from the meter will be travelling through  
12 the powerline?
- 13 A. Correct.
- 14 Q. [240] The powerline in the house?
- 15 A. Yes, that's correct.
- 16 Q. [241] All the powerline. That will go back, that  
17 will go through the existing lines so if these  
18 digital data will travel through magnetic fields or  
19 electric fields? You're not going to plug the... in  
20 the wall in other words.
- 21 A. They will generate a certain level of emissions.
- 22 Q. [242] Okay.
- 23 A. And what level those are is the whole other facet  
24 that is, you know, that needs experts to look at.
- 25 Q. [243] Okay. Well if we come back to our main

1           preoccupation, people will be asking for the opt-  
2           out option because they're, they think they are...

3           A. Concerned.

4           Q. [244] ... hypersensitive to electromagnetic, this  
5           is a presumed disease. They think that they are  
6           hypersensitive to electromagnetic fields so if this  
7           powerline communication technology you use the  
8           electromagnetic, the magnetic field, well, you're  
9           not reassuring those persons.

10          A. The fear, and again this comes back to item number  
11          2 in my report, that I feel there is a significant  
12          body of people that are concerned with RF and that  
13          has to do with the wireless transmission of product  
14          because that's at a different frequency with a  
15          different emission levels than you get with  
16          powerline. And so that is why I put in my section  
17          2, I believe it, on the fear of our, and my  
18          perception that there's a body of individuals and  
19          it's in the evidence, that it's the wireless  
20          communication that they have concerns with and they  
21          don't have the same concerns with powerline.

22          Q. [245] Thank you.

23          A. That's... Yes.

24                INTERROGÉS PAR LA PRÉSIDENTE :

25          Q. [246] So, a few questions. I just want to pick up

1 on the last answer you did for maître Hogue and my  
2 intervention. Just to make sure that I understand  
3 correctly what you're saying is that if we're not  
4 doing the island of Montréal completely with the  
5 powerline, the powerline is not worthwhile to do  
6 it. Let's me phrase it otherwise. You cannot offer  
7 powerline only from client to client that would  
8 chose to opt-out.

9 A. Okay. So your question is if one customer wants  
10 powerline?

11 Q. [247] If we don't say, let's say that maître  
12 Lassonde says yes to the RF programme and then we  
13 have to offer an opt-out possibility for people who  
14 are, for various reasons, don't want them at home.  
15 So if, would the powerline technology be available  
16 only to those people or would you have to cover the  
17 whole island of Montréal if you would go with the  
18 powerline?

19 A. The way I see it is, and again whether it's, I  
20 don't know the regions, but it is true that the  
21 powerline option used in your context, being one  
22 individual wants the powerline, that the economics  
23 are quite different.

24 Q. [248] They would be much higher?

25 A. It would be higher for that case, one customer as

1 far as the opt-out", the powerline communicating  
2 products that I'm aware of.

3 Q. [249] Just to, if we go back on your evidence, page  
4 8. If you go back to your table, overall Québec and  
5 Montréal.

6 A. Yes.

7 Q. [250] You have a quote here saying,

8 Each transformer in Europe serves  
9 fifty (50) to sixty (60) customers. In  
10 the U.S., the numbers are more likely  
11 three or four.

12 And then you go to see overall Québec and then you  
13 go to see Montréal but, and you show in your  
14 testimony, the line from eleven (11) to fifty (50)  
15 in both tables.

16 A. Yes. That's the example I used.

17 Q. [251] Yes. But if we take the example, you know,  
18 your quote here says fifty (50) to sixty (60). You  
19 should take the third line between fifty-one (51)  
20 and a hundred (100).

21 A. Yes. And...

22 Q. [252] Are the numbers much lower?

23 A. It's basically, it's also, it's even stronger  
24 because it's ten (10) times. If you look at fifty-  
25 one (51) to a hundred (100).

1 Q. [253] Uh, huh.

2 A. On Montréal versus Québec, the, we're looking at  
3 eight point four percent (8.4 %) versus zero point  
4 seven percent (0.7 %) and, in fact, if you look at  
5 the next page, on page 9, at the top.

6 Q. [254] Yeah.

7 A. I basically answered your question there. On the  
8 second paragraph it reads,

9 The percentage is more than ten (10)  
10 times as high in Montréal for  
11 transformers with more than fifty (50)  
12 customers (nine point four percent  
13 (9.4 %) versus zero point seven seven  
14 percent (0.77 %)).

15 Q. [255] I understand that, that's not my question.  
16 I'm sorry if I didn't ask it properly.

17 A. Okay.

18 Q. [256] My question is what I understand from that  
19 table is that there is only eight point four  
20 percent (8.4 %) in Montréal that, from  
21 transformers, that serves between fifty-one (51)  
22 and a hundred (100) customers at a time.

23 A. That's correct. That's correct.

24 Q. [257] So we are far away from the situation in  
25 Europe.

1 A. The... Again, this particular, the fifty (50) to  
2 sixty (60) customers, I mean, in all reality, one  
3 would have to do a finer granularity because the  
4 eleven (11) to fifty (50), you know, is whether the  
5 numbers are from forty (40) to fifty (50) and so  
6 on.

7 Q. [258] Uh, huh.

8 A. So it's a little bit hard to do the cross-  
9 comparison. The way we really do that is in this  
10 case where we can see those numbers come together.

11 Q. [259] Okay.

12 A. All of Québec, all of Europe. I mean, ideally we  
13 should have a finer granularity to get that  
14 information, but I mean there could be a large  
15 percentage as an example from forty (40) to fifty  
16 (50) that we don't know with what we've got.

17 Q. [260] I have only one last question.

18 A. Uh, huh.

19 Q. [261] And that will be for monsieur Hébert. I will  
20 ask it in French.

21 15 h 24

22 Q. [262] Monsieur Hébert, dans votre mémoire, à la  
23 page 15 de votre mémoire, ça fait partie de la  
24 section 4 « solution socialement acceptable pour la  
25 clientèle optant pour l'option de retrait », vous



1 solution de type courant porteur  
2 « Echelon » soit appliquée pour  
3 l'option de retrait et ce, sans coût  
4 supplémentaire.

5 Q. [264] Je comprends, mais savez-vous si BCUC l'a  
6 autorisée, a répondu à cette résolution-là?

7 R. Non, bien, ce n'est pas ça que j'ai dit.

8 Q. [265] Non, je comprends que ce n'est pas ça que  
9 vous avez dit, mais je comprends que la Ville de  
10 Vancouver a fait une résolution probablement  
11 demandant à quelque autorité publique, fort  
12 probablement BCUC qui gère BC Hydro, ou enfin qui  
13 réglemente BC Hydro, est-ce que vous savez si la  
14 British Columbia Utility Commission a rendu une  
15 ordonnance quant à l'option de retrait?

16 R. À ma connaissance, il n'y a pas eu d'ordonnance qui  
17 a été...

18 Q. [266] Je vous remercie. Ça va être tout.  
19 Est-ce que vous voulez un réinterrogatoire, Maître  
20 Gertler?

21 RÉINTERROGÉS PAR Me FRANKLIN S. GERTLER :

22 Oui, Madame la Présidente, j'ai... I have just a  
23 couple of questions for mister Bertsch in re-  
24 examination.

25 Q. [267] Mr. Bertsch, at the beginning of her cross-

1 examination, my colleague, maître Hogue, suggested  
2 to you a number of reasons for why people want to  
3 not have an RF meter basically, why the opt-out  
4 exists. And she talked about one of the reasons  
5 being the health reasons. I just wanted to make  
6 sure that I understood what you said, how you see  
7 the interaction between the problem of meter rooms  
8 and kitchen meters and the ability of the opt-out  
9 of Hydro-Québec as proposed with a non-  
10 communicating system to solve that problem.

11 A. As I indicated in my report, that, as far as I can  
12 see, that solution is not provided by Hydro-Québec  
13 in meter rooms, because if one customer has an  
14 issue, then, as I understand the solution, all  
15 customers have to agree to have an opt-out. So,  
16 either way, that solution is not provided, as far  
17 as I see it.

18 Q. [268] Okay. Now, my colleague also asked you about  
19 your thirty (30) year experience with a Smart Grid,  
20 and she asked you particularly about whether you  
21 had come across concerns about emissions or  
22 exposures and health problems from powerlines,  
23 right? And I just wanted to get your clarification  
24 when you talk about powerlines, or what you  
25 understood, are you talking about distribution or

1 transmission level or what? Is this a comparable  
2 issue for in the house?

3 A. The communication on the powerline occurs at many  
4 levels. And, in fact, utilities have been using it  
5 for years and years on the high-tension lines. So,  
6 it's very similar to a lot of other communication  
7 that goes on every day. And people today have it on  
8 their wireless phones and all kinds of things, baby  
9 monitors and so on.

10 Q. [269] Right. But I just want to understand, when we  
11 talk about using a powerline system that goes over  
12 the powerlines and you're asked about emissions  
13 from powerlines, is your understanding that the  
14 concerns with respect to powerlines are with  
15 respect to the kind of levels of power that you get  
16 between a house and a transformer, a distribution  
17 transformer, which is what we're talking about  
18 here.

19 A. And, sorry, what was the question?

20 Q. [270] I'm just asking whether... she asked you a  
21 general question about health risks or health  
22 concerns regarding emissions from powerlines and  
23 transmission, and I'm wondering whether -- I mean  
24 you answered the question but -- does the use of  
25 power line to achieve the Smart Grid or Smart Meter

1 solution really... does it have anything to do with  
2 or can it cause the kind of transmission or...

3 A. Again, what I understand the core of the question  
4 to be, the relationship of emissions on the human  
5 body, and that, I do not have enough expertise to  
6 see whether you transmit at a certain frequency  
7 with a certain power, or distribute it, what the  
8 effect is. I'm not the expert in that and it's  
9 certainly an interesting area, but I don't perceive  
10 to be an expert in that area.

11 Q. [271] Okay. I also wanted to ask you about Echelon.  
12 My colleague asked you or informed you that Echelon  
13 had made a submission and failed to qualify. I  
14 don't pretend to understand what that could mean in  
15 this context. Can you just tell me a bit about  
16 Echelon and why you went to get your information  
17 from Echelon?

18 A. Again, I don't know the details of what Hydro-  
19 Québec mentioned, but again, I think it becomes  
20 very important that the overall context is taken  
21 into account. So, as an example, it could very well  
22 be that the reason why Echelon did not make the  
23 grade is that perhaps it was put into this scenario  
24 for all of Québec versus a certain concentrated  
25 area. So, to make a connection between the ability

1 of Echelon to be cost effective or be appropriate  
2 for Hydro-Québec to deal with in the Smart Meter  
3 program, or 3770, depends very much on how you  
4 define the context, which is what I was saying in  
5 the tables.

6 15 h 30

7 Q. [272] And, because you, when I asked you, you said,  
8 "well, the supplier of communications equipment".  
9 My understanding is that they're a major player in  
10 that European market we're talking about. That was  
11 the reason you went to...

12 A. That's correct. In Europe, and that's in the  
13 documentation, that in Europe they're a major, or  
14 the most major smart meter supplier. And again,  
15 through the connection and the "why does it make  
16 sense and why are they such a big player in Europe  
17 versus North America", I think this is certainly a  
18 valid question, and when you look at Montréal, if  
19 it's looks like Europe, maybe we should be spending  
20 more time looking at it.

21 Q. [273] Okay. Thank you, no further questions.

22 LA PRÉSIDENTE :

23 Merci. Je vais remercier les témoins. Thank you  
24 very much. Thank you very much for being there  
25 and... you're freed. You're out of jail, yes. So,

1 thank you very much.

2 15 h 32

3 Me FRANKLIN S. GERTLER :

4 Madame la Présidente, j'ai une petite question.

5 Purement une question d'intendance. Je vais écouter  
6 évidemment avec intérêt la contre-preuve. Est-ce  
7 que je reste là? Est-ce que je dois comprendre que  
8 ça nous vise particulièrement ou je m'assois dans  
9 la galerie?

10 LA PRÉSIDENTE :

11 Je pense que vous pouvez vous rasseoir dans la  
12 galerie. Je ne sais pas comment de temps ça va  
13 prendre. C'est la question que je voulais poser à  
14 maître Hogue. Est-ce qu'on a...

15 Me MARIE-JOSÉE HOGUE :

16 Je dirais quinze (15) minutes, vingt (20) minutes,  
17 quinze (15) à vingt (20) minutes.

18 LA PRÉSIDENTE :

19 Je pense, vous pouvez... Ce qu'on va faire  
20 probablement, c'est qu'on va faire la contre-  
21 preuve, les contre-interrogatoires seront mercredi  
22 matin. Parce qu'il est déjà quatre heures moins  
23 vingt-cinq (3 h 35).

24 Me MARIE-JOSÉE HOGUE :

25 À votre guise.

1

2 CONTRE-PREUVE HQD

3

4 Me MARIE-JOSÉE HOGUE :

5 Peut-être un petit peu d'intendance avant de  
6 débiter. On me dit, l'engagement 2, la réponse  
7 plutôt à l'engagement 2 a été déposée au SDÉ. Ils  
8 travaillent fort sur les réponses aux engagements 3  
9 et 4. Ce sera déposé au plus tard demain. Alors,  
10 peut-être que si jamais il y a des questions qui  
11 sont soulevées par les réponses à ces engagements-  
12 là, en même temps, mercredi matin, les questions  
13 pourront être posées.

14 J'ai également le curriculum vitae de  
15 monsieur Parent à déposer. Il a déjà été déposé.

16

17 L'AN DEUX MILLE DOUZE (2012), le dix-neuvième (19e)  
18 jour de juin, ONT COMPARU :

19

20 SYLVIE BÉLANGER, chef relève Direction  
21 infrastructure de mesurage avancée, ayant son  
22 adresse d'affaires au 201, rue Jarry Ouest,  
23 Montréal (Québec);

24

25 GEORGES ABIAD, directeur Infrastructure de mesurage

1 avancée, ayant son adresse d'affaires au 140  
2 Crémazie Ouest, Montréal (Québec);

3

4 DENIS PARENT, chef Ingénierie Processus technique  
5 et projet pilote, projet lecture à distance, ayant  
6 son adresse d'affaires au 201, rue Jarry Ouest,  
7 Montréal (Québec);

8

9 LESQUELS, après avoir fait une affirmation  
10 solennelle, déposent et disent :

11

12 INTERROGÉS PAR Me MARIE-JOSÉE HOGUE :

13 Q. [274] Je vais adresser ma première question à  
14 monsieur Abiad. Par ailleurs, si entre vous il y a  
15 des éléments qui méritent d'être répondus par  
16 quelqu'un d'autre, je vous invite à l'indiquer. Et  
17 on va commencer par la fin, Monsieur Abiad.

18 J'aimerais que vous indiquiez aux trois régisseurs  
19 si la technologie filaire ou la technologie sur  
20 lignes de transmission, ou « powerline », je ne  
21 sais pas comment le traduire en français, a été  
22 étudiée par Hydro-Québec dans le cadre du projet  
23 qui est maintenant présenté à la Régie.

24 M. GEORGES ABIAD :

25 R. Oui. Merci. Effectivement donc, moi, je suis en

1 présence de ce projet-là. Donc, je dirige le projet  
2 d'environ maintenant quatre ans, trois ans et demi.  
3 Et dès le début du projet, Madame la Présidente,  
4 même lorsqu'on a sorti les appels de propositions,  
5 avant même de commencer les projets pilotes,  
6 l'équipe de monsieur Parent, qui est à ma droite  
7 ici, et l'équipe de monsieur Brassard, qui était la  
8 dernière fois présent, ont demandé, exigé sur le  
9 plan... étaient surtout en charge de définir le  
10 plan technique de l'appel d'offres. Il y avait une  
11 équipe qui était présente pour définir les  
12 exigences financières, contractuelles, les  
13 conditions commerciales, bon, vous savez, toutes  
14 sortes de choses.

15 Et un des éléments que nous avons, nous  
16 nous sommes assurés au niveau technique que l'appel  
17 d'offres demeure ouvert. Nous n'avons pas demandé  
18 aux fournisseurs de nous donner une technologie  
19 déjà décidée par Hydro-Québec. Notre appel d'offres  
20 demandé à tous les fournisseurs et les cinq, les  
21 plus gros qui représentent pratiquement cent pour  
22 cent du marché, je crois que monsieur Lassonde,  
23 maître Lassonde est tout à fait au courant dans  
24 l'autre dossier, on l'a expliqué en long et en  
25 large, mais pour vous et maître Rozon, être certain

1 de vous dire qu'on a demandé à tous les  
2 fournisseurs de nous offrir toutes les possibilités  
3 qui existent en fonction, bien sûr, de notre  
4 territoire, de nos exigences, de notre profil comme  
5 entreprise, de notre tolérance au risque, de notre  
6 économique qui est demandé, tout ça a été tout  
7 décliné bien en détail, expliqué à tous les  
8 fournisseurs.

9 Et je peux vous dire et ça a été prouvé à  
10 plusieurs reprises dans l'autre dossier, aucun des  
11 fournisseurs, Madame la Présidente, aucun des  
12 fournisseurs n'a présenté le PLC comme étant une  
13 solution qui répondait aux besoins d'Hydro-Québec  
14 dans le cadre de la lecture à distance. Donc, c'est  
15 très important de revenir pour dire, bien, Hydro-  
16 Québec a-tu regardé la technologie? Vous savez, on  
17 parle de ça aujourd'hui. On ne s'est pas réveillé  
18 aujourd'hui pour dire, hey, c'est vrai, on aurait  
19 dû penser au PLC.

20 C'était dès le début dans notre... dans  
21 notre projet, et comme madame Blais disait tantôt,  
22 nos experts ou nos ingénieurs connaissent très bien  
23 ça. On a tous étudié la matière et tout le long de  
24 la qualification de ces quatre-cinq propositions  
25 que nous avons reçues. Parce que entre le moment

1 qu'on a reçu les propositions, puis le moment qu'on  
2 a commencé le projet pilote, là, il y a eu tout un  
3 travail de validation qui a été fait pour s'assurer  
4 dans le fond qu'on respectait et on répondait aux  
5 besoins que l'entreprise nous avait donnés comme  
6 mandat, de répondre de façon adéquate à tous les  
7 critères qui étaient contenus dans l'appel d'offre.  
8 Donc, oui on l'a regardé dès le début.

9 Q. [275] Et est-ce qu'il y a une caractéristique  
10 particulière de cette technologie-là qui a fait en  
11 sorte qu'aux yeux d'Hydro-Québec là, elle n'était  
12 pas intéressante?

13 R. Lorsqu'est venu le programme de préparer le  
14 l'« opt-out », la fonction que... la façon qu'on  
15 l'avait regardé donc, moi personnellement du moins,  
16 c'était avant tout, comme je l'avais mentionné lors  
17 de mon témoignage je crois la semaine dernière,  
18 c'était de donner mandat de retrouver notre  
19 relation avec le client, le même état de relation  
20 qu'on a aujourd'hui.

21 Aujourd'hui il y a un client, si on n'avait  
22 pas LAD aujourd'hui, et le client ne nous appelle  
23 pas, il y a personne qui nous appelait d'ailleurs,  
24 pour nous dire « viens enlever ton compteur » pour  
25 la radiofréquence, ou pour la confidentialité, ou

1 pour si, ou pour ça. Je ne connais pas les motifs  
2 réels pourquoi un client appellerait pour dire je  
3 ne veux pas avoir le compteur de nouvelle  
4 génération.

5           Donc, le mandat qu'on a donné à l'équipe,  
6 c'est de trouver la solution technologique qui est  
7 acceptable, qui est fonctionnelle, homologuée par  
8 Hydro-Québec, acceptée par Mesures Canada, et qui  
9 reproduit cet état de relation qu'on a avec le  
10 client. Autrement dit, ça répond à tous les motifs  
11 possibles. Oui, j'ai... à la question de  
12 monsieur... de maître, de maître Lassonde la  
13 semaine dernière, il va y avoir des exceptions,  
14 puis il va y avoir des clients qui vont faire des  
15 efforts un peu différemment. Je comprends que ça ne  
16 répond pas à tout, mais c'était ça le mandat avant  
17 tout.

18           Dès le départ, on a regardé plusieurs  
19 options technologiques, notamment le PLC et je peux  
20 vous le dire, oui, je l'ai écarté assez rapidement  
21 comme option, parce que le premier chiffre qu'on  
22 m'a donné, si on applique le un pour cent (1 %),  
23 c'était neuf mille dollars (9 000 \$) par client.

24           Alors vous comprendrez que quand c'est neuf  
25 mille dollars (9 000 \$) par client, par rapport au

1 quatre-vingt-dix-huit (98) ou quatre-vingt seize  
2 (96) qu'on a déposé, je suis quand même pas pour  
3 donner un mandat à l'équipe de passer bien des  
4 semaines pour descendre ça à quatre-vingt-dix-huit  
5 (98) là. Alors donc, je l'ai écarté assez  
6 rapidement comme option. Oui, je n'ai pas travaillé  
7 de façon... et je n'ai pas demandé à l'équipe non  
8 plus de travailler de façon exhaustive à descendre  
9 une analyse détaillée de PLC quand le paramètre de  
10 départ est à l'entour de neuf mille dollars  
11 (9 000 \$). Pour le un pour cent (1 %) de l'« opt-  
12 out » là.

13 Parce que dans notre situation à nous, la  
14 technologie recommandée par Hydro-Québec, madame la  
15 présidente, a été déposée dans le cadre du dossier  
16 3770, ça a été déposé, dans l'autre dossier. C'est  
17 ça notre... notre technologie de référence, elle  
18 est déjà choisie. C'est le standard dans  
19 l'industrie, c'est le standard nord-américain.  
20 Toutes les utilités aux États-Unis l'utilisent, la  
21 planète s'en va par là. C'est ça qu'on a déposé. On  
22 n'a pas demandé d'autre chose, elle est faite notre  
23 ch... notre choix technologique est fait.

24 C'est pas un choix technologique qu'on fait  
25 essayer là. Ici on a trouvé une technologie qui est

1 un moyen, dans ce cas-ci, pour répondre à  
2 certaines... à certains cas d'exception là. Il faut  
3 quand même se rappeler dans quel dossier on est là.  
4 Et à neuf mille dollars (9 000 \$) pour gérer les  
5 exceptions, je ne pense pas que je me présenterais  
6 ici avec neuf mille dollars (9 000 \$) comme coût  
7 de... de, même si j'optimiserais à six mille  
8 (6 000 \$), pensez-vous qu'on va se présenter ici  
9 avec six mille dollars (6 000 \$) comme coût  
10 d'entrée? Alors on l'a abandonné assez rapidement,  
11 madame la présidente.

12 Q. [276] Et juste pour être clair, monsieur Abiad, ça  
13 le neuf mille dollars (9 000 \$) que vous aviez  
14 obtenu comme coût là, c'était dans le cadre de  
15 l' « optout »?

16 Me FRANKLIN S. GERTLER :

17 J'ai une objection à faire. Je ne sais pas là... Je  
18 crains qu'il y a un problème de division de preuve  
19 qui est en train de se produire ici. Hydro-Québec a  
20 parlé de son choix technologique dans sa preuve en  
21 chef et a refusé de donner des chiffres lors des  
22 demandes de renseignements.

23 Puis là il arrive aujourd'hui, avec des  
24 chiffres sans document. Ils nous ont dit que  
25 certaines choses par rapport à l'appel d'offres

1 étaient confidentielles. Mais il se permet  
2 maintenant de dire qu'est-ce qui était dedans ou  
3 de... juste pour choisir les parties. Et ensuite,  
4 bien là on me donne des chiffres, on lance comme ça  
5 neuf mille dollars (9 000 \$) par client, sans aucun  
6 appui.

7 Alors si on parle de quelque chose où on  
8 n'a aucune chance de contre-interroger quoi que ce  
9 soit, c'est vraiment... c'est... il n'y a pas de  
10 base documentaire. C'est juste préjudiciable sur  
11 valeur de... c'est beaucoup plus préjudiciable que  
12 probante.

13 Et comme je dis, c'est une question de  
14 division de preuve. Ils ont fait leur choix qu'ils  
15 vivent avec, mais pas qu'ils viennent maintenant  
16 fournir la preuve qui n'était pas là tout le long  
17 du dossier. Parce que, on reprochait par exemple ce  
18 matin à... en tout cas, je m'arrêterai là, mais je  
19 formule une objection. Il faut bien être sûr que  
20 nous soyons dans une contre-preuve et non pas une  
21 bonification et une division d'une preuve.

22 Me MARIE-JOSÉE HOGUE :

23 Vous vous rappellerez que monsieur Bertsch  
24 a souhaité vous communiquer ce qu'il percevait  
25 comme étant le « ball park » au niveau de ce que ça

1 pourrait coûter. C'est en réaction à ça qu'on vient  
2 vous dire le « ball park » qu'Hydro-Québec avait  
3 obtenu pour une technologie comme celle-là.

4 On est très loin de ce qui pouvait être  
5 demandé pour avoir les prix soumis par chacun des  
6 fournisseurs qui peut avoir déposé une proposition.  
7 Ça c'est bien évident que c'est de l'information  
8 commerciale qui est hautement confidentielle, puis  
9 que personne ne souhaite voir divulguée.

10 De venir indiquer un « ball park » au  
11 niveau des chiffres qu'on a eus, quant à moi c'est  
12 hautement pertinent. Et il n'y a absolument aucune  
13 règle qui demande qu'il y ait de la preuve  
14 documentaire pour qu'un témoin puisse venir donner  
15 un « ballpark ».

16 Regardez juste qu'est-ce que l'expert a  
17 dit. J'ai fait une couple de coups de téléphone,  
18 j'ai obtenu un « ball park », puis c'est juste pour  
19 informer la région. On fait exactement le même  
20 exercice pour informer la Régie de pourquoi cette  
21 technologie-là a été rapidement mise de côté dans  
22 le contexte de l' « optout ».

23 Me FRANKLIN S. GERTLER :

24 Madame la présidente, je vous soumetts que le  
25 demandeur n'est pas dans la même position que

1 l'intervenant quand il s'agit... il procède leur  
2 dossier, il procède leur preuve. Puis il décide de  
3 le donner à compte-goutte pour juste obtenir le...  
4 pour cerner au maximum la demande et... C'est de  
5 dire, « take it or leave it », à la Régie, puis  
6 après bien là ils commencent à sortir les éléments  
7 qui auraient été justement pertinents à l'exercice  
8 correct de la... de votre pouvoir dans la matière.  
9 Alors je, je... en tout cas, évidemment c'est à  
10 vous de trancher, mais je pense qu'il faut faire la  
11 différence entre une contre-preuve puis une  
12 division de la preuve.

13 LA PRÉSIDENTE :

14 Je comprends, mais leur choix technologique de  
15 départ, ce n'était pas le « powerline », là ils  
16 sont en réaction, vous aurez tout le loisir de  
17 contre-interroger monsieur Abiad sur la provenance  
18 où comme il justifie son neuf mille dollars  
19 (9 000 \$) par client. Et je vous invite à le faire  
20 en contre-interrogatoire mais, c'est pertinent.

21 Me FRANKLIN S. GERTLER :

22 Merci.

23 Me MARIE-JOSÉE HOGUE :

24 Q. [277] De nouveau, je dirige ma question à monsieur  
25 Abiad. Si quelqu'un d'autre est plus à même d'y

1 répondre, je vous invite à le faire. Il y a  
2 certains intervenants qui ont suggéré que plutôt  
3 que de procéder à facturer les clients qui  
4 pourraient décider d'aller vers l'option de  
5 retrait, dès le moment où ils le font, d'attendre  
6 plutôt dans chacun des cas, même si le compteur  
7 opportun est installé, d'attendre à la fin de la  
8 phase avant de débiter véritablement une  
9 facturation qui tiendrait compte du fait qu'ils ont  
10 opté pour l'option de retrait. Est-ce que vous avez  
11 regardé cette possibilité-là?

12 M. GEORGES ABIAD :

13 R. C'est-à-dire que dès le départ notre objectif était  
14 de s'assurer qu'il n'y ait pas de fluctuation de  
15 prix de l'« opt-out » au cours du déploiement. Nous  
16 aurons une situation extrêmement difficile à gérer,  
17 ici, on commence et on dit, par exemple, au  
18 client : Bien, vous allez payer à la fin de la  
19 phase. Nous, on avait imaginé d'autres scénarios  
20 lorsqu'on a développé le programme autre que ça.

21 On se disait, bien, on va couvrir nos coûts  
22 ... Le problème, c'est que si on n'envoie pas un  
23 signal de prix dès le départ, ça va faire qu'on va  
24 fluctuer le nombre d'adhérents à l'« opt-out » de  
25 façon artificielle, faisant en sorte que, par

1 exemple, dans le contexte où on commence à facturer  
2 rien qu'à la fin de la phase, ou chacune des  
3 phases, qu'il y ait une panoplie de clients qui  
4 iraient adopter l'« opt-out » parce qu'ils ont rien  
5 à payer tout de suite et, arrivant à la fin de la  
6 phase, bien, là, on commence à payer puis, là, tout  
7 d'un coup, on va avoir une pelletée de demandes de  
8 revenir vers l'IMA parce qu'on va abandonner  
9 l'« opt-out ».

10 Ou on peut l'imaginer d'une façon comme,  
11 O.K., vous allez commencer à payer dès maintenant,  
12 mais on va vous facturer ça à partir de la fin de  
13 la phase. Mais ça va faire des méchantes factures  
14 en bout de ligne. C'est pour ça qu'il est important  
15 d'envoyer un signal de prix uniforme à travers le  
16 programme pendant les années, peu importe les  
17 années de déploiement, pour que le nombre  
18 d'adhérents qui vont entrer dans l'option de  
19 retrait soit le plus stable possible, du moins par  
20 rapport à ce que ça représente en termes  
21 d'adhérents en bout de ligne. Alors, c'est pour  
22 cette raison-là qu'on ne l'a pas, on l'a abandonné,  
23 puis on a demandé que ce soit un seul prix.

24 Q. [278] Et simplement pour comprendre de quelle façon  
25 vous entendez, dans la mesure où vous obtenez la

1 permission de procéder au déploiement, dans chacune  
2 des zones, je ne parle pas des trois grandes zones,  
3 là, mais lorsque vous faites le déploiement dans  
4 une zone donnée, on peut entrevoir un déploiement  
5 qui s'échelonne sur quelle période de temps?

6 R. Par zone, mettons la zone 1, là, tel que demandé  
7 dans le dossier, je pense qu'on finit en juin deux  
8 mille quatorze (2014), la zone 1. Oui.

9 Mme SYLVIE BÉLANGER :

10 R. C'est ça.

11 Q. [279] Mais à l'intérieur des zones, si on parle de  
12 quartier, comment allez-vous procéder au niveau du  
13 déploiement?

14 M. GEORGES ABIAD :

15 R. Présentement, ce n'est pas, on finit une zone puis  
16 on commence par une autre, là. Il peut y avoir un  
17 blitz dans différentes zones à l'intérieur de la  
18 zone 1. C'est-à-dire que, évidemment, notre  
19 prestataire de service, lui, il est payé par  
20 installation. Donc, plus il en fait des  
21 installations, mieux que c'est. Alors, on va ouvrir  
22 plusieurs zones aux sous-régions à l'intérieur de  
23 la zone 1. Donc, on n'ira pas d'une façon  
24 séquentielle. C'est ça votre question. On ne  
25 commencera pas par le nord, après ça on s'en va

1 dans l'est. On peut être dans le nord, dans l'est,  
2 dans le sud. Ça va être diversifié.

3 Q. [280] Et à compter de quel moment est-ce que la  
4 lecture à distance va se faire dans un... je ne  
5 parlerai pas de zone compte tenu que, ça, c'est  
6 trois zones précises, mais pour des quartiers où il  
7 y aurait eu l'installation des lecteurs à distance,  
8 à quel moment est-ce que la lecture à distance va  
9 débiter?

10 Mme SYLVIE BÉLANGER :

11 R. Dans le fond, dès que le télécom est là le compteur  
12 est pris en charge tout de suite et la relève se  
13 redif...

14 Q. [281] Immédiatement?

15 R. Oui.

16 LA PRÉSIDENTE :

17 Je vous remercie. Il nous reste quelques minutes.  
18 J'aimerais savoir... Je ne sais pas si je dois  
19 faire l'appel un à la suite des autres ou avoir  
20 déjà...

21 J'aimerais que les procureurs viennent et  
22 me disent s'ils ont un contre-interrogatoire à  
23 faire aux témoins d'Hydro-Québec, pour qu'on puisse  
24 procéder mercredi avec toute la célérité voulue.  
25 Alors, les procureurs qui ont l'intention de faire

1 un contre-interrogatoire venez à l'avant, juste le  
2 signaler, et puis... En fait, tous les procureurs,  
3 vous devriez venir à l'avant nous dire si, oui ou  
4 non, vous avez l'intention de faire un contre-  
5 interrogatoire. Et je comprends que ça va être un  
6 « ballbark figure », mais combien de temps vous  
7 pensez en avoir.

8 Me FRANKLIN S. GERTLER :

9 Nous allons presque certainement avoir des  
10 questions. Quinze (15) minutes à peu près  
11 j'imagine. Mais je dois vous signaler que c'est à  
12 peu près impossible cet après-midi parce que  
13 monsieur Bertsch a écouté la traduction, a pris des  
14 notes, et là il faudrait discuter.

15 LA PRÉSIDENTE :

16 On va terminer la session à quatre heures (4 h). Je  
17 veux juste savoir pour la planification de mercredi  
18 matin comment on va fonctionner.

19 Me FRANKLIN S. GERTLER :

20 Merci beaucoup.

21 LA PRÉSIDENTE :

22 Je vous remercie.

23 Me DOMINIQUE NEUMAN :

24 Nous n'avons pas de contre-interrogatoire sur la  
25 contre-preuve d'Hydro-Québec.

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Merci.

3 Me GENEVIÈVE PAQUET :

4 Alors bonjour, Geneviève Paquet pour le GRAME. Donc  
5 le GRAME n'aura pas de question non plus en contre-  
6 preuve. Merci.

7 LA PRÉSIDENTE :

8 Merci.

9 Me RICHARD BERTRAND :

10 Richard Bertrand pour le SCFP, c'est maître Guimont  
11 qui sera ici mercredi. Mais je pense pouvoir dire  
12 qu'on aurait à stade-ci quelques questions,  
13 certainement pas plus que cinq ou dix minutes, sauf  
14 que il est fort possible que maître Gertler qui  
15 annonce déjà un contre-interrogatoire de quinze  
16 (15) minutes aura posé des questions que nous  
17 aurions posées. Donc, mais je veux réserver mon...  
18 la possibilité qu'il y ait dix minutes de contre-  
19 interrogatoire. Mais il est fort possible qu'on  
20 n'ait pas besoin de se prévaloir de ce privilège.

21 LA PRÉSIDENTE :

22 Je vous remercie beaucoup.

23 Me STÉPHANIE LUSSIER :

24 Bonjour madame la présidente, Stéphanie Lussier  
25 pour l'ACEF de l'Outaouais. Également, nous

1           souhaitons nous réserver une quinzaine de minutes  
2           pour procéder au contre-interrogatoire de ce panel  
3           qui a présenté la contre-preuve du distributeur.  
4           Merci.

5           LA PRÉSIDENTE :

6           Je vous remercie beaucoup. Je ne vois pas les  
7           autres dans la salle, alors on verra mercredi  
8           matin. Alors je vous remercie tout le monde. Je ne  
9           vous libère pas tout de suite, on se revoie  
10          mercredi matin pour le contre-interrogatoire.

11          Me MARIE-JOSÉE HOGUE :

12          Est-ce qu'il serait... je me permets juste une  
13          suggestion. Évidemment c'est votre choix, pour  
14          s'assurer qu'on a suffisamment de temps, est-ce que  
15          ce serait une bonne idée peut-être, s'il y a des  
16          contre-interrogatoires. Puis je vous rappelle qu'il  
17          y aura peut-être les demandes de renseignements...  
18          les réponses aux demandes de renseignements qui  
19          pourraient appeler aussi des questions  
20          additionnelles. Si vous le souhaitez, on est  
21          disponible à compter de neuf heures.

22          LA PRÉSIDENTE :

23          Vous êtes disponible...

24          Me MARIE-JOSÉE HOGUE :

25          À compter de neuf heures, plutôt que neuf trente,

1 c'est à votre guise. Je veux juste vous dire qu'on  
2 est disponible.

3 LA PRÉSIDENTE :

4 Alors ça va être à compter de neuf heures, et puis  
5 en fait ce qu'on va faire, c'est qu'on va  
6 poursuivre avec le contre-interrogatoire. S'il y a  
7 des questions liées aux engagements, on le fera à  
8 ce moment-là et puis, je laisserai une période,  
9 dépendamment là... on verra comment ça va, mais une  
10 période entre le contre-interrogatoire et le  
11 départ... et le début des plaidoiries. Et s'il y a  
12 lieu, bien on débordera les plaidoiries jeudi  
13 matin, puis on vous donnera un peu de temps pour  
14 préparer la réplique. Maître Gertler?

15 Me FRANKLIN GERTLER :

16 C'est juste une petite question de... dernière  
17 question d'intendance. Sauf erreur, je pense que  
18 maître Ledoux a indiqué que nous allons plaider  
19 oralement. Mais je ne crois pas qu'on apparaît  
20 maintenant sur le calendrier et, je souhaiterais  
21 passer demain et non pas jeudi, mais je ne sais pas  
22 à quel...

23 LA PRÉSIDENTE :

24 Mercredi?

25

1 Me FRANKLIN GERTLER :

2 Mercredi et non pas jeudi.

3 LA PRÉSIDENTE :

4 Elle a fait la demande, mais le calendrier n'a pas  
5 été révisé, mais il y trois parties qui ont décidé  
6 de plaider oralement plutôt que par écrit. Il n'y a  
7 pas de problème.

8 Me FRANKLIN GERTLER :

9 Alors on va...

10 LA PRÉSIDENTE :

11 Oui, oui. Vous allez avoir du temps pour plaider  
12 oralement, il n'y a pas de problème.

13 Me FRANKLIN GERTLER :

14 Merci beaucoup.

15 LA PRÉSIDENTE :

16 Alors je vous remercie tout le monde. À mercredi  
17 matin.

18

19 AJOURNEMENT

20

---

1

2 SERMENT D'OFFICE :

3 Je soussigné, CLAUDE MORIN, sténographe officiel,  
4 certifie sous mon serment d'office, que les pages  
5 qui précèdent sont et contiennent la transcription  
6 exacte et fidèle de la preuve en cette cause, prise  
7 par moi au moyen du sténomasque, le tout selon la  
8 Loi. Et j'ai signé.

9

10

---

11

Claude Morin

12

sténographe officiel